

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES

PROTOCOLE NATIONAL POUR REpondre
AUX BESOINS DES ADOLESCENTS
EN SITUATION DE RUE
DOCUMENT REALISE PAR LA DIRECTION
D'ÉTUDES ET PLANIFICATION AVEC L'APPUI DU PROJET

4Children voudrais remercier très sincèrement toute l'équipe de l'INTS pour son engagement pour l'enseignement de ce cours et à le poursuivre pour des générations de travailleurs sociaux à former pour une protection de l'enfance intégrant les aspect VIH chez l'enfant. Ces remerciements sont spécialement dédiés au Directeur Général de l'INTS, le Professeur Désiré Mwendanga, le Secrétaire Générale Académique de l'INTS, le Mr. José Khenda et à l'enseignant de ce cours le Docteur Jean-Paul Mabaka, pour leur dévouement sans lequel ce cours n'aurait pu être dispensé aux bénéficiaires.

Ce cours a été élaboré grâce au soutien généreux du peuple américain à travers le Plan d'urgence du Président des États-Unis pour le SIDA (PEPFAR) et l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) en vertu de l'accord de coopération AID-OAA-A-14-00061. Le contenu est la responsabilité de CRS, 4Children, et le Ministère des Affaires Sociales (MINAS) et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'USAID ou du Gouvernement des États-Unis.

REMERCIEMENTS

La Direction d'Études et Planification des Affaires sociales est heureuse de mettre ce jour à la disposition de tous les fournisseurs de services directs aux enfants vulnérables à risque de vivre ou vivant déjà dans la rue, y compris les groupes de la société civile qui aident les enfants, la police, les travailleurs sociaux et les para-travailleurs sociaux, les magistrats, le personnel de santé et les autres ce précieux instrument de travail.

Ce protocole se veut un réel vade-mecum à l'usage des gestionnaires et superviseurs, des décideurs et des planificateurs, pour assurer une offre de services de qualité, suivant les standards nationaux et internationaux et basés sur des pratiques éclairées par des données probantes, en faveur des adolescents vulnérables en situation de rue de la République Démocratique du Congo.

Il est articulé autour de quatre chapitres et dispose d'outils de travail et d'études de cas. C'est une véritable mine d'or qu'il convient non seulement de s'approprier mais davantage de pratiquer. Il aborde tour à tour les questions suivantes ;

- L'introduction générale : portée, public-cible et importance du protocole ;
- Le cadre juridique, principes généraux et principaux acteurs de réponse aux besoins des adolescents en situation de rue ;
- Les principales interventions de travail avec les enfants et adolescents en situation de rue ;
- Le suivi et évaluation.

Réunir autant d'informations sur la réponse aux besoins des adolescents en situation de rue n'a pas été l'œuvre d'une seule personne ni même d'une seule institution. A ce titre, la Direction d'Études et Planification du Ministère des Affaires Sociales, DEP- MINAS en sigle, exprime toute sa gratitude à tous ceux et toutes celles qui, de loin ou de près, ont contribué à sa réalisation, essentiellement par la mise à notre disposition des informations pertinentes rapportées ici.

Notre gratitude s'adresse de manière particulière au Projet 4Children pour avoir permis la réalisation de ce précieux document de travail et de planification en rapport avec le travail à réaliser en faveur des adolescents en situation de rue de notre pays. Le Projet a non seulement été à l'origine de sa conception mais a aussi écrit et apporté les matériaux nécessaires afin de rendre cette publication actuelle et crédible au standard international. Nous lui disons merci.

C'est aussi l'occasion pour nous de remercier les Autorités du Ministère et de notre Administration qui ne ménagent aucun effort pour appuyer le travail que nous réalisons, jour pour jour, au sein de cette stratégique Direction, particulièrement la production des manuels et modules de formation et autres protocoles susceptibles d'améliorer les prestations des acteurs et décideurs au profit des vulnérables dont le MINAS a la charge.

Pour terminer, la DEP – MINAS a pour missions (i) l'élaboration des diagnostics sectoriels ; (ii) la définition des politiques, objectifs et stratégies sectoriels ; (iii) la programmation et budgétisation des projets et programmes ; (iv) le suivi et évaluation ; (v) l'appui aux services et Directions du Ministère en matière de planification et suivi ; (vi) mener le plaidoyer en vue de la mobilisation des ressources au profit du secteur de la protection sociale non contributive. Ces missions ne sauraient être atteintes sans le renforcement des capacités de son personnel en vue des réflexions et productions du genre tendant à renforcer le leadership du Ministère, grâce à la mise à la disposition des acteurs de la protection sociale non contributive en général et des enfants et adolescents, en particulier, des normes et directives au standard international.

JULES BISILWALA MUKUSU
Directeur Coordonnateur DEP

AVANT-PROPOS :

REDACTION PAR LA DEP/MINAS

La question de la protection des enfants et adolescents en situation difficile en République Démocratique du Congo constitue l'un des axes d'intervention du Ministère des Affaires Sociales. En effet, le MINAS est chargé entre autres de l'assistance sociale aux populations nécessiteuses, de la protection et de l'insertion sociale des groupes vulnérables. A ce sujet précis, les enfants en situation difficile, et partant les adolescents en situation difficile, constituent un des six groupes vulnérables tels qu'identifiés dans la Stratégie nationale de protection des groupes vulnérables de la RD Congo de 2008.

En effet, les enfants en situation de rue ont droit à être protégés et cela nécessite un effort collectif notamment pour : (i) empêcher les enfants et les adolescents d'être liés à la rue, à travers des actions préventives comme renforcer la capacité des familles à fournir soins et attention et à permettre aux enfants d'aller à l'école ; (ii) diminuer/limiter les risques pour les adolescents vivant dans la rue, afin qu'ils puissent être à l'abri de la violence, de l'exploitation et des risques liés au VIH, tout en les soutenant pour quitter la rue et retourner dans un cadre familial protecteur ; (iii) aider les adolescents qui ne peuvent retourner dans un cadre familial à vivre sans danger et indépendamment.

Pour ce faire, le MINAS s'appuie sur le cadre juridique international et national qui montre de manière univoque l'engagement de la République Démocratique du Congo à faire de la protection de l'enfant en général, et des enfants et adolescents en situation difficile en particulier, son cheval de bataille. Pour s'en convaincre, il y a lieu de rappeler que Le Gouvernement de la RDC a ratifié les principaux instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs aux droits des enfants, qui accordent une place importante aux adolescents en situation de rue. Aussi, au plan interne, la Constitution ainsi que les lois nationales stipulent que l'État a l'obligation de fournir une protection aux adolescents en situation de rue ; ces derniers n'étant par définition que des enfants en situation difficile.

En plus d'autres protocoles produits l'année 2016, notamment le Protocole national de référencement et contre référencement des enfants en situation difficile et celui en rapport avec le placement social, il s'est avéré que la question des adolescents en situation de rue n'était pas suffisamment abordée et qu'il fallait vite y remédier. En effet, bien que leur nombre ne soit pas clairement connu, ces derniers sont très exposés aux aléas de la rue et particulièrement le risque d'infection au VIH. La littérature renseigne qu'ils sont dans la rue (i) victimes de violences physiques infligées par les adultes et les plus âgés, d'extorsions et d'abus sexuels ; (ii) victimes de violences sexuelles pour les filles pour survivre et besoin de protection ; (iii) victimes des violences sexuelles pour les garçons et ; (iv) victimes d'exploitation économique.

Les adolescents de rue disposent de peu d'information sur leur santé, particulièrement sur le VIH, et les moyens d'y faire face. D'où la nécessité de les aider. Le présent protocole a l'avantage d'aborder de manière non équivoque la problématique du VIH et d'y accorder une large importance.

Comme rappelé ci-dessus, outre la Constitution de la République, la RD Congo dispose d'une loi spécifique dénommée Loi n°09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant (LPE). Celle-ci définit certains des principes fondamentaux de la protection de l'enfant, et établit les obligations incombant aux familles en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, le travail des enfants, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF), les abus physiques et sexuels, le droit des enfants de vivre en famille et la mobilité et la traite des enfants. La LPE se fonde également sur les droits de l'enfant et les responsabilités parentales et

étatiques ; elle décline clairement les responsabilités qui incombent à la famille et à l'État envers les enfants nécessitant soins et protection, les enfants ayant un besoin urgent de protection et de réhabilitation, et les enfants en contact avec le système judiciaire.

Par ailleurs, le pays vient de se doter de la loi n°87-010 du 1^{er} août 1987 telle que modifiée par la Loi n°16/008 du 15 juillet 2016 portant Code de la Famille. Tout ceci montre l'engagement du Gouvernement de la République à renforcer le dispositif déjà existant pour protéger l'enfant en général et l'enfant en situation difficile en particulier.

Pour le MINAS, des avancées substantielles ont été enregistrées dans le domaine de la protection de l'enfant. A cet effet, le MINAS a pris des mesures d'application de la LPE notamment l'arrêté portant sur le placement social des enfants en situation difficile ainsi que l'arrêté portant corps des assistants sociaux conformément aux articles 63 et 65 de la LPE. En outre, le MINAS dispose des Normes et standards de prise en charge des enfants en situation difficile, du Guide des prestataires sur la réunification familiale des enfants en rupture familiale, des Protocoles nationaux de placement social et de référencement et contre référencement des enfants en situation difficile, du Module de formation en alternance des intervenants sociaux en RD Congo, du Module de formation des para-travailleurs sociaux ainsi que des lignes directrices. Toutes ces productions méritent d'être davantage vulgarisées auprès des acteurs de la protection de l'enfant en vue de leur application effective. A ce jour, le MINAS organise régulièrement les réunions de coordination des acteurs de protection de l'enfant.

En matière de renforcement des capacités des acteurs, il sied de souligner que plusieurs formations sont organisées au profit des cadres et agents du MINAS en matière de protection de l'enfant. Des modules de ces formations sont même disponibles mais la plupart de ces formations ne disposent pas de plans spécifiques de suivi de la formation du personnel formé. Ceci reste une grosse faiblesse à combler. Le suivi en province n'est pas organisé de manière réglementée afin d'évaluer le besoin en formation des provinciaux et y apporter de réponses adéquates.

Ce faisant, tout en renouvelant l'engagement de mon Administration au nouvel Agenda international de développement à l'horizon 2030 auquel a souscrit la RD Congo, à savoir les Objectifs du Développement Durable, ODD en sigle, particulièrement pour les ODD 15, 16 et 7, respectivement sur la protection sociale et humanitaire ; la santé, la nutrition et le VIH ainsi que le Genre et groupe vulnérable, j'invite l'ensemble de mon administration à les atteindre.

Comme on peut le voir, les défis restent énormes et appellent des moyens importants et la collaboration de tous. J'invite et encourage les partenaires qui nous accompagnent dans ce processus à redoubler d'effort afin d'améliorer un tant soit peu la qualité de l'offre des prestations en faveur des enfants et adolescents en situation difficile de notre pays.

Gervais LUBANGO KABALE
Secrétaire Général aux Affaires Sociales

TABLE DE MATIERES

1. Introduction générale.....	1
1.1 But et portée du protocole	1
1.2 Définitions des adolescents en situation de rue	3
1.3 Positionnement de la problématique dans le monde et en RDC	6
Le contexte mondial	6
2. Cadre juridique, principes généraux et acteurs des réponses	
aux besoins des adolescents en situation de rue	10
2.1 Cadre juridique régional et mondial	10
2.2 Cadre juridique national	11
2.3 Principaux fondamentaux du travail avec les adolescents en situation de rue	13
2.4 Principaux acteurs des réponses, rôles spécifiques et mécanismes de coordination...	17
3. Principales interventions de travail avec les enfants en situation de rue	21
3.1 Les principes fondamentaux pour toutes les interventions concernant les adolescents en situation de rue	21
Expérience pratique : Veiller aux problèmes de sécurité des filles avant de commencer	24
3.2 Les principales étapes à respecter avant d'introduire les différentes interventions	25
Identifier les adolescents en situation de rue	25
Découvrir les espoirs et attentes des adolescents filles et garçons en situation de rue	26
Établir une coordination locale	26
Organiser le référencement et le contre-référencement	27
Comprendre les différences liées au genre	27
3.3 Les interventions primaires	29
Donner la parole aux adolescents en situation de rue	30
Exemple pratique : Placer les voix des jeunes au centre des initiatives.....	31
Renforcer la famille	31
Soutenir l'éducation	32
Réduire le travail des enfants.....	33
Sensibiliser	33
Exemple pratique : le Modèle de l'Association, Société Undugu, Kenya.....	34
3.4 Les interventions secondaires	35
Les approches en matière de prestation de services	35
Exemple pratique : CATSR : Comité d'Appui au Travail Social de Rue	37
Exemple pratique : REEJER	38
Exercice pratique : Qu'est-ce qui me rend malade ?	
Qu'est-ce qui me garde en bonne santé ?.....	44
Exercice pratique : cartographier les endroits sûrs	49
Exemple d'exercice pour définir les rôles sur « comment être traité avec respect »:.....	52
Exemple pratique : Des adolescents en situation de rue font preuve de résilience, Afrique du Sud	54
Exemple pratique : Participez !	56
3.5 Les interventions tertiaires	58
4. Le suivi et l'évaluation	62
4.1 Les éléments clés du suivi et de l'évaluation.....	62
4.2 Mesurer le bien-être des adolescents en situation de rue	63
Exemple pratique : L'échelle de 1 à 10 vers le bien-être	63
4.3 Les techniques à utiliser par les travailleurs de rue	65
4.4 Utiliser des données et des preuves.....	66

5. Annexes	67
Outil de travail : Modèle de formulaire d'évaluation pour les adolescents en situation de rue.....	67
Activités de formation pour travailler avec des adolescentes en situation de rue – préparation pour des approches différenciées selon les sexes et centrées sur les filles.....	70
Activité : Étudier les perceptions du personnel sur les adolescentes en situation de rue.....	70
Activité : Étudier les perceptions des filles sur leur situation.....	71
Activité : La compréhension par notre organisation des défis rencontrés par les filles.....	72
Activités de formation pour travailler avec des adolescentes en situation de rue – exécution du programme pour filles.....	73
Activité : Les filles défendent leurs droits.....	73
Exemple d'outils de suivi pour mesurer le bien-être.....	74

ACRONYMES

AS	Assistant Social
CADBE	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
CIDE	Convention Internationale des Droits de l'Enfant
CLPE	Comité Local de Protection de l'Enfant
CPS	Centre de Promotion Sociale
CATSR	Comité d'Appui au Travail Social de la Rue
DEP	Direction d'Études et Planification, MINAS
DIS	Détermination de l'Intérêt Supérieur de l'Enfant
DIVAS	Division provinciale des Affaires Sociales et Solidarité Nationale
DUAS	Division Urbaine des Affaires Sociales et Solidarité Nationale
EPSPINC	Enseignement Primaire, Secondaire et Initiation à la Nouvelle Citoyenneté
FNUAP	Fonds des Nations-Unies pour la Population
METPS	Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale
IDMRS	Identification, Documentation, Médiation, Réunification Familiale et Suivi Post Réunification
LPE	Loi n°09/001 du 01 janvier 2010 portant sur la Protection de l'Enfant
MINAS	Ministère des Affaires Sociales,
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSEPER	Œuvre de Suivi, d'Encadrement et de Protection des Enfants de la Rue
RDC	République Démocratique du Congo
RECOPE	Réseau Communautaire de prise en charge de Protection de l'Enfant
REEJER	Réseau des Éducateurs des Enfants et Jeunes de la Rue en République Démocratique du Congo
SGAS	Secrétariat Général des Affaires Sociales et Solidarité Nationale

1. INTRODUCTION GENERALE

Que contient ce chapitre ?

Ce chapitre explique l'importance de fournir des services de protection, de soins et d'appui aux adolescents en situation de rue en RDC. Il explique aussi les concepts clés et le contexte légal et politique.

Comment utiliser l'information de ce chapitre ?

L'information contenue dans ce chapitre peut être utile pour :

- Comprendre ce que l'on entend par protection des adolescents en situation de rue ;
- Apprendre davantage sur les expériences des enfants en situation de rue, en particulier des adolescents en RDC ;
- Comprendre les principes de protection et de soutien aux adolescents en situation de rue ;
- Comprendre les principes clés qui étayent le travail avec des adolescents en situation de rue.

1.1 BUT ET PORTEE DU PROTOCOLE

Le présent protocole [a été développé dans le contexte de la protection des droits de tous les enfants en République Démocratique du Congo.

Son but est de donner des directives sur les adolescents en situation de rue, avec une attention particulière aux filles adolescentes.

Le protocole étudie les raisons pour lesquelles les adolescents, filles et garçons, courent le risque de vivre, ou vivent ou travaillent déjà dans les rues en RDC. Il explique les lois et les politiques mises en place pour veiller à la protection des adolescents en situation de rue en RDC et énonce les principes de base et les bonnes pratiques qui renforcent une réponse efficace à ces adolescents.

Pourquoi se concentrer sur les adolescents?

Des enfants de tout âge, des plus jeunes à ceux de 17 ans, vivent ou travaillent dans les rues. Ces lignes directrices mettent l'accent sur les adolescents (10-17 ans) parce que la majorité des enfants en situation de rue sont dans cette tranche d'âge (10-17).

L'intervention prioritaire pour les plus jeunes enfants est de favoriser un placement rapide en famille d'accueil, si possible dans leur propre famille.

Les solutions faisant appel à la famille sont toujours la première option pour tous les enfants, y compris les adolescents, lorsqu'elles sont sans danger et réalisables. Pour les adolescents sans cadre familial, il existe de nombreuses options qui leur permettent de vivre de manière indépendante.

Une grande partie des directives de ce protocole est pertinente pour les enfants de tout âge mais les adolescents font face à des défis et des interventions particuliers, quand ils passent de l'enfance à une vie d'adulte indépendante.

Les organisations peuvent trouver que c'est plus difficile d'engager des filles que des garçons. C'est pour cette raison que, le cas échéant, les

directives accordent parfois plus d'attention aux adolescentes (filles) qu'aux garçons. Cependant, il est toujours possible d'adapter les activités et méthodologies pour le travail avec des garçons.

Le protocole part du principe que les enfants en situation de rue ont droit à être protégés et que cela nécessite un effort collectif pour :

- Empêcher les enfants et les adolescents d'être liés à la rue, à travers des actions préventives comme renforcer la capacité des familles à fournir soins et attention, et à permettre aux enfants d'aller à l'école ;
- Diminuer/limiter les risques pour les adolescents vivant dans la rue, afin qu'ils puissent être à l'abri de la violence, de l'exploitation et des risques liés au VIH, tout en les soutenant pour quitter la rue et retourner dans un cadre familial protecteur ;
- Aider les adolescents qui ne peuvent retourner dans un cadre familial à vivre sans danger et indépendamment.

Pour qui est ce protocole ?

Le protocole vise à apporter des informations pratiques essentiellement aux personnes qui fournissent des services directs aux enfants vulnérables à risque de vivre ou vivant déjà dans la rue, y compris les groupes de la société civile qui aident les enfants, la police, les travailleurs sociaux et les para-travailleurs sociaux, les magistrats, le personnel de santé et les autres. Il vise aussi les gestionnaires et superviseurs, les décideurs et les planificateurs, pour assurer que les services fournis aux adolescents vulnérables en situation de rue suivent les standards nationaux et internationaux et sont basés sur des pratiques éclairées par des données probantes.

Les besoins particuliers des adolescentes en situation de rue

Une étude de 2012 portant sur les filles des rues à Addis Abeba (Éthiopie) et à Kampala (Ouganda), a constaté que les filles en situation de rue sont moins visibles dans les rues car elles sont engagées pour travailler à l'intérieur des maisons ou des échoppes ou sont dans des salles vidéo ou participent au commerce du sexe. De nuit, les groupes de garçons sont nettement visibles dans la rue, au contraire des filles qui viennent ensemble pour louer des chambres ou tenter de trouver des lieux plus sûrs, cachés. Les garçons et les filles viennent dans la rue pour les mêmes raisons mais, pour les filles, il y a des préoccupations particulières comme trouver un abri, des vêtements ou la possibilité de se doucher. La propreté est vitale pour les filles, d'autant que les serviettes hygiéniques ne sont pas disponibles. Cette étude a aussi montré que les filles ont tendance à devenir plus vulnérables aux abus et à la victimisation, ce qui amène un traumatisme psychologique qui, lui, a comme résultat une faible estime de soi et peu de confiance en soi, qui à leur tour, rendent plus difficiles la survie, le fait de prendre soin d'elles-mêmes et de leurs enfants dans la rue.¹

Ces directives viennent en réponse à la mission du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) de normalisation et régulation de l'action sociale en RDC. La DEP MINAS contribue pour cela, aux

¹ Haliu, T., Tusingwire, J., Wakia, J., & Zacharias, P. (2012). *The situation of street girls in Kampala and Addis Ababa*. Retrak. Consulté à l'adresse <http://bettercarenetwork.org/sites/default/files/attachments/The%20Situation%20of%20Street%20Girls.pdf>

côtés des services centraux normatifs, techniques et tous les autres acteurs sociaux qui ont orienté leurs interventions vers les enfants en situation difficile, à l'amélioration des conditions de vie de ceux-ci, grâce à la mise à leur disposition des informations normées, coordonnées et actualisées pour une utilisation judicieuse au bénéfice notamment des adolescents en situation de rue.

Que contient le protocole ?

- Un résumé de la situation en RDC, soulignant l'importance d'aborder cette situation ;
- Une introduction aux principes sur lesquels repose ce protocole, pour montrer l'importance de fournir un soutien et des services éclairés par des données probantes aux adolescents à risque ou déjà en situation de rue ;
- Les stratégies clés et les étapes principales à envisager pour : empêcher les adolescents de se retrouver en situation de rue (interventions primaires), veiller à mettre les enfants en situation de rue à l'abri du danger le plus rapidement possible (interventions secondaires) et soutenir les adolescents qui ne peuvent être placés dans un cadre familial (interventions tertiaires) ;
- Un résumé des rôles et responsabilités clés des intervenants principaux, du personnel et des membres de la communauté au Gouvernement local et national, ainsi que les compétences et capacités nécessaires ;
- Des directives sur la façon de mesurer le bien-être des adolescents en situation de rue et d'évaluer le progrès des interventions menées ;
- Des exemples d'outils de travail pour faciliter la mise en œuvre.

Ce protocole devrait être utilisé conjointement aux protocoles de référencement et placement social existants, pour élaborer des programmes qui identifient et soutiennent les plus vulnérables, informer le développement de procédures standards opérationnelles pour des acteurs travaillant avec des adolescents vulnérables et orienter des questions de justice juvénile.

1.2 DEFINITIONS DES ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE

Les définitions des adolescents en situation de rue utilisées dans ce protocole sont tirées de la LPE, qui définit les enfants 'en situation difficile' en RDC et d'autres directives pour les enfants en situation de rue en Afrique².

De manière générale, il n'y a pas de définition unique d'un enfant ou d'un adolescent en situation de rue. Cependant, en s'appuyant sur une description générique, l'on peut dire que *c'est : 'Toute fille ou tout garçon qui n'a pas atteint l'âge adulte, pour qui la rue, dans son sens le plus large y compris des logements inoccupés, des terrains vagues, etc., est devenue son lieu d'habitation et/ou son moyen de subsistance, et qui est insuffisamment protégé, dirigé et supervisé par des adultes responsables'*³.

Le protocole les a repartis en trois catégories :

- **Les adolescents à risque** (par exemple, des adolescents urbains pauvres, venant de foyers dirigés par des enfants) ne sont pas encore régulièrement dans ou de la rue mais sont à haut risque de s'y retrouver. L'étude de 2013 des filles en situation de rue à

² Mukene, P., Baranyizigiye, R., Rurabuka, E., & Nshimirimana, P. (2014). *La Prise en Charge des Enfants de la Rue au Burundi*. Bujumbura: République de Burundi Ministère de l'Enseignement de Base et Secondaire, de l'Enseignement des Métiers, de la Formation Professionnelle et de l'Alphabétisation. Consulté à l'adresse <http://bettercarenetwork.org/sites/default/files/La%20Prise%20en%20Charge%20des%20Enfants.pdf>

³ Cette définition est attribuée à l'UNICEF et apparaît dans: Ray, P., Davey, C., & Nolan, P. (2011). *Toujours dans la rue – Toujours à court de droits. Analyse de la politique et des programmes relatifs aux enfants des rues*. Plan and Consortium for Street Children. Consulté à l'adresse http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/Study/survey_report_2011_web2.pdf

Kinshasa⁴ indique que des filles qui ont subi des abus ou qui sont accusées de sorcellerie sont plus à risque de se retrouver dans la rue.

- **Les adolescents de la rue** : la rue est leur lieu de séjour principal, ils ont peu ou pas de liens familiaux. Ces enfants peuvent avoir un foyer où aller mais ils ont probablement besoin de soutien pour y arriver et manquent d'un refuge stable et sûr et d'autres soutiens.
- **Les adolescents dans la rue** : ils vivent à la maison mais la rue est leur principal lieu de travail ; ils peuvent encore fréquenter l'école mais irrégulièrement.

Les interventions principales ont pour objectif de se concentrer sur les besoins de ces différents groupes. Certes ces besoins varient d'un enfant à l'autre et dans le temps. Chaque enfant étant unique, il développe des besoins distincts qui changent avec le temps à mesure qu'il grandit et à mesure que ses circonstances personnelles changent avant, pendant et après son expérience de la rue.

Bien que ces catégories soient utilisées dans le protocole pour répondre aux besoins des adolescents dans différentes circonstances, il est important d'utiliser des expressions que les adolescents des deux sexes choisissent par eux-mêmes, plutôt que d'étiqueter les enfants dans des grandes catégories. En tout temps, il faut s'adresser aux adolescents en situation de rue de manière à préserver leur dignité et leur identité ainsi que les circonstances individuelles.

Parmi les principes fondamentaux du travail avec les adolescents en situation de rue figurent également l'importance de se concentrer sur la prévention et le renforcement des liens familiaux ; de ne pas porter préjudice ; d'assurer un traitement égal des garçons et des filles ; de respecter l'intérêt supérieur de l'enfant ; de solliciter un consentement éclairé (libre) et/ou un assentiment avant toute récolte d'informations ou d'engagement dans le programme et les services de soutien ; d'assurer que les travailleurs qui sont en contact direct avec des adolescents en situation de rue aient des compétences et des attitudes pour travailler avec des adolescents en situation de rue et de favoriser la participation des adolescents, plus particulièrement pour les filles, ce qui peut nécessiter plus de temps pour qu'on puisse forger des relations de confiance, les mettre en condition de s'exprimer et leur donner la possibilité de ne pas participer s'ils ne le veulent ou ne le peuvent pas.

Les adolescents en situation de rue et le VIH

Ce protocole met un accent particulier sur les adolescents qui risquent d'être infectés par le VIH. Les enfants en situation de rue, particulièrement les adolescents des deux sexes, font face à un nombre de risques spécifiques au VIH et les familles touchées par le VIH peuvent avoir à relever des défis qui poussent les enfants dans les rues :

- Les adolescents en situation de rue sont souvent exposés à des pratiques qui augmentent le risque au VIH, dont les relations sexuelles forcées ou commerciales – c'est souvent la pauvreté qui les pousse dans la rue pour commencer à gagner un revenu ;
- Les adolescents en situation de rue accèdent difficilement à l'information sur la prévention du VIH à travers l'éducation ou des contacts réguliers avec des services de santé ;
- Les adolescents en situation de rue sont moins susceptibles d'être protégés de la violence et des influences négatives, ce qui les rend ainsi plus exposés à la violence, y compris aux relations sexuelles forcées ;

⁴ Azia, F., Guntzberger, M., & Kodila, O. (2013). *Research on factors surrounding the family reintegration of street girls in Kinshasa, DRC: the search for long-term and durable solutions in the light of 'multiple stigmatisations'*. War Child UK & Comic Relief. Consulté à l'adresse https://www.academia.edu/12771557/Research_on_factors_surrounding_the_family_reintegration_of_street_girls_in_Kinshasa_DRC_the_search_for_long-term_and_durable_solutions_in_the_light_of_multiple_stigmatisations

- Les ménages touchés par le VIH ont souvent des difficultés, à cause d'une pauvreté croissante suite à la maladie, à la mort ou à l'exclusion des opportunités économiques et sociales. La conséquence peut être que les enfants sont forcés de travailler dans la rue⁵.

Les risques liés au VIH pour les adolescents en situation de rue à Kinshasa

Une étude réalisée à Kinshasa en 2008 a révélé que la plupart des enfants des rues de l'enquête (plus de 85%) avaient une expérience sexuelle et que plus de la moitié (55,8%) avait eu leur premier rapport sexuel quand ils vivaient déjà dans la rue. Les adolescents de cette étude avaient commencé leur activité sexuelle à un âge plus avancé que leurs semblables qui n'étaient pas en situation de rue (14,3 ans pour les garçons et 13,5 ans pour les filles). Les filles, en particulier, avaient de nombreux partenaires sexuels, 12 en moyenne. L'usage du préservatif était faible, moins de deux ou trois fois sur quatre en cas de prostitution et moins d'une fois sur quatre avec des partenaires non payants.⁶

Les adolescents et les adolescentes en situation de rue

Les adolescents et les adolescentes font des expériences différentes dans la rue à cause :

- Des normes et de la socialisation relatives au genre qui affectent leurs compétences, leur confiance et la manière dont ils/elles sont perçu(e)s par les autres, y compris leurs semblables dans la rue ;
- Des circonstances menant à la rue qui sont souvent différentes pour les filles et les garçons. Par exemple, les filles et les garçons peuvent avoir été victimes d'expérience sexuelle ou de violence physique à la maison mais les réactions de la famille, de la communauté, des prestataires de service ou de leurs semblables peuvent être bien différentes ;
- Des différentes réactions de la police, des membres de la communauté ou d'autres personnes en voyant les filles et les garçons dans les rues ;
- De la manière dont ils/elles sont indépendant(e)s – par exemple, au Kenya, une étude sur les adolescents en situation de rue a montré que les garçons avaient des amitiés solides, étaient ingénieux et maintenaient des liens étroits avec leurs familles alors que les adolescentes étaient dépendantes de garçons protecteurs et avaient peu de contact avec d'autres filles ou leurs familles.⁷

Les filles et garçons adolescents auront aussi besoin de différentes formes de prévention à cause :

- Des besoins différents en matière de santé, plus particulièrement en santé sexuelle et génésique et en hygiène pour les périodes de menstruation ;
- Des besoins particuliers de protection, plus spécialement les besoins des filles exposées à la violence sexuelle de leurs semblables, des adultes dans la rue ou de leur famille, et les besoins des adolescentes qui sont enceintes ou mères ;

⁵ Par exemple, une étude récente au Kenya a montré que la probabilité qu'un enfant vive dans la rue augmente quand la personne qui en prend soin a contracté le VIH. Goodman, M., Mutambudzi, M., Gitari, S., Keiser, P., & Seidel, S. (2016). Child-street migration among HIV-affected families in Kenya: a mediation analysis from cross-sectional data. *AIDS Care*, 28(sup2), 168-175. doi:10.1080/09540121.2016.1176672

⁶ Mayembe, P., Mapatano, M., Fatuma, A., Nyandwe, J., Mayala, G., & Kokolomami, J. et al. (2009). Knowledge of HIV, Sexual Behavior And Correlates of Risky Sex Among Street Children In Kinshasa, Democratic Republic Of Congo. *East African Journal Of Public Health*, 5(3). doi:10.4314/eajph.v5i3.39001

⁷ Ray, P., Davey, C., & Nolan, P. (2011). *Toujours dans la rue – Toujours à court de droits. Analyse de la politique et des programmes relatifs aux enfants des rues*. Plan and Consortium for Street Children. Consulté à l'adresse http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/Study/survey_report_2011_web2.pdf

- Parfois de différents degrés d'approbation familiale, quand les filles qui ont quitté la maison peuvent être stigmatisées et rejetées.

1.3 POSITIONNEMENT DE LA PROBLEMATIQUE DANS LE MONDE ET EN RDC

LE CONTEXTE MONDIAL

Il y a peu de données mondiales sur les enfants en situation de rue de tout âge, dont les adolescents.

Il est difficile de récolter des données exactes parce que : (1) il existe différentes définitions de l'enfant en situation de rue (par exemple, certaines données ne comptent que les enfants vivant dans la rue) et différentes méthodologies pour compter ; (2) les enfants et les adolescents en situation de rue vivent souvent de manière cachée et se déplacent régulièrement, sans avoir toujours accès aux lieux où ils sont 'comptabilisés ou identifiés' – familles stables, écoles, services de santé et (3) même dans le cadre d'une enquête, les enfants qui veulent rester cachés ou ont peur des autorités, peuvent se cacher ou donner des fausses informations (par exemple, s'ils ont peur des conséquences d'être identifiés comme enfants en situation de rue). Il est fort possible que le nombre de filles soit sous-estimé car elles demeurent à l'abri des regards pour se protéger.⁸ Les données, même limitées, donnent à penser que :

- Environ 10% ou dans certaines villes autour de 1% des enfants en situation de rue sont des enfants de la rue qui dorment dans la rue;⁹
- Le nombre d'enfants en situation de rue a tendance à augmenter lors de fortes migrations urbaines, de conflit ou de choc économique ;
- La majorité des enfants en situation de rue sont des adolescents de sexe masculin mais ces données sont très limitées.

Il existe de nombreuses raisons pour expliquer la présence d'adolescents en situation de rue, mais les facteurs qui suivent peuvent s'appliquer à différents contextes :¹⁰

- La violence familiale et communautaire : les enfants fuient leur maison ou leur environnement local à cause de quelque chose qui les fait se sentir malheureux, apeurés ou rejetés. Pour beaucoup de ces enfants, il est plus sûr de vivre dans la rue que chez eux. La violence au sein de la famille ou de la communauté est l'élément déclencheur cité par les enfants et qui les pousse vers la rue – cela comprend la négligence et/ou la désorganisation sévères à la maison ou l'absence de protection parentale. Une étude multi-pays indiquait qu'un enfant ou un adolescent sur trois en situation de rue disait que les conflits familiaux étaient un facteur déterminant et plus d'un sur quatre signalaient que les abus étaient une raison majeure.¹¹
- Des accusations de sorcellerie qui entraînent soit que l'enfant est rejeté du foyer soit qu'il part par peur des réactions violentes de la famille et/ou de la communauté.
- La pauvreté : souvent les parents ou les personnes qui s'occupent des enfants ne peuvent leur donner assez de nourriture et/ou payer leur scolarité ; ainsi, les enfants doivent contribuer au revenu familial – une étude récente sur les enfants et adolescents en situation de rue menée à travers 24 pays, en majorité à revenu faible ou

⁸ Ray, P., Davey, C., & Nolan, P. (2011). *Toujours dans la rue – Toujours à court de droits. Analyse de la politique et des programmes relatifs aux enfants des rues*. Plan and Consortium for Street Children. Consulté à l'adresse http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/Study/survey_report_2011_web2.pdf

⁹ Idem.

¹⁰ Clacherty, G., & Walker, J. (2011). *Including Street Children: A Situational Analysis of Street Children In Durban, South Africa*. London: Street Action. Consulté à l'adresse <http://www.streetchildrenresources.org/wp-content/uploads/2013/01/including-street-children-south-africa.pdf>

¹¹ Embleton, L., Lee, H., Gunn, J., Ayuku, D., & Braitstein, P. (2016). Causes of Child and Youth Homelessness in Developed and Developing Countries. *JAMA Pediatrics*, 170(5), 435. doi:10.1001/jamapediatrics.2016.0156

intermédiaire, a révélé que pour deux enfants sur cinq (20%), la raison principale de se retrouver dans la rue est la pauvreté ;¹²

- Le décès des parents, souvent dû au VIH, combiné avec l'absence d'une famille élargie ou la violence dans la famille élargie, peut pousser les enfants vers la rue ;
- Parfois aussi des familles entières n'ont plus d'endroit où aller et les enfants et les adolescents vivent alors dans la rue avec leurs familles.

« Le plus difficile pour les enfants des rues est de savoir comment affronter le regard que les personnes de leur entourage portent sur eux et le traitement dont ils font alors l'objet. Il ne faudrait pas oublier que la majorité de ces enfants ont déjà subi de nombreuses violations de leurs droits avant de passer du temps à la rue, que ce soit au sein de leur famille ou en foyer, y compris dans des institutions comme les orphelinats, les centres de détention, les centres de réadaptation et les établissements pour mineurs délinquants. »¹³

La même étude de Ray menée dans plusieurs pays a révélé que la délinquance était la raison la moins fréquente dans l'ensemble des enquêtes pour expliquer la présence d'adolescents en situation de rue. Ceci montre que les adolescents en situation de rue n'y sont pas à cause de leurs propres mauvais comportements.

Évolution du phénomène dans le temps et l'espace en RDC

Comme au niveau mondial, il y a peu de données en RDC sur les adolescents en situation de rue. La majorité des données proviennent d'une étude de Human Rights Watch en 2006 et d'une étude sur les filles à Kinshasa en 2013. Cela dit, Il est probable que le contexte de la RDC soit similaire au contexte mondial.

« Victimes du cumul des facteurs socio-économiques et de la dégradation socio-culturelle du pays, du phénomène croissant de la paupérisation et de la déstabilisation des modèles familiaux et des conflits armés qui ont bouleversé le pays, les enfants en situation difficile à Kinshasa constituent de nos jours un phénomène bouleversant mais surtout inquiétant. Ces enfants, mis en situation de souffrance et de grande vulnérabilité, déboussolés et sans avenir, constituent une poudrière si on n'y prend pas garde. La vulnérabilité grandissante de ces enfants les expose à des manipulations par les partis politiques, à la répression ou arrestation, à des rafles, au recrutement, à la mendicité, à la consommation des drogues, à la maltraitance, aux violences physiques, aux violences psychiques et sexuelles, à l'insécurité sanitaire avec de plus en plus la propagation des IST et du VIH/SIDA ». ¹⁴

Qui et combien ?

- En 2006, l'UNICEF estimait qu'il y avait environ 40,000 enfants en situation de rue en RDC, tous âges confondus, dont près de 14 000 à Kinshasa. Il n'existe aucune donnée spécifique pour les adolescents.
- Un peu plus d'un enfant en situation de rue sur quatre serait une fille.
- En 2013, une étude sur les filles en situation de rue à Kinshasa estimait que plus d'un tiers des enfants en situation de rue sont des filles (44%).¹⁵

¹² Idem.

¹³ Haut-Commissaire aux droits de l'homme. (2012). *Rapport de la Haut-Commissaire aux droits de l'homme sur la promotion et la protection des droits des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue*. UNHCR. Consulté à l'adresse http://www.ohchr.org/Documents/HRBodies/HRCouncil/RegularSession/Session19/A-HRC-19-35_fr.pdf

¹⁴ Le Contexte. *Reejer.org*. Consulté 29 September 2017, à l'adresse http://reejer.org/?page_id=122

¹⁵ Azia, F., Guntzberger, M., & Kodila, O. (2013). *Research on factors surrounding the family reintegration of street girls in Kinshasa, DRC: the search for long-term and durable solutions in the light of 'multiple stigmatisations'*. War Child UK & Comic Relief. Consulté à l'adresse

D'où viennent ces adolescents et pourquoi ?

- Il n'y a aucune donnée sur la provenance des enfants et adolescents en situation de rue, ni sur les raisons qui les poussent à déménager pour leur emplacement actuel.
- Une étude de 2006 menée dans la ville de Goma et dans d'autres lieux touchés par des conflits indiquait que : « la guerre civile a entraîné un nombre incalculable d'orphelins et d'enfants abandonnés ; une nette détérioration des services publics essentiels ; une urbanisation rapide et le démantèlement des structures traditionnelles de soutien que procurait la famille étendue en Afrique ; des difficultés pour certaines femmes de prendre en charge une famille monoparentale et pour certains enfants plus âgés de s'assumer en tant que chefs de famille ; un impact du VIH/SIDA sur la société et l'impossibilité pour les parents ou les tuteurs de payer les frais de scolarité et autres frais connexes »¹⁶. Le pays doit encore faire face à de nombreux défis, malgré des progrès significatifs enregistrés vers la paix.
- L'étude de 2013¹⁷ a démontré que les garçons et les filles en situation de rue provenaient principalement des zones urbaines comme ceux de Kinshasa.

Les expériences personnelles des adolescents face à leurs souhaits d'avenir :

- La même étude de 2013 à Kinshasa citée ci-dessus a révélé que la majorité des filles préféreraient rentrer dans leur famille biologique, y compris la famille élargie, à toute autre disposition de prise en charge ;
- La plupart des filles admettaient que c'était un espoir à long terme et, dans presque tous les cas, pas réalisable dans un futur proche ;
- Ce qui est prioritaire pour les filles est « de se sentir aimées », acceptées, entourées et soutenues. C'est plus important que les avantages matériels.

Les expériences d'adolescents en situation de rue :

- L'étude de 2006 réalisée à Goma et dans d'autres lieux touchés par des conflits indiquait que : « les violences commises par les policiers, les soldats et les membres de la police militaire sont fréquentes et habituelles ».¹⁸
- L'étude de 2006 pointait les facteurs suivants :
- **Les violences physiques, les extorsions et les abus sexuels** plus particulièrement contre les filles, posés par la police et les militaires ;
- **Le travail des enfants**, par exemple, le transport des marchandises, la vente de nourriture, le travail dans des restaurants et des maisons, charger et décharger des bus affectés au transport des passagers. « D'autres se livrent à des activités dangereuses ou illégales telles que le travail à la mine, la prostitution ou encore la vente de drogue et d'alcool » ;
- Les violences physiques infligées par des adultes et des jeunes plus âgés ;
- **Les violences sexuelles sur les filles** – une étude menée à Lubumbashi a révélé que le viol et la violence sexuelle sur les filles de la rue étaient omniprésents : sur les cinquante filles interrogées, toutes avaient été victimes de viol ;
- **Les violences sexuelles sur les garçons** - les plus jeunes adolescents et ceux qui viennent d'arriver dans la rue sont particulièrement exposés aux agressions sexuelles ; les garçons qui ont admis avoir été victimes de violence étaient réticents à parler de la violence

https://www.academia.edu/12771557/Research_on_factors_surrounding_the_family_reintegration_of_street_girls_in_Kinshasa_DRC_the_search_for_long-term_and_durable_solutions_in_the_light_of_multiple_stigmatisations_

¹⁶ Tate, T., Stauss, K., & Bengheya Mwezi, J. (2006). *Quel Avenir? Les enfants de la rue en République démocratique du Congo*. Human Rights Watch. Consulté à l'adresse <https://www.hrw.org/fr/report/2006/04/04/quel-avenir/les-enfants-de-la-rue-en-republique-democratique-du-congo>

¹⁷ Azia, F., Guntzberger, M., & Kodila, O. (2013). *Research on factors surrounding the family reintegration of street girls in Kinshasa, DRC: the search for long-term and durable solutions in the light of 'multiple stigmatisations'*. War Child UK & Comic Relief. Consulté à l'adresse

https://www.academia.edu/12771557/Research_on_factors_surrounding_the_family_reintegration_of_street_girls_in_Kinshasa_DRC_the_search_for_long-term_and_durable_solutions_in_the_light_of_multiple_stigmatisations_

¹⁸ Tate, T., Stauss, K., & Bengheya Mwezi, J. (2006). *Quel Avenir? Les enfants de la rue en République démocratique du Congo*. Human Rights Watch. Consulté à l'adresse <https://www.hrw.org/fr/report/2006/04/04/quel-avenir/les-enfants-de-la-rue-en-republique-democratique-du-congo>

sexuelle et, parmi ceux qui ont révélé des abus sexuels, aucun n'avait officiellement dénoncé le viol ni cherché une aide médicale, en partie, ont-ils expliqué, « parce qu'ils étaient trop gênés de signaler ces actes ou qu'ils sentaient que la police ne ferait rien ou pire, qu'elle se moquerait d'eux ».

- L'étude de 2013 a montré que plus de la moitié des filles étaient impliquées dans une sorte d'exploitation sexuelle ou du « sexe de survie » (par exemple, par une dépendance vis-à-vis des maris/petits amis des rues).
- La même étude de 2013 a montré aussi que les filles sont particulièrement sensibles à la façon dont elles sont traitées dans les institutions ou les centres de protection alternative. Elles sont fortement touchées et minées quand des personnes ou leurs familles leur parlent en manquant de respect, en les traitant de sorcières ou de filles des rues.
- La réinsertion est particulièrement difficile pour les filles qui sont connues ou sont supposées être impliquées dans le commerce du sexe. Ces filles doivent souvent s'appuyer sur leurs amis de la rue (y compris les « protecteurs », les petits amis et les « sœurs yayas » ou grandes sœurs). Ces amis leur apportent de l'aide tout en exerçant un contrôle sur elles. Un exemple de ce contrôle : des relations sexuelles forcées ou un viol collectif comme rite d'initiation à la rue qu'elles doivent subir afin d'être admises par leurs semblables¹⁹.

¹⁹ Azia, F., Guntzberger, M., & Kodila, O. (2013). *Research on factors surrounding the family reintegration of street girls in Kinshasa, DRC: the search for long-term and durable solutions in the light of 'multiple stigmatisations'*. War Child UK & Comic Relief. Consulté à l'adresse https://www.academia.edu/12771557/Research_on_factors_surrounding_the_family_reintegration_of_street_girls_in_Kinshasa_DRC_the_search_for_long-term_and_durable_solutions_in_the_light_of_multiple_stigmatisations_

2. CADRE JURIDIQUE, PRINCIPES GENERAUX ET ACTEURS DES REPONSES AUX BESOINS DES ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE

Que contient ce chapitre ?

Ce chapitre précise le cadre juridique et politique, les principes fondamentaux et les intervenants pour le travail avec les adolescents en situation de rue en RDC.

Comment utiliser l'information de ce chapitre ?

L'information contenue dans ce chapitre peut être utile pour :

- Comprendre le cadre juridique et politique pour fournir une protection et un soutien aux adolescents en situation de rue en RDC ;
- Comprendre et appliquer les principes essentiels qui guident le travail avec les adolescents en situation de rue ;
- Identifier les principaux intervenants impliqués dans la protection des adolescents en situation de rue et leurs rôles et responsabilités clés.

2.1 CADRE JURIDIQUE REGIONAL ET MONDIAL

Le Gouvernement de la RDC a ratifié les principaux instruments juridiques régionaux et internationaux relatifs aux droits des enfants, qui accordent une place importante aux adolescents en situation de rue, notamment :

- La Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), en 1990 ;
- La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des Femmes (CEDAW) en 1986, qui est particulièrement importante pour les droits des filles en RDC ;
- Le Protocole facultatif à la CDE, qui porte sur la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, en 2002 ;
- Le Protocole facultatif à la CDE concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, en 2002 ;
- La Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et au travail (Convention OIT #138, 1973) ;
- La Convention concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants (ILO #182, 1999) – Cette convention fixe des normes sur la protection des enfants contre l'exploitation au travail. Beaucoup d'adolescents en situation de rue sont dans des conditions relevant de l'exploitation ;
- La Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées et son protocole facultatif, en 2013 ;
- Le Protocole de Palerme visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en 2005 - Ce protocole peut être utile pour protéger les enfants forcés à travailler pour d'autres, y compris sous la menace, la contrainte et la tromperie.

Le Gouvernement de la RDC n'a pas encore ratifié la Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993).²⁰

La Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant (CDE), 1989, définit les principales responsabilités des Gouvernements pour protéger et garantir les droits de tous les enfants. L'article 20 de la CDE des Nations Unies stipule : « qu'un enfant privé temporairement ou

²⁰ En ce qui concerne le droit national en RDC : La loi portant sur la Protection de l'Enfant (LPPE - 2009) n'a ni prévu de procédure spécifique d'adoption, ni identifié les organes et services compétents pour intervenir, ni défini des sanctions contre ceux qui violent les dispositions relatives à l'adoption. Cependant la Loi n°87-010 du 1^{er} Aout 1987 telle que modifiée par la Loi n°16/008 du 15 Juillet 2016 portant Code de la Famille a introduit diverses innovations dont celles relatives à l'adoption internationale

définitivement de son milieu familial, ou qui, dans son propre intérêt, ne peut être laissé dans ce milieu, a droit à une protection et une assistance spéciales fournies par l'État ». La CDE ne contient pas d'articles spécifiques mettant l'accent sur les enfants et adolescents en situation de rue, mais énonce les droits de l'enfant à propos de l'élimination de : l'extrême pauvreté, la violence (Art. 19), la maladie (Art. 24), la discrimination (Art. 2), les abus sexuels et l'exploitation (Art. 34, 32), la toxicomanie (Art. 33), la carence affective (Art. 19, 31), le travail forcé ou dangereux (Art. 32), le déni des droits au sein du système juridique pour les jeunes (Art. 37, 40), le manque d'accès à l'éducation (Art. 28, 29) et aux soins de santé (Art. 24), et l'absence de papiers d'identité (Art. 7).

Les Lignes Directrices relatives à la Protection de Remplacement pour les Enfants (Assemblée Générale – résolution 64/142, Annexe) ont été adoptées par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2010. Elles visent à :

- Soutenir les efforts déployés pour maintenir les enfants ou les réintégrer dans la cellule familiale ou, en cas d'échec, de trouver une autre solution appropriée et permanente ;
- Garantir, dans le cas où aucune solution permanente ne peut être trouvée ou ne correspond pas à l'intérêt supérieur de l'enfant, que les Gouvernements identifient et fournissent des formes de prise en charge alternative appropriées qui stimulent l'épanouissement complet et harmonieux de l'enfant ;
- Aider et encourager les Gouvernements à mieux assumer leurs responsabilités et leurs obligations de protéger les enfants en tenant compte des difficultés socio-économiques et culturelles auxquelles les familles sont confrontées ;
- Orienter le secteur public et le secteur privé, y compris la société civile, dans leurs politiques, décisions et activités relatives à la protection sociale et au bien-être de l'enfant.

La RDC n'a pas encore formellement ratifié la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, ni la Déclaration et le Plan d'action pour une Afrique digne des enfants, adoptés en 2001 par l'Union africaine²¹, par laquelle les États membres s'engagent à protéger les enfants contre toutes formes d'abus, de négligence, d'exploitation et de violence.

2.2 CADRE JURIDIQUE NATIONAL

L'État, par sa Constitution et ses lois, a l'obligation de fournir une protection aux adolescents en situation de rue. Les adolescents en situation de rue sont, par définition, des enfants en situation difficile. La Constitution et les lois de la RDC montrent, de façon tout à fait explicite, l'obligation de l'État de protéger de tels adolescents. Comme renseigné ci-dessus, deux références majeures sont de mise en République Démocratique du Congo, à savoir la Constitution de la République et la Loi 09/001 du 10 janvier portant Protection de l'Enfant.

S'agissant de la Constitution de la République, elle dispose en son Article 41.3 que « L'enfant a également le droit de jouir de la protection de sa famille, de la société et des pouvoirs publics ». Bien entendu, ce dernier a droit à un nom de famille et à la protection de la part de la famille, de la société et de l'État. Par ailleurs, l'Article 123.16 stipule ceci : « Sans préjudice des autres dispositions de la présente Constitution, la loi détermine les principes fondamentaux concernant la protection des vulnérables ». Il y a enfin lieu de rappeler que la Constitution de la RDC, en son Article 215, reconnaît que les traités et accords internationaux ont une autorité

²¹ African Union. (2007). *Call for accelerated action on the implementation of the plan of action towards africa fit for children*. Addis Ababa: African Union. Consulté à l'adresse <http://srsg.violenceagainstchildren.org/sites/default/files/documents/docs/Africa%20Fit%20for%20Children%20-%20English.pdf>

supérieure à celle des lois internes ; ce qui montre l'engagement du pays dans la protection de l'enfant étant donné que le pays est signataire de la plupart de ces traités et accords.

Quant aux lois et règlements internes, il y a lieu de citer la Loi n°09/001 du 10 janvier portant Protection de l'enfant (LPE). Elle est essentielle en ce qu'elle définit certains des principes fondamentaux de la protection de l'enfant, et établit les obligations incombant aux familles en ce qui concerne l'enregistrement des naissances, le travail des enfants, le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines (MGF), les abus physiques et sexuels, le droit des enfants de vivre en famille et la mobilité et la traite des enfants.

La LPE traite également des droits de l'enfant et des responsabilités parentales et étatiques ; elle décline clairement les responsabilités qui incombent à la famille et à l'État envers les enfants nécessitant soins et protection, les enfants ayant un besoin urgent de protection et de réhabilitation, et les enfants en contact avec le système judiciaire.

Pour davantage d'éclairage, nous évoquerons les Articles 63, 64 et 69 de la LPE.

L'Article 63 stipule " La protection spéciale se réalise à travers les mécanismes de tutelle de l'État tels que prévus par la loi, le placement social et autres mécanismes de prise en charge appropriés. Le placement social s'effectue par l'Assistant social en prenant en compte l'opinion de l'enfant selon son degré de maturité et son âge. L'Assistant social fait rapport immédiatement au Juge pour enfant qui homologue le placement social.

Si l'enfant intéressé est entre les mains de ses parents ou tuteur, la décision de placement social est prise par le Juge pour enfant sur requête de l'Assistant Social. Un arrêté du Ministre ayant les Affaires sociales dans ses attributions régit le placement social en veillant spécialement à la régularité de son inspection et aux normes minimales de prise en charge des enfants".

Ce faisant, la LPE prévoit dans son Article 64 ce qui suit : « Le placement social s'effectue soit dans une famille élargie, soit dans une famille d'accueil, soit au sein d'une institution publique ou privée agréée à caractère social ou encore en foyer autonome pour son hébergement, sa rééducation, ainsi que sa réinsertion sociale. Dans ce dernier cas, l'enfant est âgé au minimum de quinze ans révolus. Le placement social en institution est pris en dernier recours et sa durée maximale est de six mois ".

L'enfant à son domicile, selon le cas, chez ses père et mère ou chez la personne qui exerce sur lui l'autorité parentale. (Article 46). Cependant, les parents incapables d'assurer la survie de leur enfant bénéficient d'une assistance matérielle ou financière de l'État. (Article 69).

En outre, la LPE expose en détail les problèmes relatifs à la justice pour mineurs, institue un tribunal pour enfants et requiert la présence d'un avocat ou d'un assistant social pour tout enfant en contact avec le système judiciaire. L'enfant (ou ses parents) a le droit de choisir son avocat. De même, la LPE souligne les mesures d'application qui doivent être prises par différents ministères. A ce jour, on note quelques mesures d'application qui ont été prises, notamment l'arrêté sur le placement social des enfants en situation difficile et celui sur le corps des Assistants sociaux, conformément aux articles 63 et 76.

Également en application de l'article 135 de la LPE, le Ministère de la Femme, Famille et Enfant, conjointement avec le Ministère de la Justice, a pris un arrêté portant composition, organisation et fonctionnement du Comité de médiation qui statue en toute indépendance et fait rapport au Président du tribunal pour Enfants sur les conclusions de la médiation. Elle est un mécanisme qui vise à trouver un compromis entre l'enfant en conflit avec la Loi et la victime ou

son représentant légal ou ses ayants – droits sous réserve de l'opinion de l'enfant intéressé dûment entendu (Article 132).

Enfin, il y a lieu enfin de citer la loi n°87-010 du 1^{er} Aout 1987 telle que modifiée par la Loi n°16/008 du 15 Juillet 2016 portant Code de la Famille qui renforce les dispositions pour assurer la protection des droits de l'enfant congolais contre toutes sortes d'abus, notamment en matière d'adoption internationale tels que renseignés dans les articles 651 ; 652 ; 653 ; 677, alinéa 2 tel que modifié ; 668 bis ; 691 bis ; 6923 bis.

A titre illustratif, l'article 651 tel que modifié stipule : « l'adoption ne peut avoir lieu que s'il y a de justes motifs et si elle présente des avantages pour l'adopté. L'adoption d'un enfant congolais par un étranger n'a lieu que si les autorités congolaises compétentes (i) constatent, après avoir dûment examiné les conditions de placement de l'enfant en RDC que l'adoption répond à l'intérêt supérieur de l'enfant ».

Article 671, alinéa 2 tel que modifié stipule : « (sic) S'agissant de l'adoption internationale, outre le consentement de toutes les parties à l'instance de l'adoption, le tribunal s'assure sur base des procès-verbaux d'enquêtes ou de toutes autres pièces versées au dossier et l'instruction à l'audience, de : (i) la difficulté de garder l'enfant au sein de la famille élargie ou de la communauté locale ; (ii) la difficulté d'une prise en charge sociale alternative en RDC ; (iii) l'existence d'un lien légal de mariage entre l'adoptant et un conjoint de sexe opposé avec lequel il cohabite sous un même toit ; (iv) la non pertinence de la précarité ou de la pauvreté de parents ou de la famille comme seule motivation de l'adoption ; (v) la nature exceptionnelle de l'adoption sollicitée, uniquement guidée par l'intérêt supérieur de l'enfant.

2.3 PRINCIPAUX FONDAMENTAUX DU TRAVAIL AVEC LES ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE

Les principes suivants sont le fondement du travail avec des enfants vulnérables, tous âges confondus. Ils sont particulièrement pertinents dans le travail avec des adolescents en situation de rue.

Tableau n°1 : Principes de base pour travailler avec des adolescents en situation de rue²²

Se concentrer sur la prévention et le renforcement des liens familiaux	Les familles qui soutiennent et protègent leur enfant peuvent réduire le risque d'en faire un enfant ou un adolescent des rues. Le rapport 2012 de l'UNHCR sur les enfants des rues indique que les enfants en situation de rue souhaitent et apprécient une relation avec leur famille, mais qu'un appui supplémentaire est nécessaire pour faire face aux causes de la rupture familiale. Ceci comprend le fait de considérer les questions de violence.
Ne pas porter préjudice.	S'assurer que les actions et interventions visant à soutenir les enfants (et leurs familles) ne les exposent pas à plus de préjudice. Veiller, lors de chaque intervention, à <i>éviter ou à gérer tout conflit éventuel entre les personnes, les familles et les communautés, conflit qui peut exposer les enfants et leurs familles à plus de risque.</i> Il est important de s'assurer qu'aucune supposition ne soit faite sur les raisons qui amènent un adolescent à se retrouver dans la rue et de s'assurer que les adolescents en conflit avec la loi soient considérés comme des enfants et non comme des criminels.

²² Ce tableau est tiré du Protocole National de Référencement et Contre-Référencement des enfants en situation difficile en République Démocratique du Congo, et adapté avec des informations supplémentaires puisées dans les lignes directrices globales sur la protection de remplacement. Global Child Protection Working Group. (2014). *Interagency Guidelines for Case Management and Child Protection*. The Global Social Service Workforce Alliance. Consulté à l'adresse <http://www.socialserviceworkforce.org/system/files/resource/files/Interagency%20Guidelines%20for%20Case%20Management%20and%20Child%20Protection.pdf>

Assurer aux garçons et filles un traitement égal et faire face à l'inégalité des sexes dans les programmes.	L'égalité des genres reconnaît que les filles et les garçons ont les mêmes droits, les mêmes responsabilités et les mêmes chances ou opportunités. Ceci implique qu'on réfléchisse à la question de savoir si les intérêts, besoins et priorités ont été considérés tant pour les filles que pour les garçons. L'égalité des genres est une question qui ne concerne pas uniquement les femmes et les filles, mais les hommes et garçons devraient aussi s'en préoccuper et pleinement s'engager dans ce domaine. Pour les garçons et filles en situation de rue, cela signifie qu'on réfléchisse aux raisons spécifiques pour lesquelles ces garçons et filles sont en situation de rue et pourquoi ils sont confrontés dans la rue à des risques et à des défis différents, et d'adapter les programmes pour répondre à toute inégalité.
Établir des priorités dans l'intérêt supérieur de l'enfant	« L'intérêt supérieur de l'enfant » peut être défini au sens large comme son bien-être. La Loi de 2009 (LPE 09/001) portant protection de l'enfant place l'intérêt supérieur de l'enfant au centre de sa protection. Article 6 : L'intérêt supérieur de l'enfant doit être une préoccupation primordiale dans toutes les décisions et mesures prises à son égard. Par intérêt supérieur de l'enfant, il faut entendre le souci de sauvegarder et de privilégier à tout prix ses droits. Sont pris en considération, avec les besoins moraux, affectifs et physiques de l'enfant, son âge, son état de santé, son milieu familial et les différents aspects relatifs à sa situation. Pour les adolescents en situation de rue, il est primordial de s'assurer que leurs intérêts, immédiats et à long terme, soient pris en compte en matière de sécurité et de soutien. Bien que la réunification familiale soit souvent souhaitée, elle peut nécessiter de la préparation et du soutien et cette solution peut s'avérer ne pas être dans l'intérêt supérieur de l'adolescent. Dans le cas des adolescents-parents, l'intérêt supérieur du parent et celui de l'enfant doivent être pris en considération, séparément et en tant qu'unité familiale.
Garantir la redevabilité	La redevabilité se définit comme le fait d'être responsable et d'assumer ses propres actions. Ce qui sous-entend : suivre les lois et les politiques nationales ; se conformer aux codes professionnels de déontologie quand ils existent ; assumer ses responsabilités en veillant à ce que tout le personnel et les volontaires soient formés, supervisés et soutenus pour garantir une qualité de soin adaptée aux besoins ; s'assurer que les enfants et leurs familles puissent s'exprimer ; partager l'information et travailler ensemble. Dans le cas des enfants en situation de rue, la participation et le consentement sont des principes clés de la redevabilité– il faut à tout prix veiller à ce que les enfants et adolescents en situation de rue soient bien informés et aient accès à un personnel formé, à des espaces sûrs et la possibilité de s'exprimer sans craindre d'être maltraités. Cela se comprend aussi qu'il ne faut pas forcer la réintégration mais assurer la protection dans le système de justice pour mineurs, en instaurant des procédures policières et judiciaires adaptées et sensibles aux enfants et à leurs besoins et fournir des services appropriés de santé, éducation, d'aide sociale et autres.
Se baser sur des connaissances solides du développement et des droits de l'enfant	Les évaluations et les interventions doivent être conduites à partir de connaissances solides sur le développement et la protection de l'enfant – en comprenant leur vulnérabilité et les facteurs de risque et en tenant compte de la dynamique familiale. Ce qui veut dire prendre en compte les besoins spécifiques des filles, des enfants handicapés, des enfants atteints du VIH ou touchés par d'autres problèmes de santé, des enfants affectés de façon disproportionnée par la violence et les abus, et ceux qui se heurtent à des obstacles ou sont empêchés d'exprimer librement leurs opinions ou idées.

Donner aux adolescents le droit d'être entendus et prendre leurs opinions au sérieux	Les enfants et adolescents ont le droit d'être consultés et leurs opinions doivent être prises en compte dans toute décision ou question qui influence leur vie. Ils devraient être totalement impliqués dans tout processus de référencement, tant qu'il sert au mieux leurs intérêts et qu'il ne les expose pas à d'autres préjudices. Il est important de créer pour les adolescents en situation de rue des lieux sûrs spécifiques au sexe et favorisant la participation. Des adolescents en situation de rue peuvent avoir des difficultés à établir des relations positives avec des adultes. Il est donc également important que du personnel formé agisse avec attention, respect et cohérence. Il faudra du temps pour forger des telles relations de confiance.
Solliciter un consentement éclairé (libre) et/ou un assentiment	Un consentement éclairé est un accord volontaire d'un individu capable de consentir, librement et sans contrainte. Dans tous les cas de figure, le consentement devrait être demandé aux enfants et à leurs familles/tuteurs. Pour qu'un consentement soit 'éclairé', les enfants doivent être en mesure de comprendre leur situation et de décider sur base de cette compréhension. Un assentiment est l'expression d'une volonté, de la part d'un enfant, de participer aux services. L'assentiment est demandé aux jeunes enfants voire trop jeunes pour donner un consentement éclairé mais aussi aux enfants assez âgés pour comprendre et participer aux services. Même pour de très jeunes enfants (âgés de moins de 5 ans), des efforts devraient être consentis pour leur expliquer, en termes simples et appropriés à leur âge, quelle information est demandée, et comment elle sera utilisée et partagée. Il se peut que, dans certains cas, le consentement éclairé ne soit pas possible ou doive être refusé, alors qu'une intervention est nécessaire pour assurer la protection de l'enfant au mieux de son intérêt. Quand le consentement ne peut être donné et que les organismes engagés ont un mandat légal pour décider des mesures de protection pour l'enfant, les causes de cette situation doivent être expliquées et la participation des enfants et des familles encouragées sans discontinuité. Pour les adolescents en situation de rue qui ont récemment vécu un événement traumatisant ou présentent des signes d'un traumatisme, ou pour ceux consommant régulièrement de l'alcool ou des drogues, il est important de leur donner du temps et du soutien afin que leur consentement soit valable.

L'application du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant aux adolescents en situation de rue

Comme expliqué dans le Protocole National de Référencement et Contre-Référencement des enfants en situation difficile en République Démocratique du Congo, « la détermination de l'intérêt supérieur ou DIS est un principe important en donnant soutien à un enfant ou aux enfants vulnérables. Depuis des années, les enfants, comme les personnes handicapées ou celles qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer, ont vu les décisions prises pour eux. Pourtant, les principes de loi et des droits humains, comme la Convention des Droits de l'Enfant, ont établi l'importance de donner à chacun la chance de prendre une décision raisonnée.

« L'évaluation de l'intérêt supérieur » consiste à trouver l'équilibre entre tous les éléments nécessaires à la prise de décision dans une situation spécifique pour un enfant en particulier ou pour un groupe d'enfants. Les éléments à considérer sont les opinions de l'enfant, son identité, la préservation de l'environnement familial et le maintien des relations, les soins, la protection et la sécurité de l'enfant, sa situation de vulnérabilité, et son droit à la santé et à l'éducation.

Ainsi, il y a 3 principes importants qui régissent la DIS : (1) toutes les institutions, publiques ou privées, ayant une responsabilité vis à vis des enfants se doivent de déterminer l'intérêt

supérieur de l'enfant chaque fois qu'elles sont impliquées ; (2) quand il y a une prise de décision concernant un enfant (par ex. sa santé), ces entités devraient également tenir compte des droits et intérêts légitimes de toute autre partie et (3) prendre une décision dans l'intérêt supérieur de l'enfant signifie identifier la meilleure décision parmi plusieurs, à court comme à long terme.

Dans les garanties procédurales visant à assurer la considération primordiale de l'intérêt supérieur de l'enfant, le Comité souligne le nécessaire respect des éléments suivants :

- le droit de l'adolescent en situation de rue d'exprimer ses opinions dans un lieu sûr et sans peur d'être puni par un adulte ou par des pairs,
- l'établissement des faits par des professionnels formés et ayant l'expertise requise, dans un environnement et dans des circonstances sexo-spécifiques et adaptées aux adolescents en situation de rue,
- l'aide juridique par du personnel formé comprenant le contexte de la rue,
- la motivation, la justification et l'explication légales de toutes décisions,
- le mécanisme d'examen et de révision de ces décisions et
- l'évaluation de l'impact de la décision sur la jouissance par l'enfant de ses droits.

Le principe de la DIS joue un rôle central dans ce protocole parce que les adolescents en situation de rue :

- font souvent l'objet de discriminations et de violences, ce qui les rend plus réticents voire réservés pour se prononcer contre les personnes ou organisations auteurs d'actes de violence ;
- manquent souvent d'un environnement protecteur ou de défenseurs ;
- ont probablement déjà fait face à de multiples et complexes difficultés dans la vie, ce qui peut affecter leur santé mentale et physique.

La Constitution de la RDC reconnaît la responsabilité de l'État pour la protection et le soutien aux enfants (de l'âge de 0 à 18 ans) en situation difficile. La LPE aussi reconnaît que de nombreux acteurs ont un rôle à jouer dans ce domaine.

Cependant, les raisons pour lesquelles les adolescents sont plus à risque de se retrouver en situation de rue sont multiples et complexes. Une fois un adolescent est en situation de rue, il est probable qu'il a déjà vécu des expériences négatives par des adultes de leur famille, de leur communauté et/ou de la société au sens large et qu'il est exposé à des privations multiples.

« Protéger les enfants et éviter des privations multiples nécessite une approche holistique qui reconnaît les relations de l'enfant en tant qu'interdépendant et interconnecté et, par la suite, reconnaît que ces droits peuvent être violés – mais aussi défendus – par un nombre de personnes titulaires de droits dans la famille, dans la communauté et dans la société au sens large, y compris la communauté internationale. Protéger les enfants de violences y compris celles qui amènent l'enfant à développer des connections avec la rue, nécessite une approche coordonnée et compréhensive entre différents départements gouvernementaux (finances, commerce, emploi, secteurs sociaux – comme la récréation et les sports, la santé, l'éducation et le bien-être social) et engageant les personnes titulaires de droits au niveau de la famille et de la communauté. »²³

²³ Office of the High Commissioner for Human Rights. (2011). *Protection and promotion of the rights of children working and/or living on the street*. Geneva: Office of the High Commissioner for Human Rights. Consulté à l'adresse <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/Study/OHCHRBrochureStreetChildren.pdf>

Le premier point à noter et le plus important est de «ne pas nuire » – ne faire aucun mal et éviter de causer à l'enfant des traumatismes supplémentaires.

Le second point à noter est que tous les enfants viennent de familles et, lorsque les conditions permettaient de le faire sans risque, même si l'adolescent a choisi de quitter le foyer familial, il est important de travailler avec l'adolescent ainsi qu'avec sa famille pour assurer le bien-être de l'adolescent dans l'immédiat et à long terme. Il peut y avoir aussi d'autres enfants dans la famille ayant des besoins à prendre en considération ; vivant encore dans le foyer et à risque de violence, ou vivant ailleurs comme avec d'autres membres de la famille élargie, des amis ou dans la rue. Travailler avec la famille implique de chercher à comprendre les risques à tous les membres de la famille et d'offrir du soutien pour réduire ces risques ; d'agir comme conciliateur pour parvenir à une meilleure relation entre le(s) parent(s) et l'enfant et/ou de faciliter la réintégration familiale de l'adolescent.

2.4 PRINCIPAUX ACTEURS DES REPONSES, ROLES SPECIFIQUES ET MECANISMES DE COORDINATION²⁴

Principaux acteurs et rôles spécifiques

Il est important de comprendre avant toutes choses que la protection de l'enfant est un domaine impliquant plusieurs acteurs dont la synergie dans l'action demeure indispensable. Comme acteurs clés, on identifie particulièrement l'État et ses services, la société civile, les chefs religieux, la communauté, la famille, l'adolescent lui-même et le secteur privé. Il va de soi que chacun de ces acteurs, en vue de la continuité des soins et services à offrir, doit s'assurer de la réalisation des activités qui lui sont attribuées.

- L'État et les services publics. Ils ont pour rôles de :
- Doter le secteur des politiques, lois, des programmes. Bref, les services étatiques devraient garantir les cadres législatif, normatif, réglementaire voire programmatique en faveur de la protection de l'enfant ;
- Mettre en place et rendre opérationnel des cadres/mécanismes de coordination des interventions du secteur ;
- Assurer le suivi - évaluation des interventions du secteur (monitoring) ;
- Mettre en œuvre les politiques et programmes ;
- Accorder les agréments et, le cas échéant, les retirer ;
- Doter le secteur en ressources budgétaires adéquates et humaines qualifiées.

En d'autres termes, il revient à l'État de : (i) promouvoir un environnement protecteur de l'enfant ; (ii) mettre en place des mesures de prévention contre toute forme d'abus, de violence et de négligence à l'endroit de l'enfant ; (iii) développer des actions en termes de réponses en faveur des enfants victimes d'abus, de violences et négligence ; (iv) favoriser les opportunités de réhabilitation en faveur des enfants victimes d'abus, de violences et de négligence.

Pour ce faire, l'État s'appuie sur les ministères et service impliqués ci-après : le MINAS, le Ministère de la Santé, le Programme National de Lutte contre le Sida (PNLS), le Ministère de l'EPSP, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, le Ministère du Genre, Famille et Enfants, le Ministère de la Jeunesse et des Sports ainsi que le Ministère du Travail, Emploi et Prévoyance Sociale.

S'agissant du MINAS, celui-ci joue un rôle capital dans la protection sociale de l'enfant en situation difficile, toutes catégories confondues : enfants victimes d'abus et négligences graves,

²⁴ L'essentiel de cette section a été tiré du Module de protection de l'enfant en situation difficile produit par la DEP- MINAS (2016) et mis à l'usage des intervenants sociaux et du Rapport de la cartographie et évaluation au niveau nation du système de protection de l'enfant en RDC, réalisé par le MINAS avec l'appui de l'USAID/Projet 4Children (2016).

enfants privés de soins parentaux.... Il agit à travers ses directions et/ou services spécialisés dotés de missions spécifiques dans la protection de l'enfant. Par exemples, la DICOREPHA s'occupe de l'enfant en situation de handicap ; la DEP s'occupe de la planification, de la réalisation de l'état des lieux de la protection de l'enfant, de la production des directives, protocoles et normes en faveur des acteurs de la prise en charge des ESD et de la leur formation en vue de prestations de qualité ; la DISPE s'occupe de l'offre des services essentiels de protection de l'enfant prévus par la LPE, de la vulgarisation des instruments internationaux de protection de l'enfant ; la DAS dans la dotation au niveau opérationnel des intervenants sociaux et l'agrément des ONG du domaine ; la DIC inspecte les établissements d'hébergement des enfants. Le MINAS intervient ainsi à tous les niveaux du domaine de protection de l'enfant : prévention, intervention, réhabilitation et supervision/mise en vigueur des standards, supervision et orientation en ce qui concerne la prestation des services.

Le MINAS, en vertu du principe de la subsidiarité, ne peut tout faire. Il travaille avec des partenaires qui assurent la mise en œuvre, en particulier les ONG. Le MINAS est particulièrement responsable des enfants placés en établissements institutionnels et autres formes de placement en structures de remplacement ; Il élabore des directives, enregistre et inspecte les établissements institutionnels et coordonne les travaux des ONG et des institutions religieuses.

Le Ministère du Genre, Famille et Enfant (MinGFE) joue essentiellement un rôle de promotion, par la sensibilisation, en rapport avec la sensibilisation des communautés. Son action consiste à faire prendre conscience aux enfants de leurs droits. L'Article 75 de LPE lui confie la coordination du Conseil national de l'enfant. Le MinGFE était récemment en charge de l'adoption par le biais de la Commission interministérielle chargée des questions d'adoption.

Le Ministère de l'Intérieur veille à l'enregistrement des naissances et tout ce qui est en rapport avec la police (unités de protection des victimes). Grâce à la mise en œuvre à l'échelle nationale de l'interopérabilité entre les services de l'État-civil (EC) et la Santé, la couverture d'enregistrement des enfants à l'état-civil a été renforcée, ce qui a permis d'atteindre un plus grand nombre de nouveau-nés en 2016.

Le Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance sociale (METPS) est en charge de l'élaboration du cadre législatif et réglementaire pour la protection des travailleurs. A cet effet, il pilote le Comité National de lutte contre les pires formes de travail des Enfants qui est un organe de conception, de mise en œuvre et de suivi du Plan d'action national de lutte contre les pires formes de travail des enfants. Le plan d'action couvre tous les secteurs d'activités : enfants miniers, enfants domestiques, enfants dans l'agriculture, enfants dans l'économie informelle.

Le Ministère de la Justice, par sa direction de la protection de l'enfant, fournit tous les services nécessaires aux enfants en contact avec le système judiciaire, tels les victimes, les enfants témoins et les enfants ayant commis des manquements qualifiés d'infractions à la loi pénale, de même que les enfants nécessitant la protection de la part des tribunaux.

Le Ministère gère les tribunaux pour enfants et propose au Président de la République via le Conseil supérieur de la Magistrature, la nomination des juges pour enfants afin de garantir la mise en œuvre des procédures applicables aux enfants.

Le Ministère de la Défense a la responsabilité des ex-combattants, enfants compris. Les enfants de moins de 15 ans sont réunifiés avec leur famille et envoyés à l'école ; ceux qui ont plus de 15 ans reçoivent une aide économique. Les données sur ces enfants sont classifiées secrètes.

La société civile a pour rôle de :

- Suppléer à l'action de l'État dans un rôle de complémentarité ;
- Mettre en œuvre les politiques et programmes gouvernementaux notamment grâce à la mobilisation sociale ;
- Intervenir efficacement dans les aspects de prévention (mise en œuvre des politiques, campagne de sensibilisation, éducation des masses, vulgarisation des lois, directives et normes de protection de l'enfant) ; de réponse (prestation d'une gamme variée des services sociaux tels que santé, éducation, hébergement, alimentation, assistance sociale et accompagnement social, formation des acteurs) et réhabilitation (counseling, support psychosocial, ...).

Parmi les structures les plus dynamiques dans ce maillon, on peut retenir des ONG nationales telles que AMO CONGO et Femmes Plus ; des plateformes de la société civile (REJEER et CATSR) ; des Églises et confessions religieuses actives et influentes (Église catholique à travers CARITAS, Armée du Salut au travers de sa structure 'main tendue', Église du Christ au Congo à travers SANRU, etc.)

La communauté. Il est attendu d'elle :

- D'être en phase avec les leaders d'opinion et/ou les personnes ressources volontaires reconnues pour leur implication dans les actions en faveur de la protection et la prise en charge des enfants : principaux acteurs et bénéficiaires. C'est le cas de RECOPE, des CLPE ;
- D'accompagner parfois l'auto prise en charge communautaire ;
- De participer à toutes les étapes allant de l'identification à la résolution du problème de l'enfant ;
- De gérer la plupart des cas de protection de l'enfant, même les abus ;
- De promouvoir (valeurs positives) et transformer les normes sociales (coutumes, attitudes, tabous) en vue d'un changement des comportements de la société.
- La famille. En tant que cellule de base de la Nation, il est attendu d'elle :
 - De jouer un rôle essentiel dans la phase de prévention, notamment par l'éducation et l'encadrement de l'enfant ;
 - De servir de cadre idéal de dialogue et de vie dans une confiance réciproque ;
 - De promouvoir l'épanouissement de l'enfant en le protégeant contre les abus, la négligence, la maltraitance, l'exploitation ;
 - D'assurer l'éducation civique de l'enfant en promouvant les valeurs positives ;
 - De servir de modèle et d'épine dorsale de l'action de protection de l'enfant, car la qualité de la vie d'un enfant est liée à la vie et à l'expérience de la famille au sein de laquelle il vit.
- L'adolescent. Acteur principal de sa situation, ce dernier doit :
 - Participer à l'élaboration et à l'exécution des programmes en sa faveur ;
 - Être impliqué à tout projet en sa faveur.
- Le secteur privé. Il intervient pour :
 - Financer parfois les activités de protection de l'enfant ;
 - Doter les acteurs de terrain en moyens logistiques d'intervention.

Mécanismes de coordination et processus

La question de la coordination est aussi essentielle que celle de la définition claire du rôle et du mandat des acteurs. La fonctionnalité des mécanismes de coordination devrait garantir la cohérence dans l'action ainsi que le succès attendu du travail fait.

Les textes légaux et réglementaires en vigueur régissant le domaine de la protection créent des coordinations tant au niveau national, provincial que local.

Au niveau national, on peut noter :

- Institutionnalisation par la Loi portant protection de l'Enfant du Conseil National de l'Enfant, CNE en sigle, placé sous la tutelle du Ministère ayant la famille et l'enfant dans ses attributions (Articles 74-75). Ce Comité demeure non fonctionnel à ce jour ;
- Existence au sein des ministères impliqués dans la protection de l'enfant, de différents mécanismes de coordination fonctionnels. A ce titre, sont fonctionnels ;
- le Groupe de travail sur la protection de l'enfant, piloté par l'UNICEF et Save the Children, comprenant des ONG internationales et nationales, le MINAS et le MinFaFe. Depuis une année, il se réunit à la DISPE- MINAS ;
- le Comité national de Lutte contre les pires formes de travail des enfants, piloté par le Ministère de l'ETPS au sein duquel participent le MINAS et d'autres ministères, les PTF et la société civile;
- la Coordination DDR, présidée par le Ministère de la Défense qui comprend le MINAS, le Ministère de l'Agriculture, des organisations de la société civile et d'autres partenaires;
- la Coordination des Orphelins et Enfants Vulnérables, OEV en sigle, pilotée par le MINAS via la DISPE laquelle réunit les acteurs impliqués dans la problématique ;
- le REEJER (Réseau des Éducateurs des Enfants et Jeunes de la Rue), piloté par des ONG ;
- Existence aussi de la Commission socio culturelle dans chaque chambre du Parlement, investie d'un mandat sur les questions de protection de l'enfant ;
- Existence de la Commission socio culturelle du Gouvernement, investie du même mandat que celui du Parlement ;
- Existence du Groupe thématique protection sociale.
- Au niveau provincial
- Mutatis mutandis, les structures gouvernementales existantes au niveau national devraient avoir leurs correspondantes au niveau provincial. (Par exemple, le Conseil provincial de l'Enfant).
- Au niveau territorial/municipal,
- Mutatis mutandis, ces mêmes structures gouvernementales existantes devraient aussi avoir leurs correspondantes au niveau local. (Par exemple, le Conseil local de l'Enfant).
- Existence des réseaux communautaires de protection de l'enfant (RECOPE) et des comités locaux de protection de l'enfant (CLPE) développés respectivement par War Child et Save the Children ;
- Existence des Communautés protectrices mises en place par l'UNICEF en collaboration avec les Divisions provinciales des Affaires sociales, depuis plusieurs années. Ces Communautés donnent un bel exemple de réussite de coordination au niveau municipal.
- Au niveau local
- Coordination depuis 2015 entre les « Communautés protectrices » et d'autres approches à base communautaire à travers les Comités d'action Communautaires (CAC).

3. PRINCIPALES INTERVENTIONS DE TRAVAIL AVEC LES ENFANTS EN SITUATION DE RUE

Que contient ce chapitre ?

Ce chapitre précise les interventions principales pour les trois catégories d'adolescents– les adolescents à risque, les adolescents *de* la rue et les adolescents *dans* la rue. Il comprend :

- *Les interventions primaires ou préventives*, qui visent les facteurs répulsifs et attractifs qui augmentent le risque pour les adolescents vulnérables de commencer à travailler ou à vivre dans la rue.
- *Les interventions secondaires*, qui protègent et soutiennent les adolescents qui sont déjà en contact avec la rue, pour s'assurer qu'ils aient accès aux services de base, reçoivent un soutien adapté fourni par du personnel formé, et pour réduire les risques de préjudice supplémentaire. Ces interventions *répondent* aux besoins des adolescents en situation de rue et *favorisent* le bien-être à long terme, plus particulièrement en renforçant la capacité, la confiance et les connaissances des adolescents qui leur permettent de faire des choix de vie dans leur intérêt.
- *Les interventions tertiaires*, qui protègent et soutiennent les adolescents qui préfèrent ne pas quitter la rue et/ou ne sont pas aptes à être réinsérés dans leur foyer.

Ce chapitre met aussi l'accent sur les adolescentes en situation de rue pour garantir que ces filles puissent avoir accès aux services et aux aides dont elles ont besoin.

Comment utiliser l'information de ce chapitre

L'information contenue dans ce chapitre peut être utile pour :

- Comprendre ce qui est nécessaire lors de l'élaboration d'orientations, directives ou interventions, afin de s'assurer que les besoins des adolescents en situation de rue soient comblés ;
- Identifier des interventions potentielles, fondées sur des données probantes, pour améliorer le soutien existant aux adolescents en situation de rue ;
- Comprendre et appliquer les bonnes pratiques afin que les besoins des garçons et filles adolescents soient pris en compte et leurs droits réalisés.

Note Importante !

Le **Guide de réunification familiale des enfants en rupture familiale**, MINAS, Mars 2015 donne des conseils/indications pratiques détaillés sur l'identification, la documentation, la préparation et la réunification des enfants en rupture familiale. Ce guide peut être utile car il donne plus de détails sur ce processus. Le présent protocole se réfère aux mêmes étapes, attire l'attention sur les problèmes spécifiques aux adolescents, plus particulièrement aux adolescentes et aborde aussi la prévention du VIH et les réponses au VIH.

3.1 LES PRINCIPES FONDAMENTAUX POUR TOUTES LES INTERVENTIONS CONCERNANT LES ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE

Les principes de programmation suivants s'appliquent à toutes les interventions– primaires, secondaires et tertiaires-, et s'appuient sur les Principes fondamentaux de la Section 2.3.

1. Chaque adolescent(e) a des expériences, besoins et souhaits individuels. Gardez chaque adolescent concerné au centre de votre intervention. Cela implique d'avoir une approche de gestion de cas où les besoins et ressources de chaque adolescent concerné sont évalués ; les prestataires d'intervention travaillent avec l'adolescent et sa famille dans la mesure du possible, pour définir des buts et des objectifs précis et réalistes et planifier des actions afin

d'atteindre ces buts et objectifs ; des plans sont mis en œuvre en réalisant des actions spécifiques et en recevant des services ; les actions sont suivies pour assurer la réception des services en temps opportun, de façon individualisée, sensible au contexte et axée sur la famille et pour veiller à ce que les objectifs soient atteints.²⁵

*Le Consortium for Street Children a développé une **boîte à outils (en version anglaise) pour travailler avec des adolescentes en situation de rue**. Ils ont parlé avec des filles adolescentes en situation de rue et avec des personnes qui travaillent avec elles dans huit pays en 2013, dont la RDC (Goma).*

L'étude a identifié des défis communs aux filles qui étaient soutenues par des organisations dont :

- *Le risque de violence dans les centres et les abris par manque d'espaces sécurisés, risque parfois exacerbé par la surpopulation ;*
- *Des perceptions négatives ou critiques du personnel ou un personnel trop protecteur et qui limite leur indépendance ou leur capacité à agir pour elles-mêmes.*

Les défis communs pour le personnel qui soutient les filles incluent :

- *Des taux élevés d'abandon scolaire car les filles sont habituées à vivre dans la rue et y voient des aspects positifs ;*
- *Trouver du temps et un lieu dans la rue pour avoir une conversation sensible et aider les filles à trouver des solutions à plus long terme, lorsqu'elles veulent ou ont besoin de solutions immédiates que l'organisation pourrait ne pas pouvoir donner ;*
- *Un manque de politiques, de procédures, et de pratiques qui empêche les différentes organisations de travailler ensemble pour mettre les filles à l'abri de tout danger et promouvoir un travail de collaboration ;*

Une insuffisance de lois, de politiques, et de stratégies de mise en œuvre pour protéger les filles en situation de rue, telles que la fourniture d'articles de toilette ou pour les menstruations ou la capacité de garder la mère et l'enfant ensemble ou de fournir un soutien indépendant aux jeunes mères qui ne veulent pas ou ne peuvent pas retourner dans leurs familles.

2. Prévoir des lieux sûrs pour adolescents et adolescentes. Les garçons en situation de rue peuvent être auteurs de violences contre les filles en situation de rue, ainsi que leurs amis et protecteurs. Prévoir des lieux sûrs spécifiques au genre permet aux garçons et filles de discuter et de gérer les complexités de ces relations et de faire face à ces questions liées au genre. Il est important de trouver le temps et les capacités d'écouter les points de vue des filles et des garçons ; de créer ces espaces sécurisés ; de recruter, former, superviser et soutenir du personnel (prévoir assez de personnel féminin) afin que l'équipe ainsi formée soit qualifiée et confiante pour travailler avec des filles et motivée pour le faire, d'avoir des conseillers spécialisés et des travailleurs de soutien au sein de l'équipe.

²⁵ Ceci est extrait de la fiche d'information de la Gestion de 4Children (Juin 2017)

3. Donner la priorité à l'approche familiale. « La famille reste son lieu d'épanouissement idéal pour la survie et son développement. Ce qui veut dire qu'en dehors des mesures provisoires prises par l'État visant sa protection, un effort particulier devra donc être entrepris pour que la réparation de la vulnérabilité de l'enfant soit associée au processus de son accompagnement pour sa réinsertion familiale. A défaut de celle-ci, il faudra envisager une réinsertion communautaire par l'autonomisation de l'enfant si son âge le permet. »²⁶ La réintégration des enfants en situation de rue pose des difficultés spécifiques, y compris le risque d'une discrimination par la famille ou des membres de la communauté qui s'imaginent parfois que les enfants en situation de rue auraient des problèmes de discipline ou poseraient des défis particuliers. Une réintégration nécessite un soutien complémentaire pour l'enfant et la famille pour aider à établir des règles et attentes familiales adaptées à l'âge de l'enfant, prenant compte du fait que les enfants en situation de rue auront acquis de l'expérience et dû s'appuyer sur leurs propres ressources afin de survivre. Afin d'assurer des soins familiaux appropriés, il est particulièrement important que la réintégration soit faite de façon sensible et qu'elle aide à comprendre pourquoi l'enfant ou l'adolescent était initialement attiré ou repoussé à vivre dans la rue.
4. Avoir des effectifs avertis et entraînés possédant des compétences et des attitudes pour travailler avec des adolescents en situation de rue. Les travailleurs qui sont en contact direct avec des adolescents en situation de rue doivent avoir de bonnes compétences relationnelles (communication verbale et non verbale, capacité à joindre les adolescents en situation de rue et à rester en contact avec eux, construire et maintenir des relations et une approche basées sur les forces et focalisées sur la résilience).²⁷ Voir l'annexe 2 pour plus d'information sur ces compétences. Veiller à ce que les procédures de recrutement garantissent la sécurité des adolescents et adolescentes touchés par le programme. Assurez une surveillance régulière et des processus de soutien qui permettent d'identifier des cas de risque plus rapidement et de répondre de façon appropriée, mettre le personnel en valeur et prévenir un taux élevé de rotation du personnel.
5. Fournir une réponse intégrée qui peut comprendre la fourniture de services complets aux adolescents en situation de rue à travers un programme complet ou qui implique de s'assurer que son propre travail est constamment relié à celui d'autres personnes, comme le modèle du REEJER (voir Chapitre IV. Les interventions secondaires), tout en assurant que le travail de l'organisation ne fasse pas doublon du travail d'autres.

²⁶ MINAS. 2016. Le Protocole National de Référence et de Contre-Référence des enfants en situation difficile en République Démocratique du Congo

²⁷ StreetInvest. *StreetInvest: Effective Principles of Street Work A trustworthy adult in the lives of all street connected youth*. StreetInvest. Consulté à l'adresse http://www.streetinvest.org/control/uploads/files/1375266589~_STREETINVEST_10_EFFECTIVE_PRINCIPLES_OF_STREET_WORK.pdf

EXPERIENCE PRATIQUE : VEILLER AUX PROBLEMES DE SECURITE DES FILLES AVANT DE COMMENCER²⁸

Qui

- Découvrir les différentes vulnérabilités des adolescentes avec qui vous travaillez d'un point de vue sécuritaire, par exemple les filles qui vivent et travaillent dans la rue sans protection parentale risquent de subir des préjudices plus régulièrement que les filles en situation de rue qui continuent de vivre en famille, les adolescentes mères seront confrontées à d'autres problèmes.
- Évaluer les relations et contacts clés des filles, par exemple la famille, des amis et amies de la rue, y compris les 'protecteurs', les travailleurs de proximité, les représentants des cultes, etc.

Quoi

- Identifier les principaux problèmes qui ont une incidence sur la sécurité des filles dans différents contextes de rue, comme le travail de jour, le travail sexuel, dormir dans la rue.
- Identifier les lois et politiques clés qui peuvent être utilisées pour protéger toutes les filles en situation de rue, d'âge différent.
- Identifier les services et organisations existants qui travaillent au niveau national et local, et au niveau local, ceux/celles qui réservent une attention particulière aux adolescentes.
- Identifier tout programme s'adressant aux adolescentes en situation de rue qui a réussi dans le passé, analyser pourquoi ces programmes ont fonctionné et sinon, pourquoi ils ont échoué.

Comment

- Évaluer comment fonctionnent les moyens traditionnels de protection des filles dans les familles et les communautés pour prévenir l'implication dans les rues, et les moyens actuels pour protéger les filles de la rue qui sont fournis par d'autres enfants et adolescents en situation de rue et par les prestataires de services de la rue.

Quand

- Déterminer les moments opportuns pour mobiliser les filles dans des activités, en tenant compte de celles qui restent cachées et qui travaillent la nuit.
- Déterminer les moments de la journée ou de l'année pendant lesquels les filles en différentes situations de rue sont en sécurité ou ne le sont pas.

Où

- Identifier les déplacements des filles (voir Chapitre 3.4.2.4. Faire face à la violence, qui a un paragraphe sur les déplacements en toute sécurité) et veiller à ce que toute planification reconnaisse les endroits sûrs et les endroits dangereux pour les filles et les garçons d'âge différent.

Pourquoi

- En savoir plus sur les fils conducteurs qui envoient les filles vers la rue, y compris les attitudes de la famille, des communautés et des autorités officielles à l'égard des filles, les pratiques préjudiciables aux filles, les comportements particuliers envers les filles en situation de rue, y compris les points de vue sur le travail sexuel et la consommation d'alcool ou de drogues.

²⁸ Davey, C. (2014). *Girl Safety Toolkit: A Resource for Practitioners*. The Girl Effect. Consulté à l'adresse <http://www.girleffect.org/media/1137/girl-safety-toolkit.pdf>

3.2 LES PRINCIPALES ETAPES A RESPECTER AVANT D'INTRODUIRE LES DIFFERENTES INTERVENTIONS

IDENTIFIER LES ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE

Le Guide de réunification familiale des enfants en rupture familiale fait état des lieux et des moments suivants pour leur identification :

- Dans la rue - les points d'écoute ou les points d'eau ;
- Les équipes mobiles nocturnes qui circulent dans un rayon donné à partir du site « résidentiel » de l'enfant ;
- Les centres de transit.

Il est important d'admettre qu'il peut y avoir des adolescents, plus particulièrement des filles, qui se cachent, surtout la nuit. Un supplément de travail lors des échanges avec les adolescents qui sont déjà dans la rue serait nécessaire pour essayer de savoir s'il y en a d'autres, plus particulièrement des filles, qui vont 'quelque part d'autre' la nuit. Il est aussi important d'être très prudent dans le partage d'informations avec d'autres agences puisque ça pourrait, dans certains cas, exposer les adolescents à de plus grands risques.

Il est important de recueillir des informations sur un adolescent le plus tôt possible, mais de manière informelle et uniquement quand un climat de confiance a été établi. Les organisations devraient passer les premiers mois à connaître les enfants, pour réduire le risque de les effrayer ou de rompre leur confiance en demandant des informations trop personnelles ou sensibles. (Voir Annexe 1. Outil de travail : Modèle de formulaire d'évaluation pour les adolescents en situation de rue.)

Exemple pratique : À Nairobi, les travailleurs sociaux de la Société Undugu du Kenya ont divisé le centre de la cité en quatre zones. Ce qui veut dire que les travailleurs de proximité ont des limites. Un travailleur de proximité avec des compétences de travail social est affecté dans chaque zone. Le travailleur de proximité s'engage avec un petit groupe d'adolescents qui étaient en situation de rue. Ces adolescents sont maintenant formés pour faire du travail de proximité. Ces jeunes travaillent toute la semaine et reçoivent une indemnité d'environ 160 \$ par semaine. Leur rôle est d'identifier de nouvelles 'bases' dans les rues, où les enfants en situation de rue se retrouvent. Ils repèrent surtout les enfants nouvellement arrivés en ville. Les enfants de moins de 13 ans sont placés dans un centre de transit sécurisé pour les soutenir et favoriser la réunification familiale quand c'est possible. Les enfants les plus âgés sont aidés pour vivre plus en sécurité. Ce processus initial consistant à établir un rapport avec les enfants peut prendre un mois ou deux. Ensuite, ils commencent à travailler à plus long terme. (Voir section 3.3. Les interventions secondaires : Le modèle de l'Association de la Société Undugu).

Normes et standards de prise en charge des enfants vulnérables.

Identification des cas en milieu ouvert : Norme 21

L'identification des cas présumés nécessitant une orientation ou une prise en charge qui se fait en milieu ouvert pour les EDR, Orphelins et autres enfants vulnérables, devrait suivre et respecter une procédure faite d'enquêtes sociales sur le terrain, de contacts avec les enfants eux-mêmes et/ou les familles et d'écoute des enfants, des familles et de divers témoins dans la communauté.

Soubassement légal ou réglementaire : Lignes directrices du MINAS, CDE, Constitution, LPE.

Indicateurs : L'acteur social se sert de certains repères discrets et signes révélateurs pour identifier les enfants nécessitant potentiellement une prise en charge. Les observations sont orientées vers les enfants orphelins et vulnérables, les enfants en errance ou en vagabondage,

les enfants travailleurs, les enfants mendiants, les enfants faisant usage de drogues et autres stupéfiants, les enfants portant des stigmates de violence, les enfants en situation d'école buissonnière, etc. L'identification se fait en milieu ouvert (par exemple dans la rue) ou en milieu semi ouvert (par exemple dans un centre d'écoute).

Observations et implications pour le milieu ouvert : Dans le cadre de l'accueil en milieu ouvert, l'éducateur ou l'intervenant social va à la rencontre des enfants dans leur environnement habituel, dans le but d'approfondir sa connaissance des enfants rencontrés, de réunir des informations sommaires sur eux, de recueillir l'histoire de chacun, de se renseigner sur son environnement d'origine ainsi que ses problèmes prioritaires ou spécifiques.

L'éducateur ou l'intervenant social, pour se rendre auprès des enfants, se fera de préférence accompagner de deux ou trois autres personnes. Cette petite équipe comprendra en son sein, outre l'éducateur, un enfant de la rue (ou ancien enfant de la rue) bien renseigné sur les lieux et les habitudes du terrain, un intervenant en matière de soins ou un psychologue (si possible). Pour réussir le contact, quelques précautions et une certaine méthodologie s'avèrent nécessaires :

- Se munir d'une petite trousse médicale ou de tout autre outil pouvant soulager des cas d'urgence rencontrés ;
- Au cas où les enfants de la rue à visiter sont des filles, ou si ce sont des groupes mixtes (filles et garçons), la présence d'une fille dans l'équipe est souhaitée ;
- Avoir déjà visité le site avec l'aide d'un autre enfant de la rue pour se faire une idée de l'environnement, puis évaluer les risques et identifier les précautions à prendre ;
- Se présenter aux enfants tout en les mettant en confiance ;
- Entamer avec eux un dialogue dont le but final est de faire un diagnostic sommaire sur la situation de l'enfant rencontré ;
- Éviter de poser des actes de générosité ou de faire des promesses qui renforceraient chez les enfants l'impression d'une vie agréable dans la rue ou d'une marchandisation de sa situation ;
- Éviter de porter sur soi ou de montrer tout ce qui peut attirer l'antipathie ou la convoitise chez les enfants de la rue ;
- Éviter de mettre en doute la parole de l'enfant (même si vous ne croyez pas ses déclarations) et montrer beaucoup de respect à son égard ; montrez-vous digne de gagner sa confiance en étant clair et précis dans vos propos. Ne cherchez pas à le piéger. Pour réussir votre approche, vous devez lui laisser une impression positive sans susciter de grandes attentes que vous n'aurez probablement pas les moyens ou l'occasion de soutenir. Ne prenez pas de futurs rendez-vous si vous n'êtes pas assurés de les respecter.

DECOUVRIR LES ESPOIRS ET ATTENTES DES ADOLESCENTS FILLES ET GARÇONS EN SITUATION DE RUE

Il est utile d'analyser les attitudes du personnel envers les adolescents et adolescentes en situation de rue. Une telle analyse peut identifier des stéréotypes et/ou soucis qui peuvent alors être adressés. Il peut alors être avantageux de demander aux filles (et séparément aux garçons) de dresser une liste des défis auxquels leurs amies ou des filles comme elles font face en utilisant une liste de problèmes possibles (voir l'Annexe 2 : Activité de formation 1 : Étudier les perceptions du personnel sur les adolescents en situation de rue.)

ÉTABLIR UNE COORDINATION LOCALE

L'existence d'une cartographie détaillée des intervenants/interventions sur l'accès aux services, permet une bonne connaissance des acteurs et de la disponibilité des services pour répondre aux besoins des bénéficiaires.

Après la cartographie, il peut être utile d'établir une liste des services locaux disponibles, avec les coordonnées complètes des personnes pouvant fournir des soins.

Il est important de tenir régulièrement des réunions de partage d'information et de coordination locale, avec les acteurs clés identifiés dans la cartographie. Quand des groupes, tels les comités de protection des enfants ou les groupes de Communauté protectrice²⁹ existent déjà, il n'est pas nécessaire de tenir des réunions uniquement pour les adolescents en situation de rue. Mais il demeure important que les personnes soient formées pour comprendre les besoins spécifiques des adolescents en situation de rue, et d'avoir des avocats dans ces groupes qui veillent à ce que les enfants et adolescents en situation de rue ne restent pas invisibles. Ceci peut être fait conjointement avec le groupe de coordination.

Une collaboration entre les structures peut être appuyée par des accords entre les membres du réseau de coordination (prestataires de services, organisations communautaires, adolescents, et autres parties prenantes clés).

ORGANISER LE REFERENCEMENT ET LE CONTRE-REFERENCEMENT

1. L'évaluation initiale de tout adolescent – à risque, dans ou de la rue – devrait suivre les principes fondamentaux du Protocole National de Référence et Contre- Référence :
2. Une enquête sociale pour une connaissance approfondie de l'adolescent et de son milieu de provenance pour une meilleure orientation du cas ;
3. La création d'un dossier pour l'enfant qui documente l'enquête sociale, tous les services rendus et la planification d'une (ré)insertion familiale le plus tôt possible, dans la mesure du possible ;
4. Une action immédiate, si l'enfant est en danger ou n'a pas d'abri, l'hébergement et la prise en charge alimentaire pour une protection physique, sanitaire et sécuritaire.

Voir les interventions secondaires pour les étapes suivantes.

1. Dans les cas où un adolescent est accusé par la famille, un membre de la communauté ou un prestataire de service, de mal se comporter, en plus de l'évaluation initiale :
2. La police le conduira auprès de l'OPJ qui l'identifiera et le remettra entre les mains de l'assistant social qui, en respectant la détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, supposera en premier lieu l'innocence de l'enfant et, puis, après avoir enquêté sur la raison de la mauvaise conduite présumée de l'enfant – y compris une discussion avec les membres de la famille, à l'école, avec des personnes dans la communauté qui connaissent l'enfant, etc. – et si l'enfant a clairement fait une faute, le présentera auprès de son juge naturel ;
3. L'assistant social cherchera une institution de placement social. Le placement social s'effectue soit dans une famille élargie, soit dans une famille d'accueil, soit dans une institution publique ou privée agréée à caractère social ou encore en foyer autonome pour son hébergement, sa rééducation ainsi que sa réinsertion sociale ;
4. Le juge prendra l'ordonnance de placement social et enjoindra l'assistant social au suivi.

COMPRENDRE LES DIFFERENCES LIEES AU GENRE

Des études à travers le monde montrent que les garçons et les filles en situation de rue sont confrontés à une accumulation de circonstances et à de nombreux changements de circonstances. Les filles font face à une série supplémentaire de défis en raison de leur sexe. Néanmoins, il reste important de retenir que les garçons font face à des défis de genre

²⁹ Par Communauté Protectrice, on entend « un groupe de personnes vivant dans un espace géographique administrativement défini comme territoire, commune, quartier ou autre, ayant en commun, au moins, l'usage d'une école primaire et/ou d'un centre de soins, disposant au niveau communautaire d'un mécanisme fonctionnel, formel ou informel de prévention de la vulnérabilité et de prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation, de discrimination, d'abus ou de négligence ». MINAS, 2012

différents, comme des attentes d'être le protecteur et des stéréotypes comme de toujours être physiquement et mentalement forts.

Bien que chaque fille soit différente, certains facteurs communs augmentent le risque qu'elle se retrouve en situation de rue, engagée dans du 'sexe de survie' : expérience antérieure d'abus sexuel ; promotion de la prostitution infantile par les parents, les frères et sœurs plus âgés ou les copains ; fait de vivre dans une région où le commerce du sexe pour adultes est important et/ou il y a beaucoup de garçons et d'hommes sans attache et itinérants, comme les militaires ou les camionneurs.

Les garçons comme les filles connaissent des problèmes de santé mentale et la santé mentale varie d'un enfant à l'autre, mais la plupart des études démontrent que les filles en situation de rue ont des taux de dépression et d'anxiété plus élevés que leurs semblables masculins. Les filles qui ont été victimes d'abus sexuel voient leur risque de troubles mentaux augmenter. Il est probable que les garçons subissent d'abus sexuel moins fréquemment que les filles, mais ces expériences augmentent également leur risque de troubles mentaux, comme la dépression, l'anxiété, et le traumatisme.

*«Les organisations qui s'engagent à soutenir les filles en situation de rue sont responsables de veiller à ce que leurs projets et programmes soient exempts de violence, soient gérés par un personnel fiable, compétent et soutenu, et que les filles au sein des programmes puissent identifier ces programmes et les façonner afin qu'ils leur offrent un soutien de haute qualité, holistique et durable qui leur permettent de faire des choix pour leur présent et leur avenir ».*³⁰

Il n'y a pas suffisamment de données à l'heure actuelle pour affirmer si les adolescents et les adolescentes ont des expériences différentes avec la consommation de et la dépendance à l'alcool et aux drogues. Néanmoins, la mauvaise santé mentale peut entraîner une consommation d'alcool et de drogues (plus importante), ce qui à son tour peut contribuer à des troubles mentaux encore aggravés.

Les adolescentes (et adolescents) en situation de rue sont confrontées à des risques accrus de VIH, les travailleurs du sexe ayant en général des taux de VIH plus élevés que les travailleurs non sexuels. Cela comprend également les adolescents qui ont des rapports sexuels avec d'autres garçons ou hommes, à la fois consensuels et commerciaux.

Les filles font aussi état des côtés positifs de leur situation de rue, comme de se sentir libres des problèmes et/ou des abus familiaux, une liberté de routine et la possibilité de prendre leurs propres décisions de vie. Les filles qui ont des relations solides d'entraide avec leurs camarades de la rue présentent généralement un meilleur état de santé mentale.

L'Annexe 2 : Activité de formation 2 « Etudier les perceptions des filles sur leur situation » offre quelques activités possibles pour en savoir plus sur ce que les filles ressentent et souhaitent, ainsi que pour préparer l'organisation à travailler avec elles.

³⁰ Consortium for Street Children. (2014). *Nothing About Us Without Us*. Consortium for Street Children. Consulté à l'adresse <http://sharedlearning.streetchildrenresources.org/resources/nothing-about-us-without-us-for-organisations-who-work-or-want-to-work-with-adolescent-street-connected-girls/>

Quelles interventions sont efficaces pour soutenir les adolescentes ?

Il ressort d'un résumé de données factuelles actuelles au niveau mondial que les approches et interventions suivantes sont susceptibles d'apporter des résultats satisfaisants pour les adolescentes en situation de rue :³¹

- Écouter les points de vue des filles et concevoir des interventions qui reflètent leur culture et la compréhension qu'elles ont de leur propre situation, afin de leur donner un plus large éventail de possibilités et de leur permettre de faire des choix de vie positifs ;
- Investir dans le renforcement des relations et réseaux des filles, y compris la famille élargie, pour augmenter les chances d'une transition de situation de rue réussie ;
- Établir des relations sûres et sécurisées basées sur la confiance, ce qui pour les filles, devrait entraîner une proportion élevée de femmes dans le personnel et parmi les éducateurs de groupes et le sentiment de 'se sentir en famille' dans tous les centres ou refuges ;
- Garder les installations du programme à abri de la violence, de l'exploitation, de l'abus et de la négligence, qui peuvent être perpétrés par d'autres enfants et adolescents dans le projet, par le personnel, les bénévoles, les administrateurs et les visiteurs, y compris les prestataires de services. Les filles sont plus exposées au risque d'être à nouveau victimes d'abus dans des refuges fermés. Faire participer constamment les filles à l'identification et la prévention de menaces potentielles dans le programme ;
- Adopter une approche basée sur les forces pour aider les filles à développer leur confiance, leur résilience et leurs compétences ;
- Venir en aide aux adolescentes pour réduire ou arrêter leur consommation d'alcool ou de drogues, ceci comme une première étape d'un parcours positif pour le futur et pour diminuer les agressions que la consommation de drogues peut entraîner ;
- Fournir diverses possibilités de stimulation intellectuelle, récréative et créative ;
- Trouver des moyens pour mettre les adolescentes en relation avec différents services, tels que les services de santé physique et mentale, les services de prévention et de soins du VIH, les services sociaux et les systèmes de justice pénale ;
- Offrir des services de santé sexuelle et procréative en fonction des choix des filles, y compris la prévention et la prise en charge de la grossesse. La période périnatale est essentielle pour favoriser la motivation des filles à quitter la rue et constitue un moment porteur pour les interventions de santé, en particulier pour des nouveaux parents ;
- Fournir un encadrement par les pairs

3.3 LES INTERVENTIONS PRIMAIRES

Les interventions primaires comprennent :

- L'identification des adolescents qui risquent d'arriver en situation de rue, mais vivent encore à la maison et le soutien à ces adolescents ;
- L'identification des familles et ménages vulnérables, dans lesquels les enfants risquent d'arriver en situation de rue et le soutien à ces familles.

³¹ Consortium for Street Children. (2014). *Nothing About Us Without Us*. Consortium for Street Children. Consulté à l'adresse <http://sharedlearning.streetchildrenresources.org/resources/nothing-about-us-without-us-for-organisations-who-work-or-want-to-work-with-adolescent-street-connected-girls/>

DONNER LA PAROLE AUX ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE

Donner la parole aux enfants est au cœur de toute activité de prévention ou d'intervention³². Les principales activités à promouvoir sont :

- **Activités sportives et ludiques** : Il s'agit souvent d'activités informelles, comme un match de football, qui sont un moyen de donner la parole aux adolescents. Ces types d'activités offrent un espace ludique où les adolescents peuvent se réunir ; ils permettent l'organisation de séances de discussion avant ou après l'activité sportive.
- **Accompagnement et soutien** : L'objectif est d'offrir un lieu sûr et informel pour des conseils, ce qui peut les aider. Les conseillers doivent être formés et avoir le temps de nouer des relations de confiance avec les adolescents.
- **Donner de l'espace aux adolescents pour s'exprimer est essentiel** pour comprendre pourquoi ils sont en situation de rue, ce qu'ils aiment ou détestent et de quel type de soutien ils ont besoin. Les entretiens ci-dessous ont été menés à travers le monde pour informer le Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme.

« J'ai commencé à travailler quand j'avais 5 ans et c'était vraiment difficile (...). Je ne voulais pas être dans les rues, je n'aimais pas cela, je voulais être avec ma famille et aller à l'école, mais nous avons besoin d'argent et je savais que ce n'était pas censé être ainsi mais si tu ne travailles pas, l'argent ne va pas tomber du ciel pour te nourrir (...). Je continue de le faire parce que j'aime bien et pas seulement parce que nous avons besoin d'argent. C'est quelque chose que j'ai appris à faire (...) et je ne veux pas y renoncer juste pour le plaisir. » Garçon, Equateur.

Tu dois sacrifier des choses que tu veux pour ton avenir, comme étudier peut-être, pour l'avenir de ta famille. Mais si tu me le demandes, je veux aider les autres. Et si l'on me demandait ce que j'ai fait de ma vie, je répondrai que j'ai aidé les autres. » Garçon, Maroc.

« Je ne le dis à personne. Moi, je m'y habitue, quels que soient mes ennuis. Il n'y a personne en qui je peux avoir vraiment confiance, donc cela reste à l'intérieur de moi, même si cela empire de cette manière. » Fille, Maroc.

Quand on leur demande ce qui pourrait les aider : quelqu'un « qui s'identifiera toujours avec eux, les approuvera et sera capable de les aider et de les guider », « plus de temps, de patience et d'écoute. » Garçons et filles, Ouganda.

Source : Office du Haut-Commissariat pour les Droits de l'Homme (OHCDH) (2014), Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur la protection et la promotion des droits des enfants travaillant et/ou vivant dans la rue.³³

³² Lire le Protocole National de Référence et de Contre-Référence des enfants en situation difficile en République Démocratique du Congo pour des informations sur les moyens de promouvoir la participation des enfants.

³³ Office of the High Commissioner for Human Rights. (2011). *Protection and promotion of the rights of children working and/or living on the street*. Geneva: Office of the High Commissioner for Human Rights. Consulté à l'adresse <http://www.ohchr.org/Documents/Issues/Children/Study/OHCHRBrochureStreetChildren.pdf>

EXEMPLE PRATIQUE : PLACER LES VOIX DES JEUNES AU CENTRE DES INITIATIVES

La Société Undugu du Kenya est une ONG nationale qui vise la réadaptation et la réintégration des enfants et des adolescents vivant et travaillant dans les rues, et l'émancipation socio-économique des communautés pauvres urbaines et rurales.

Le modèle de l'Association de la Société Undugu au Kenya met les voix des adolescents et des jeunes au centre des interventions. Une fois que les groupes d'adolescents ou de jeunes ont été identifiés par le biais d'activités de sensibilisation, on leur demande s'ils souhaitent créer une association et on leur explique ce dont il s'agit. Ceux que cela intéresse développent d'abord un sentiment d'identité de groupe à travers des événements sportifs tels que des tournois de football. Après quelques mois, un atelier d'une journée est organisé, où les adolescents et les jeunes découvrent Undugu et ses attentes. Ils sont encouragés à mettre en place leurs propres règles et réglementations. Undugu leur fournit des conseils mais les laisse décider de l'établissement des règles et aussi des conséquences en cas de violation des règles. Les jeunes et les adolescents décident de quand et où se rencontrer sur une base hebdomadaire. Les rencontres ne durent jamais plus de 45 minutes, pour concilier la vie bien remplie que les enfants et les jeunes ont dans la rue.

Après plusieurs mois de réunions, l'association est encouragée à mettre en place une constitution plus formelle, qui suit un modèle fixe. Cela signifie qu'avec le temps, les associations peuvent se faire reconnaître par le Gouvernement ou d'autres structures communautaires.

Les associations comptent entre 13 et 18 membres, avec un minimum de 10 jeunes. Sur les 136 associations ainsi formées, la plupart sont constituées de garçons seulement, certaines mélangent filles et garçons, et seulement 10 sont constituées uniquement de filles, avec le soutien de travailleurs de sexe féminin.

RENFORCER LA FAMILLE

Parmi les initiatives de renforcement familial, on cite la parentalité. D'autres interventions pourraient inclure : une aide pour améliorer les activités économiques de la famille et promouvoir la communication adulte-adolescent, le soutien à la prévention et la réhabilitation suite à l'abus d'alcool ou de drogues, la lutte contre la violence domestique. Beaucoup de ces interventions nécessitent de travailler avec l'enfant et la famille ensemble. Les principes de la réunification familiale s'appliquent au renforcement familial, comme le recommande le Protocole National de Placement Social³⁴ du MINAS.

La parentalité positive : La parentalité positive est une approche à la parentalité qui promeut un style d'éducation et des comportements qui répondent aux besoins de l'enfant, en termes d'affection, de sécurité, d'appartenance et d'attaches sûres. Un style d'éducation centrée sur le bien-être de l'enfant, où les parents font preuve de chaleur, de tolérance, de sensibilité, de réceptivité et de soutien envers leur enfant. La parentalité positive, c'est le juste milieu entre un style d'éducation autoritaire (ou militaire) et un style d'éducation permissif (ou laxiste) : elle fixe les règles et limites dont l'enfant a besoin pour se développer et s'épanouir pleinement. Cette approche est un excellent moyen pour promouvoir la communication adulte-enfant.

Le renforcement économique des ménages : Une approche de renforcement économique des ménages pratiquée par beaucoup de projets en RDC s'appelle les « communautés d'épargne et de crédit interne », SILC, ou même les « groupes villageois d'épargne et de crédit » ou VSLG. Le SILC introduit dans le projet 4Children est une approche de renforcement

³⁴ RDC MINAS (2017), Protocole National de Placement Social.

économique des ménages/familles retenue comme un moyen efficace d'aider les ménages vulnérables à mieux gérer et améliorer leurs ressources financières pour couvrir les dépenses médicales, scolariser les enfants, et de survivre aux chocs tout en répondant aux besoins essentiels des membres du ménage, y compris les enfants. Le projet a formé les superviseurs et agents de terrain sur la méthodologie SILC/CECI, et à leur tour ces agents de terrain travaillent pour constituer des groupes de 15-25 personnes qui recevront des services financiers SILC/CECI. Les services financiers offerts par les SILC/CECI sont : l'épargne flexible et engagée, l'accès facile à la liquidité et une somme importante à un moment utile. Les groupes ont un cycle qui varie entre 8-12mois, au bout duquel ils procèdent au partage de dividendes et reprennent un nouveau cycle. Les membres cotisent à deux caisses dont la caisse d'épargne, qui sert pour des prêts aux membres afin d'initier des activités génératrices de revenus et la caisse de solidarité pour répondre aux besoins urgents. Les montants de cotisation sont fixés d'un commun accord entre les membres ainsi que les fréquences des réunions d'épargne.

Les organisations qui travaillent avec des adolescents à risque ou déjà en situation de rue devraient se mettre en relation avec les organisations locales qui offrent des moyens de subsistance et des possibilités de générer des revenus à l'échelle locale. Tout cela devrait être relié à une prise de conscience familiale sur les risques d'envoyer des enfants travailler dans la rue. Les organisations peuvent aider les familles à rechercher d'autres solutions pour répondre aux questions financières, réduisant la nécessité pour les plus jeunes adolescents d'aller travailler dans un cadre à haut risque.

L'aide à la prévention de la violence, de la consommation d'alcool et de drogues : Offrir un soutien aux hommes et aux femmes au sein de la famille pour s'attaquer à leurs problèmes de drogue et d'alcool et aborder la violence domestique peut faire de la maison un lieu plus sûr et peut être une façon de diminuer l'envie des enfants de quitter leur maison et d'aller dans la rue. Cela peut nécessiter des liens avec les centres de santé et les assistants sociaux, y compris les centres de soutien communautaires. En RDC, il est recommandé notamment de mener le plaidoyer auprès des personnes et des instances impliquées dans la résolution des conflits pour la prise des mesures particulières afin d'atténuer les menaces, réduire la vulnérabilité et l'exposition des femmes et des filles, jeunes filles et petites filles, aux violences sexistes.³⁵

SOUTENIR L'EDUCATION

Les écoles peuvent être des 'systèmes de détection précoce' pour identifier les enfants qui arrivent en situation en rue. Travailler avec les écoles locales et les responsables municipaux de l'éducation peut être un moyen d'identifier les enfants qui risquent de quitter l'école et d'arriver en situation de rue.

Les subventions et le soutien à l'éducation peuvent être également des moyens pour maintenir la fréquentation scolaire.

Il est préférable de soutenir l'accès à l'éducation le plus tôt possible et avec des adolescents plus jeunes. L'accès à la formation professionnelle serait plus opportun pour les adolescents qui ont déjà rencontré des problèmes de fréquentation et de réussite scolaires.

Il est important de noter que quelques enfants en situation de rue signalent la violence dans l'école (par des pairs ou des enseignants) comme une raison d'abandonner leur scolarité.

³⁵ Ministère Genre, Famille et Enfant. (2009). *Stratégie nationale de la lutte contre les violences basées sur le genre* (p. 34).
Ministère Genre, Famille et Enfant.

REDUIRE LE TRAVAIL DES ENFANTS

En RDC, il existe un certain nombre de politiques et d'activités visant à réduire l'exploitation du travail des enfants. Les organisations devraient travailler avec les entreprises locales, la police et les fonctionnaires du travail pour identifier les enfants impliqués dans le travail des enfants lorsque cela concerne les adolescents en situation de rue.

SENSIBILISER

Certains enfants embrassent la rue parce qu'ils pensent que c'est attrayant. Les organisations devraient mettre en place des séances de sensibilisation dans les communautés, sans porter de jugement, pour augmenter la compréhension de la réalité de la vie dans la rue et des risques associés.

Il est mieux de viser les collectivités où l'on sait déjà qu'un grand nombre d'enfants arrivent en situation de rue.

Cette sensibilisation devra comprendre :

- Les risques de la vie dans la rue ;
- Les avantages de l'éducation ;
- Les droits des enfants à la protection.

EXEMPLE PRATIQUE : LE MODELE DE L'ASSOCIATION, SOCIETE UNDUGU, KENYA

La Société Undugu Society utilise son 'Modèle de l'Association', qui combine des activités de 'réponse' qui améliorent la vie des enfants et des adolescents déjà dans la rue, et des activités 'préventives' pour sauver les nouveaux arrivants trouvés dans les rues avant qu'ils ne s'habituent à vivre dans la rue.

Le modèle se compose de quatre étapes :

- a. Formation et transformation : Les enfants et les adolescents en situation de rue sont approchés à l'endroit où ils se rencontrent – leur 'base' – par des agents de proximité d'Undugu et par des bénévoles formés qui, auparavant, étaient en situation de rue. Cela peut être au coin d'un bâtiment, en-dessous d'un pont, dans les égouts ou sur des chantiers de construction désaffectés. Les activités comprennent la tenue de réunions régulières, l'élaboration de codes de conduite par les adolescents, et la création d'une constitution pour régir leurs activités. Les enfants de moins de 13 ans sont presque toujours éloignés de la rue et bénéficient d'un soutien dans un centre de transit. Les adolescents plus âgés, qui ne souhaitent pas rentrer chez eux dans l'immédiat ni rester dans un centre, sont aidés dans la rue avec l'objectif à long terme d'une réunification familiale ou d'une transition de la rue. Le personnel d'Undugu commence généralement par répartir les enfants dans des groupes informels et par organiser deux à trois tournois de football. Ensuite, ils soutiennent la formation d'associations, pour les enfants qui désirent le faire. Les responsables sont élus parmi les enfants et les adolescents selon un ensemble de critères développés par les adolescents eux-mêmes. Le rôle principal d'Undugu à ce stade est d'identifier les bases, leurs membres et de leur présenter le modèle d'association. Cette étape dure entre trois et six mois, selon le niveau d'intoxication des membres du groupe.

Dès le début et tout au long des étapes ci-dessous, Undugu offre des soins médicaux gratuits ou à prix fortement réduits par le biais de fournisseurs locaux et aide à l'obtention de documents d'identité.

- b. Renforcement des capacités : Les membres du groupe sont munis de compétences et de connaissances appropriées en fonction des évaluations de leurs besoins effectuées par le personnel d'Undugu. Les responsables élus sont soumis à des cours de mentorat et de formation en leadership. Tout le groupe suit également des séances éducatives sur l'hygiène personnelle et la toilette, l'éthique, la morale, les problèmes de santé, les dangers de la drogue et de son abus, et reçoit d'autres informations sur le bien-être. Ensuite, les compétences acquises sont utilisées pour amener des changements positifs chez les membres du groupe. Les associations deviennent alors une voie pour défendre et promouvoir entre pairs la réadaptation et le changement positif de comportement.

Les filles et les jeunes femmes engagées dans le travail sexuel sont aidées à mettre en place des activités alternatives viables et celles qui affichent de solides compétences commerciales reçoivent des subventions pour démarrer.

A ce stade, les membres de l'association contribuent aussi à sauver les nouveaux arrivants des rues et à les référer vers un lieu sécurisé d'Undugu à Kitengala (un centre pour enfants dirigé par Undugu et situé à 40 km de Nairobi) pour être pris en charge et protégés. Les adolescents identifient et résolvent les problèmes en utilisant les approches de Recherche Action Participative. Cette étape dure entre 6 mois et un an habituellement.

1. Émancipation : Pour atteindre cette étape, les enfants et les adolescents mettent en application les connaissances et les compétences acquises et font des progrès incroyables

dans la transformation de leur vie et de leurs conditions de vie. Ils ont reçu des conseils pour choisir entre la poursuite d'une carrière ou tester une idée commerciale. Leurs prises de décision s'améliorent et leur attitude s'oriente vers l'autosuffisance. Ils ont repéré des activités génératrices de revenus, soit en tant qu'individu soit en groupe, et sont devenus admissibles pour recevoir des subventions de démarrage d'Undugu ou d'autres organismes. Il y a une cohésion au sein du groupe et des liens ont été créés avec des membres d'autres groupes grâce à des visites d'échange. Undugu aide les associations à s'enregistrer auprès du ministère compétent pour être reconnues en tant qu'entités légales. Pendant ce temps, les membres de ces associations font connaître le modèle de l'association à d'autres et les guident dans la même démarche.

2. Désengagement : C'est la dernière étape. Les membres des groupes de jeunes réorganisés sont maintenant entièrement adaptés et sont engagés dans des activités génératrices de revenus socialement acceptées et qui répondent à leurs besoins quotidiens. Dès lors, ils sont locataires de leurs maisons, se sont mariés et ont fondé leurs propres familles. Beaucoup d'entre eux rencontrent encore d'autres membres de leur association mais la plupart sont indépendants les uns des autres et d'Undugu. Undugu ne leur rend visite que de temps en temps et les invite à rejoindre l'Association des anciens d'Undugu qui se réunit une fois par an dans le but de partager des expériences et de parrainer de nouveaux membres d'associations de rue.

3.4 LES INTERVENTIONS SECONDAIRES

Cette section examine la manière d'offrir des services efficaces et centrés sur l'adolescent et résume ensuite quelques principes clés pour les interventions qui répondent aux besoins des adolescents en situation de rue.

LES APPROCHES EN MATIERE DE PRESTATION DE SERVICES

Le travail de proximité

Le travail de proximité nécessite :

- Une approche qui fait que les adolescents (et les enfants) en situation de rue se sentent valorisés et qui leur offre une relation cohérente, fiable et qui ne porte pas de jugement, avec un adulte attentionné qui a les compétences et l'expertise nécessaire. Dans la mesure du possible et si la situation le permet, le travail de proximité agit aussi avec les familles des adolescents en situation de rue, aide à identifier les risques et opportunités, aide la famille à offrir un cadre familial sécurisé, de la cohérence et de la fiabilité. Ceci est important car les adolescents en situation de rue ont tous connu la rupture des liens familiaux ou amicaux et ont tendance à ne pas faire confiance aux adultes ;
- Une compréhension de l'importance de la vie dans la rue et des relations avec leurs pairs, qui respecte leur vie actuelle et leur laisse de la latitude pour agir sur tout changement à leur propre rythme ;³⁶
- Des interventions centrées sur l'adolescent et suivant son rythme. Les interventions choisies et communiquées par les adolescents eux-mêmes sont généralement les plus efficaces.
- Patience, capacité, écoute sans jugement, compassion et encore plus de patience.

Le travail de proximité implique les actions suivantes qui doivent toutes être flexibles dans le contexte local :

- Bien planifier, en comprenant où les adolescents se rencontrent et ce qu'ils souhaitent, puis veiller à ce que les travailleurs de proximité aient les compétences, l'expérience et les outils nécessaires (comme des activités adaptées aux adolescents ayant comme but de les impliquer) ;

³⁶ Retrak. (2015). *Standard Operating Procedures*. Retrak. Consulté à l'adresse <https://www.retrak.org/content/uploads/2015/11/Retrak-Outreach-SOPs-Oct2015.pdf>

- Identifier des espaces sûrs où les enfants peuvent interagir avec leurs pairs et les agents de proximité, dans la rue dans un lieu sûr et caché ou dans des salles locales pas trop éloignées, et qui soient accueillants et amicaux ;
- Organiser des activités de sensibilisation à des heures qui conviennent aux adolescents – pour ceux qui dorment dans la rue, le soir peut être un moment de relaxation et de liberté, alors que ceux qui rentrent chez eux, peuvent avoir du temps libre après leur travail et avant de rentrer à la maison ;
- Offrir des activités qui permettent aux adolescents de se relaxer et de jouer, par exemple l'organisation d'événements sportifs comme un match de football pour les filles et les garçons ;

« Les enfants des rues, comme les autres enfants vivant sans protection familiale, devraient avoir accès aux services de réinsertion et de protection alternative, mais cela ne peut se produire que quand les organisations leur tendent la main intentionnellement et établissent patiemment des relations de confiance ».³⁷

- Parler aux adolescents dans les endroits où ils se rassemblent déjà et où ils travaillent, par exemple, les approcher là où ils emballent les marchandises à vendre en rue pour instaurer la confiance et valoriser leur travail ;
- Être cohérent et fiable afin que les adolescents sachent qu'ils peuvent joindre les travailleurs de proximité à la même heure et au même endroit chaque jour ou semaine ;
- Fournir un accès immédiat aux services d'urgence et aider les adolescents à y avoir accès quand cela s'avère nécessaire, comme pour les services de santé ou juridiques ;
- Aider à développer l'accès vers d'autres services et vers un soutien dans la durée, sans aller trop fort ni trop vite ;
- Assurer soins et protection au personnel, y compris lui donner du temps pour réfléchir et partager ses expériences et défis, établir des limites pour lui permettre d'éviter de travailler chez lui, et reconnaître les risques, afin de mettre en place des procédures de santé et de sécurité appropriées, des plans d'urgence et des stratégies de sortie. Cela devrait inclure des contacts avec d'autres organisations travaillant dans la zone, y compris les agents de police et de santé, et les groupes communautaires qui soutiennent les adolescents.³⁸

³⁷ Retrak. (2014). *Retrak Outreach Work*. Retrak. Consulté à l'adresse <https://www.retrak.org/content/uploads/2015/07/Retrak-Outreach-Work-Oct2014.pdf>

³⁸ Retrak. (2014). *Retrak Outreach Work*. Retrak. Consulté à l'adresse <https://www.retrak.org/content/uploads/2015/07/Retrak-Outreach-Work-Oct2014.pdf>

EXEMPLE PRATIQUE : CATSR : COMITE D'APPUI AU TRAVAIL SOCIAL DE RUE
Les éducateurs sillonnent les marchés, les places publiques, les bords des rivières, les sites peu fréquentés (cimetières, maisons inachevées, espaces isolés, ...). Ils prennent contact avec les enfants et les adolescents, leur parlent de leur travail et conviennent d'un endroit où ils pourront librement se rencontrer une fois qu'ils auront besoin de leurs services. Cet endroit est appelé généralement dans le langage du travail de rue « point d'écoute ».

Selon l'organisation de chaque structure, les éducateurs atteignent les points d'écoute en voiture ou à pied ; la journée ou le soir ; seuls, en binômes ou en équipes mixtes composées d'encadreurs, de tuteurs et de pairs éducateurs. Ils y vont aux heures et endroits convenus afin que ces enfants et adolescents se déplacent le moins possible, avec une probabilité de les rencontrer en grand nombre.

Ils s'entretiennent avec eux en groupes pour des activités de sensibilisation sur des thèmes variés liés aux risques de la vie dans la rue (VIH, IST, vie en dehors de la famille), d'éducation à la vie et des opportunités qui leur sont offertes pour changer de vie ; ils peuvent aussi par moment s'entretenir individuellement avec ceux qui ont des problèmes particuliers à leur soumettre ou qui sont malades.

C'est ici qu'interviennent des cas de référencement avec généralement plusieurs possibilités qui s'offrent pour la complémentarité des soins.

Les services occasionnels (les services drop-in)

Les services occasionnels sont généralement fournis dans un endroit fixe qui offre un soutien immédiat mais sans hébergement pour la nuit. Ces services sont divers mais peuvent comprendre :

- Refuge temporaire sécurisé ;
- Soins médicaux ;
- Services de counseling/conseils ;
- Possibilité d'éducation ou de formation professionnelle ;
- Soutien social et juridique, y compris la réunification familiale.

*Une **étude** américaine récente, dans des circonstances très différentes, a cherché des jeunes sans abri qui n'avaient encore bénéficié d'aucun service. Pendant six mois, ces **jeunes sans abri** et non reliés à un quelconque soutien ou service, ont reçu des messages par le biais d'activités de sensibilisation qui visaient à les mettre en contact avec un centre d'accueil ou un refuge de crise. L'étude a révélé que les jeunes **préféraient le service d'accueil au refuge**. Les jeunes qui ont été encouragés à se mettre en rapport avec les services par l'intermédiaire du centre d'accueil, ont montré qu'ils avaient des liens plus longs et plus forts avec les différents services et aussi de meilleurs résultats concernant l'alcool et le VIH. Bien que le contexte diffère, cette étude montre l'importance d'explorer ce que les adolescents et les adolescentes qui n'utilisent pas les services, trouveront le plus utile pour leur vie et d'offrir une plus large gamme d'options de centres d'accueil et d'activités de sensibilisation.*³⁹

³⁹ Slesnick, N., Feng, X., Guo, X., Brakenhoff, B., Carmona, J., & Murnan, A. et al. (2016). A Test of Outreach and Drop-in Linkage Versus Shelter Linkage for Connecting Homeless Youth to Services. *Prevention Science*, 17(4), 450-460. doi:10.1007/s11121-015-0630-3

EXEMPLE PRATIQUE : REEJER

Dès que l'enfant est orienté vers le centre d'accueil ou d'hébergement, l'éducateur constitue un dossier pour lui en vue du processus IDMRs. Il est confié à un référent pour un suivi individualisé en alimentant le dossier par des observations et des enquêtes dans le but de mieux le préparer à la réunification.

Pendant son séjour au centre d'hébergement, l'enfant bénéficie d'une prise en charge complète. Il est référé chez les partenaires pour un complément de soins qui ne sont pas disponibles sur place, notamment :

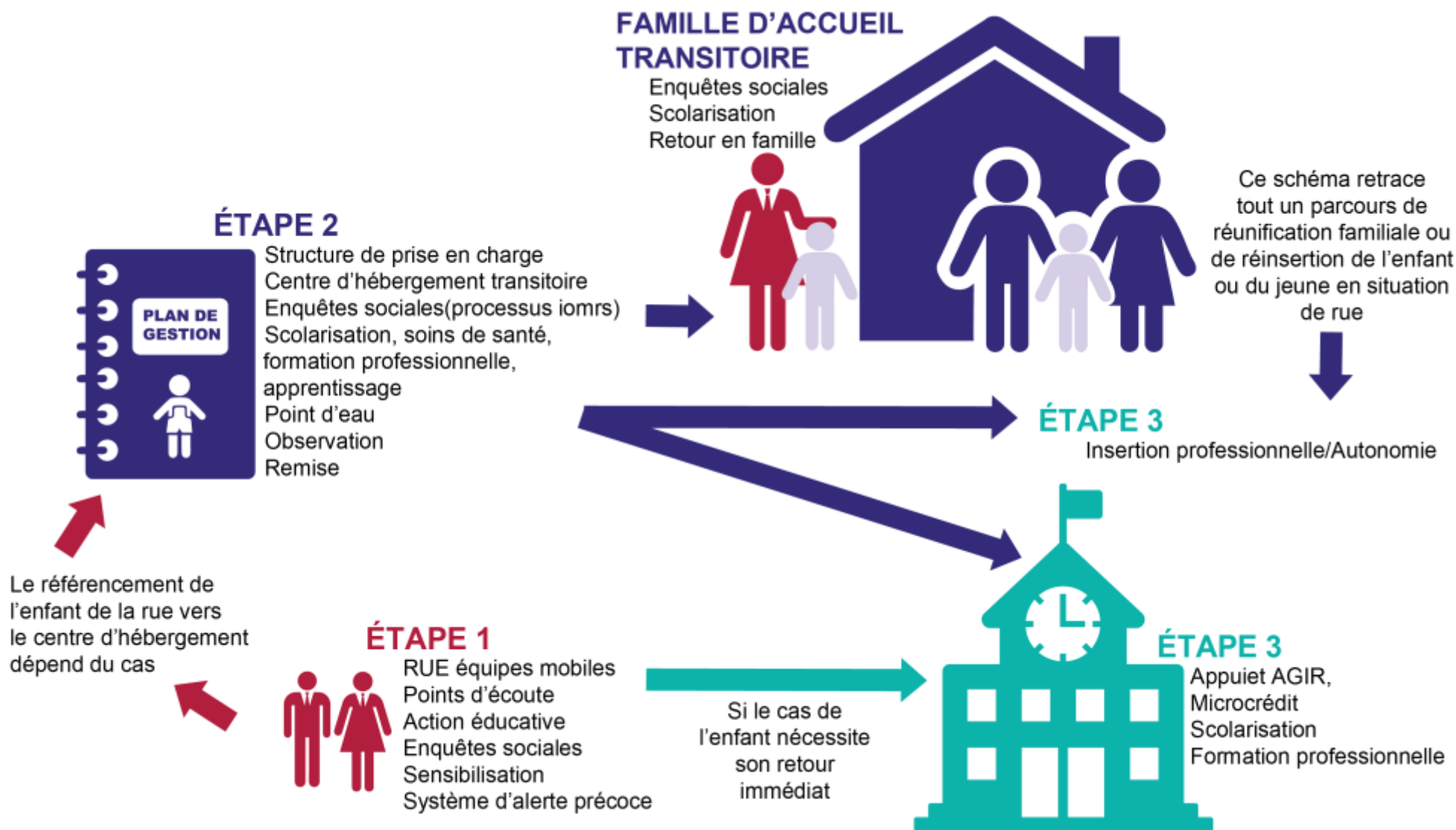
- Une prise en charge médicale spécialisée ;
- L'assistance d'un psychologue pour une thérapie appropriée ;
- Une prise en charge scolaire ou une orientation vers l'apprentissage professionnel.

Un accent important est mis sur le processus de réunification familiale, comme aboutissement idéal du cadre d'épanouissement de l'enfant. A l'issue du processus de réunification familiale, la structure de protection de l'enfant devra s'assurer d'une réinsertion durable de l'enfant. Elle lui apporte à cet effet le soutien nécessaire et peut aussi faire appel à des cas de référencement.

Il s'agit de bénéficier :

- Pour l'enfant : (i) d'un appui psychosocial pour la réadaptation en famille et dans la communauté ; et (ii) d'un appui scolaire, à la formation professionnelle ou à l'insertion socioprofessionnelle.
- Pour toute la famille, au cas par cas : (i) de l'assistance d'un psychologue pour une thérapie familiale, (ii) d'une assistance appropriée pour une parentalité positive, (iii) d'un accompagnement pour un équilibre socio-économique du ménage (par exemple : intégration dans un groupe de soutien communautaire ou une coopérative d'épargne et de crédit intégrée)

Figure 2 : Modèle de REJEER du drop-in service



La réintégration familiale

La réintégration familiale doit toujours être la première option pour tout enfant ou adolescent en situation de rue. Toutefois, elle doit tenir compte du choix de l'adolescent, mais il faut aussi s'assurer que l'endroit sera sûr et viable pour lui.

Plus un adolescent est approché tôt par un service, plus sa réintégration est susceptible de réussir. Mais, pour que la réintégration soit un succès, l'organisation doit investir beaucoup de temps et de ressources dans la famille ainsi que dans l'adolescent. Le processus de réintégration nécessite souvent plusieurs mois et dans certains cas des années. L'une des actions les plus dangereuses et dommageable pour l'adolescent peut être de le retourner dans sa famille sans avoir (1) bien compris pourquoi il avait quitté le foyer, (2) analysé les facteurs de risque encore présents dans le foyer, (3) soutenu l'adolescent pour qu'il puisse surmonter tout traumatisme vécu avant d'aller dans la rue et pendant qu'il a vécu dans la rue, (4) travaillé avec la famille pour renforcer les relations et (5) assuré un suivi continu de la famille après le retour de l'adolescent pour veiller sur sa sécurité et son bien-être.

Les principes fondamentaux sont résumés ci-dessous, avec un accent mis sur les adolescents. Les utilisateurs doivent se référer au Guide de réunification familiale des enfants en rupture familiale du MINAS⁴⁰⁴¹, pour des conseils détaillés :

- Identification (voir point 3.4.1.1. ci-dessus sur le travail de proximité)
- La remise en famille suite à une alerte précoce : Certains enfants trouvés dans les rues/dans des sites peuvent être reconduits immédiatement chez leurs parents. Ce sont généralement des enfants égarés ou qui expriment la crainte de rentrer seuls par peur du châtime. Ces cas sont constatés par les autres enfants et adolescents ou des adultes bénévoles rencontrés sur les sites qui collaborent avec les structures de protection des enfants.
- Ce système de collaboration informel peut aussi, selon les structures, être appuyé en mettant sur pied des comités d'alerte précoce dotés d'un système de communication et même bénéficiant d'une mise à niveau en notions de base de protection de l'enfant.
 - L'orientation au point d'eau : Les enfants rencontrés dans les sites sont encouragés à fréquenter les points d'eau. Ce sont des espaces dits « milieux ouverts » qui sont sécurisés. Les enfants peuvent y trouver en permanence une assistance et de la nourriture. Les éducateurs de permanence les accueillent et leur accordent au besoin des moments d'écoute. Ils peuvent aussi se laver et laver leurs habits. Les points d'eau peuvent aussi être dotés d'une infirmerie qui permet d'offrir des soins médicaux de base aux enfants. C'est l'approche développée par le CATSR.

Autres interventions offertes aux adolescents en situation de rue

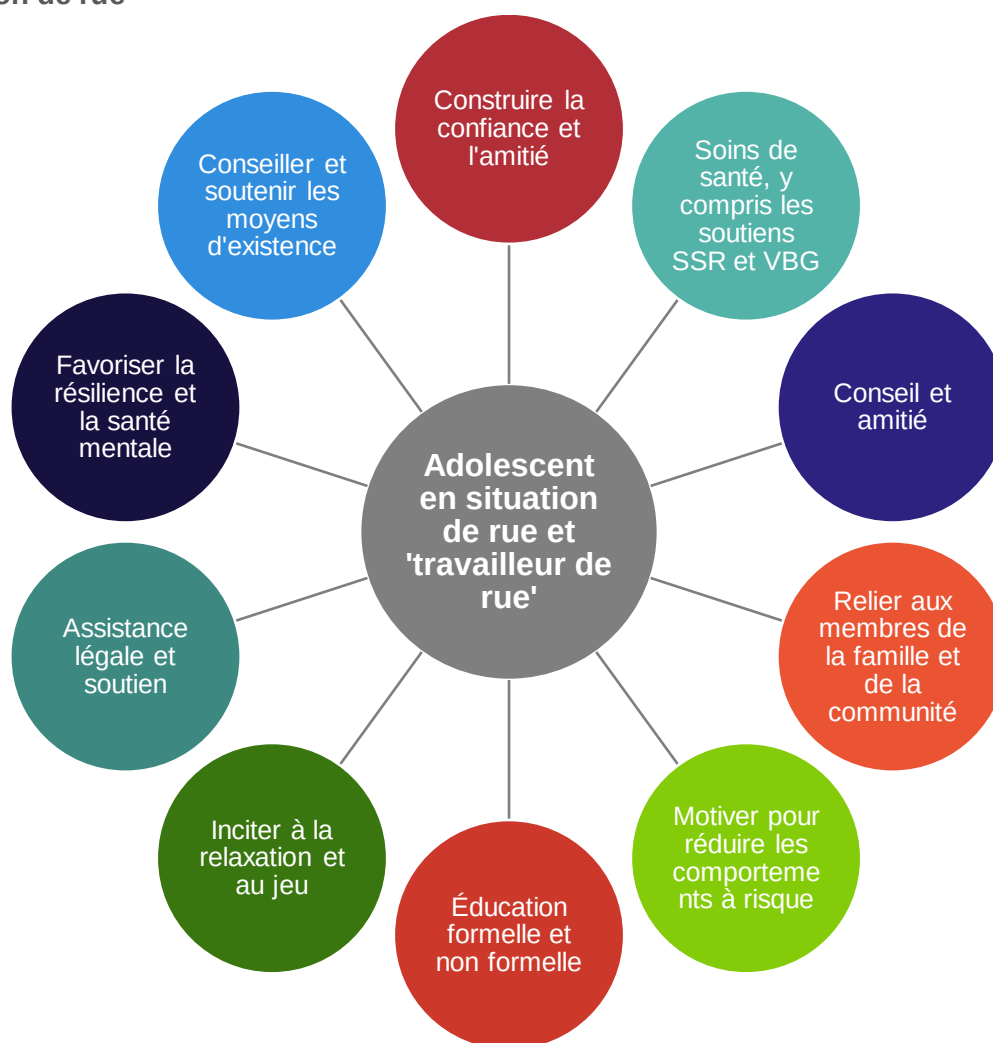
Est développée ici toute une gamme d'interventions qui peuvent être offertes aux adolescents en situation de rue. Celles-ci doivent être conçues tenant compte des besoins déterminés localement, en premier lieu des besoins exprimés par les adolescents ciblés. Si une organisation n'a pas les moyens d'offrir toutes ces activités, elle devra identifier des organisations ou projets partenaires auxquels référer ces adolescents.

Il existe toute une série de services qui peuvent être nécessaires – voir la Figure 2 pour des interventions possibles.

⁴⁰ MINAS, Guide des prestataires sur la réunification familiale des enfants en rupture familiale, Mars 2015

⁴¹ Ce document a été réalisé avec la participation des parties prenantes dont les deux plateformes principales de la société civile en charge de la protection de l'enfant: le REJEER (Réseau des Éducateurs des Enfants et Jeunes de la Rue) et le CATSR (Comité d'Appui au Travail Social de Rue) qui recourent toutes deux au processus IDMRS (Identification, Documentation, Médiation, Réunification et Suivi post réunification) dans l'organisation de la complémentarité des soins ou dans la prise en charge tout au long du processus

Figure 1. Interventions secondaires qui peuvent être offertes aux adolescents en situation de rue⁴²



Le refuge

Un refuge peut offrir aux adolescents en situation de rue un lieu sûr afin de dormir suffisamment pour rester en bonne santé, de la nourriture, la possibilité de maintenir une hygiène personnelle, l'accès aux services de santé, des conseils et des informations. Néanmoins, un refuge peut aussi être un lieu où l'adolescent risque de subir de la violence, par des pairs ou par des adultes (travaillant dans le refuge ou des visiteurs) et où ses biens risquent d'être volés.

Certains adolescents en situation de rue peuvent encore vivre dans le foyer familial (au moins en partie) ; d'autres auront probablement un abri informel où rester, comme l'entrée d'un magasin. Dans ce cas, ils sont susceptibles de trouver un endroit caché et abrité pour y grappiller quelques heures de sommeil.

Les mères adolescentes ont besoin d'un refuge sûr pour leurs enfants aussi.

Avoir un endroit sûr où dormir peut aider la santé mentale. Un refuge peut aussi offrir la possibilité de sauvegarder des documents importants ou des biens personnels et faciliter la distribution de médicaments pour éviter que ce soit perdu, volé ou revendu dans les rues. Ce

⁴² StreetInvest. *StreetInvest: Effective Principles of Street Work A trustworthy adult in the lives of all street connected youth*. StreetInvest. Consulté à l'adresse http://www.streetinvest.org/control/uploads/files/1375266589-_-STREETINVEST_10_EFFECTIVE_PRINCIPLES_OF_STREET_WORK.pdf

type de service est particulièrement important en cas de traitements antirétroviraux ou autres médicaments essentiels.

Le refuge doit être gratuit. Quand on doit trouver de l'argent pour un endroit où dormir, il est nécessaire de gagner de l'argent, y compris par des occupations à risques comme le travail sexuel.

Avoir un espace sûr où rester peut aider les adolescents à s'éloigner de la rue – ils peuvent lier des amitiés autour d'un espace intérieur plutôt que dans la rue, recevoir des informations, un soutien et un support et partager leurs repas et expériences avec d'autres.

Créer un espace sûr signifie garder tout espace physique dans lequel les adolescents se rencontrent, exempt des risques de violence mentale, émotionnelle et physique et de préjugés. Ces espaces physiques peuvent être le refuge ou le centre où les adolescents se retrouvent ; ils peuvent être des endroits dans la rue où les travailleurs de proximité et les adolescents se rencontrent et comprennent les établissements où les adolescents sollicitent des services tels les centres de santé ou les postes de police. Il est important d'envisager de garantir la sécurité des adolescents se déplaçant vers et depuis le lieu en question.

Il est important de savoir, chez les garçons et les filles d'âges différents, ce qu'il leur faut pour se sentir en sécurité, y compris l'absence de violence, de peur de l'arrestation et/ou d'intimidation.

Il faudrait, au minimum, que les endroits où les enfants et les adolescents dorment aient des espaces réservés aux seules filles avec des toilettes qui ferment à clé, des systèmes de lavage et des espaces de repos séparés des garçons.

L'organisation doit avoir une politique de protection de l'enfant et un code de conduite pour tout le personnel, les bénévoles et les visiteurs. Chaque organisation doit développer sa propre politique et son code de conduite pertinents aux adolescents soutenus, à la structure de l'organisation, aux types d'intervention et à leur localisation. Par exemple, si le refuge prévoit l'accès à internet, le code de conduite doit prévoir son utilisation sûre afin d'éviter les cas d'abus sexuel ou d'intimidation en ligne, de fausses accusations, etc.

Les soins de santé

Les adolescents en situation de rue sont confrontés à de nombreux problèmes de santé – eau non potable ou pas en suffisance, aliments non lavés ou pas en suffisance, installations sanitaires médiocres ou inexistantes et/ou manque d'hygiène, absence de soins de santé ou de soins de premiers secours, exposition à la violence et aux rapports sexuels non protégés, à l'alcool et à l'usage de drogues.

Les garçons et les filles sont confrontés au manque d'accès à l'information sur la santé et il est peu probable qu'ils/elles puissent accéder aux services de santé autres que les services de santé spécialisés.

Les filles font face à des défis supplémentaires liés à l'hygiène et aux soins menstruels et aux soins pendant la grossesse. Leurs propres enfants sont aussi susceptibles de ne pas avoir accès aux soins de santé.

Les interventions potentielles en santé pour les adolescents en situation de rue

Il est essentiel de découvrir les problèmes de santé des adolescents et des adolescentes en situation de rue avant d'élaborer des informations sur la santé et des interventions de service. Cela peut se faire rapidement au moyen d'un exercice comme celui suggéré dans le cadre ci-dessous. Il est important de découvrir ces problèmes au travers des groupes de même sexe.

Les messages clés sur la santé pour les adolescents en situation de rue

Vous pouvez être confrontés à de nombreuses choses qui vous rendent malade, comme un mauvais abri, de l'eau et de la nourriture de mauvaise qualité, un manque d'information sur les questions importantes liées au VIH et à la santé physique, sexuelle et/ou mentale.

Même s'il n'est pas facile de rester en bonne santé, vous pouvez faire un certain nombre de choses pour rester autant que possible en bonne santé comme vous laver les mains avant de manger, essayer d'éviter l'alcool, la colle ou la drogue ou alors le faire dans des endroits sûrs, accéder à des soins de santé avec le soutien d'une organisation, si possible, et utiliser un préservatif lors des rapports sexuels pour réduire le risque de maladies sexuellement transmissibles, y compris le VIH, et les grossesses.

La violence et/ou l'activité sexuelle peuvent vous perturber physiquement et émotionnellement. Ayez un plan de sécurité et parlez à d'autres personnes ou travaillez avec une organisation de rue pour vous aider à rester en sécurité.

Des rapports sexuels protégés permettent d'éviter le VIH. Il est possible de rester en bonne santé si vous avez le VIH en prenant des médicaments régulièrement et en essayant de prendre soin de votre propre santé. Il y a des organisations qui sont là pour vous aider.

EXERCICE PRATIQUE : QU'EST-CE QUI ME REND MALADE ? QU'EST-CE QUI ME GARDE EN BONNE SANTE ?

Vous aurez besoin de petites feuilles de papier, de stylos (si les adolescents savent écrire) et de deux godets ou tout autre récipient pouvant contenir les papiers.

- Les filles ou les garçons se mettent par groupes de trois. Si les groupes sont capables de dessiner ou d'écrire, donnez-leur de petites feuilles de papier et des stylos. Si ce n'est pas le cas, demandez-leur d'y réfléchir et de donner leurs réponses à l'animateur.
- Demandez aux filles ou aux garçons de réfléchir à ce qui les rend malades et ce qui les garde en bonne santé et d'écrire ou de dessiner leurs réponses sur une feuille – une réponse par feuille.
- Les filles ou les garçons déposent leurs idées sur ce qui les rend malades dans un godet et sur qui les maintient en bonne santé dans l'autre godet.
- Les participants se mettent en un seul grand groupe et lisent à haute voix les réponses du godet 'qu'est-ce qui me rend malade'.
- Une fois toutes les réponses lues, discutez : Êtes-vous tous d'accord ? A-t-on oublié quelque chose ?
- Ensuite, faites de même pour les réponses du godet 'qu'est-ce qui me garde en bonne santé'.
- Une fois toutes les réponses lues, discutez : Êtes-vous tous d'accord ? A-t-on oublié quelque chose ? Comment peut-on diminuer le risque d'être malade et être en meilleure santé ?

Cet exercice prendra environ 45 minutes. Il devrait être le point de départ pour planifier des interventions sur la santé, y compris des séances d'information et/ou de formation avec les adolescents, pour améliorer les référencement vers les principaux services de santé, pour développer ou défendre des activités de prévention.⁴³

⁴³ Consortium for Street Children. (2014). *Nothing About Us Without Us*. Consortium for Street Children. Consulté à l'adresse <http://sharedlearning.streetchildrenresources.org/resources/nothing-about-us-without-us-for-organisations-who-work-or-want-to-work-with-adolescent-street-connected-girls/>

La prévention, le dépistage, le traitement et le soutien du VIH

Le VIH représente un risque important pour tous les adolescents en situation de rue (voir le chapitre 1. pour un résumé sur 'pourquoi le VIH est un problème important pour les adolescents et les adolescentes en situation de rue').

Les interventions devraient inclure :

La sensibilisation au VIH : Il est essentiel de savoir de quelles informations disposent les adolescents en situation de rue sur la prévention du VIH et /ou comment ils les ont obtenues.

Les séances d'information devront être brèves et traiter des informations clés que les adolescents ont besoin de connaître : ce qu'est le VIH, les moyens de le contracter, de le transmettre, comment réduire le risque de contracter le VIH, et comment maintenir une bonne santé physique et mentale si on a contracté le VIH ou toute autre maladie sexuellement transmissible.

L'information de sensibilisation au VIH doit tenir compte du fait que beaucoup d'adolescents n'ont pas le choix de déterminer s'ils seront sexuellement actifs et que certains (autant les filles que les garçons) sont engagés dans des échanges de sexe transactionnel (par exemples pour une protection, de la nourriture, des vêtements). Bien qu'il soit utile de donner des informations sur l'utilisation du préservatif pour réduire le risque de maladies sexuellement transmissibles, il est important de reconnaître que son utilisation n'est probablement pas une option quand l'acte sexuel est forcé.

Les séances d'information ne doivent pas porter de jugement et ne devraient pas durer trop longtemps, sinon on risque de perdre l'attention des jeunes. Un bon point de départ est de demander aux adolescents de décrire les risques et les défis auxquels ils font face en termes de relations sexuelles. Il est utile de traiter du viol, des relations sexuelles transactionnelles, des relations commerciales et des relations consensuelles (non-transactionnelles). La violence et les stéréotypes liés au genre sont également des sujets utiles à discuter, en général pendant des sessions de suivi.

Les séances d'information doivent aussi être liées à l'accès au dépistage et au traitement, y compris une « prévention positive » pour réduire les risques de transmissions et promouvoir la santé physique et mentale des adolescents vivant avec le VIH.

Pour les adolescents qui doivent avoir accès aux méthodes de prévention du VIH, comme les préservatifs, il est important qu'ils sachent où y avoir accès.

Le soutien pour un dépistage du VIH confidentiel et informé : Il est important pour tout adolescent en situation de rue de se demander s'il peut être à risque de contracter le VIH. Tout enfant qui a été sexuellement actif est potentiellement à risque.

Un travailleur de proximité peut s'offrir pour accompagner quelqu'un pour un dépistage et être disponible pour un soutien post-dépistage.

Les organisations doivent être conscientes de la difficulté d'accéder aux services et de trouver les services de dépistage du VIH auprès des établissements de santé locaux et des programmes de lutte contre le VIH. Le dépistage devrait être fourni gratuitement, en confidentialité et sans porter de jugements. Être dépisté peut être effrayant : la stigmatisation et des informations fausses sur le VIH peuvent mener les adolescents à choisir de ne pas savoir s'ils ont le VIH. Mais, si on aide ces adolescents à surmonter cette peur de stigmatisation et si on les encourage à se faire tester, ceux qui sont positifs pourront accéder aux traitements vitaux et à des conseils, ce qui contribuera à réduire davantage encore la transmission du VIH.

Le soutien pour l'adhérence au traitement du VIH : Pour beaucoup d'adolescents en situation de rue, il est difficile d'accéder et d'adhérer à un régime de traitement au VIH. En plus de la stigmatisation à laquelle toutes les personnes vivant avec le VIH doivent pouvoir faire face, les adolescents en situation de rue sont confrontés à des problèmes pratiques de nutrition lorsqu'ils prennent des médicaments, maintenir une alimentation saine et équilibrée, rester en bonne santé physique et mentale et conserver leurs médicaments anti-VIH en toute sécurité. Les organisations peuvent aider en offrant un lieu de stockage sécurisé et en favorisant l'adhérence, par exemple en donnant des repas sains (avec beaucoup de fruits et légumes), des conseils et des informations sur les moyens de transmission du virus.

Les adolescentes vivant avec le VIH qui sont enceintes ou mères, ont besoin de soutien et d'informations supplémentaires sur la diminution du risque de transmission du VIH à leur enfant, y compris si elles allaitent leur enfant.

Les organisations de soutien au VIH peuvent ne pas savoir comment atteindre les adolescents vivant avec le VIH et en situation de rue. Il est donc fondamentalement important de travailler ensemble et de partager les connaissances, compétences et ressources.

Le soutien pour les adolescents et leurs familles touchés par le VIH : Les adolescents en situation de rue peuvent avoir connu le VIH à la maison, suite à la maladie ou la mort d'un parent ou d'une autre personne de la famille. Des conseils et un soutien peuvent aider, y compris par des groupes locaux de soutien au VIH.

Le soutien aux adolescents de rue en situation de prostitution : En réalité, ces adolescents sont considérés par le MINAS comme tout autre enfant en situation difficile, plus spécifiquement victimes d'exploitation sexuelle. C'est dans ce cadre qu'il soutient certains projets, dont celui avec Médecins du Monde (2013-2015) et l'autre en cours avec War Child au niveau de la Division Urbaine des Affaires sociales (DUAS). Médecins du Monde avait approvisionné le Centre de santé de l'ONG AED/BBS de Kintambo, sélectionnée dans le cadre du Projet « Enfants dits de la Rue », où étaient orientées les adolescentes de rue pour bénéficier de préservatifs, pilules contraceptives et d'un discours de sensibilisation à l'hygiène. Quant à WAR CHILD, des équipes mobiles composées de 2 assistants sociaux, 1 infirmier et un agent War Child descendent sur terrain, 3 fois par semaine, dans 4 sites identifiés (Kimbanseke, Ndjili, Masina et Kingabwa). Ils distribuent des préservatifs et organisent la prise en charge médicale (accouchement et hospitalisation) auprès du centre de santé ASBEC, qui a signé un contrat avec War Child.

Faire face à la violence

La violence est l'une des raisons les plus courantes d'arriver en situation de rue et l'un des défis auquel les enfants et adolescents sont confrontés. La violence peut avoir un impact immédiat sur la sécurité de la personne et, à plus long terme, sur son état psychologique

La prévention de la violence physique et sexuelle

Mes programmes peuvent comprendre :

- Soutenir la mise à disposition d'espaces sûrs pour dormir et la sécurité pendant la journée et aussi pendant la nuit, y compris des espaces sûrs pour les filles et leurs enfants ;
- Assurer une éducation et une sensibilisation sur la façon de reconnaître et de choisir dans une situation de violence l'option la moins risquée. Par exemple, en cas de viol, de ne pas lutter, particulièrement si l'agresseur est armé et/ou menace de violence. Dans des situations d'émotion élevée, il peut être mieux de « s'éloigner » de la situation, si c'est possible. Il peut être difficile pour les adolescents vivant dans un endroit dangereux de

savoir comment désamorcer une situation et avoir des compétences de base pour rester calme. Éviter les conflits peut aider ;

- Offrir des cours d'autodéfense aux adolescents et aux adolescentes. De telles activités peuvent aussi renforcer la confiance et l'estime de soi de l'adolescent, offrir une soupape importante à la colère ainsi que des occasions de conversations sur des questions de violence, tout en restant une activité ludique ;
- Travailler avec les garçons adolescents pour aborder les normes liées au sexe et réduire leurs comportements violents ;
- Fournir des conseils individuels tant aux adolescents qu'aux adolescentes victimes ou témoins de violence.

Se déplacer en toute sécurité

Une partie importante du soutien aux adolescents en situation de rue est d'analyser les lieux sûrs et ceux qui sont dangereux et d'essayer de trouver des moyens d'éviter de passer par les zones à risque.

Une étude sur les enfants des rues de Bukavu, Accra (Ghana) et Harare (Zimbabwe) a révélé que les garçons et les filles en situation de rue ont défini les endroits sûrs et dangereux avec les caractéristiques suivantes.⁴⁴

CARACTERISTIQUES DES ENDROITS SÛRS	CARACTERISTIQUES DES ENDROITS DANGEREUX
▪ Offre des biens et des services ▪ Travail disponible	▪ Le vol par d'autres enfants et adolescents en situation de rue (plus âgés et plus grands)
▪ Respect et bon comportement au sein du groupe	▪ Pas d'intimité, par ex. aux installations de douche communales
▪ Pouvoir marcher librement sans être interrogé ou provoqué	▪ Des gens qui prennent ou trafiquent de la drogue, boivent et jouent/parient
▪ Des espaces sociaux où de la musique et danser sont proposés	▪ Risque d'incendie ou d'inondation, destruction des cabanes et des biens
▪ Des lieux pour dormir où la confiance règne entre amis	▪ Les bagarres et la violence sont monnaie courante
▪ Familiarité avec les lieux	▪ Des viols y ont eu lieu
▪ Attitude et comportement personnel	▪ Commerce du sexe, lieu accusé de propager les maladies sexuellement transmissibles
▪ Présence de la police, de soldats ou d'agents de sécurité	▪ La police – peur d'être arrêté, accusations ou coups injustifiés
▪ Sécurité du nombre-marcher en groupe	▪ Les autorités détruisent les implantations irrégulières

⁴⁴ Hunter, J. (2016). *Déplacement sécurisé dans la Ville: Les enfants et les adolescents en situation de rue dans trois villes africaines*. StreetInvest & Growing Up on The Streets. Consulté à l'adresse http://www.streetinvest.org/control/uploads/files/1466415984~_~Briefing_Paper_7_-_Safe_Movement_in_the_City_-_June_2016.pdf

CARACTERISTIQUES DES ENDROITS SURS	CARACTERISTIQUES DES ENDROITS DANGEREUX
▪ Marcher avec seulement une ou deux autres personnes pour éviter les soupçons ou les remarques	▪ Les gens ne disent rien s'ils voient qu'on vous bat
▪ Endroits où on peut trouver un hébergement et de la nourriture	▪ Les soldats viennent acheter de la drogue ou battent les gens
▪ Bonne réputation et capital social	▪ Perçus comme des voleurs
▪ Des centres d'accueil gérés par les ONG	▪ Lieux 'appartenant' à un autre groupe

EXERCICE PRATIQUE : CARTOGRAPHIER LES ENDROITS SURS

Cette activité peut être utilisée quand on commence à travailler avec de petits groupes d'enfants ou d'adolescents. Elle ne peut être envisagée que quand un climat de confiance commence à s'établir. La manière de représenter une carte variera en fonction de la culture locale et de la façon dont chaque groupe interprète de la situation. Pas besoin qu'elle soit belle ou précise !

Encouragez les participants à discuter en petits groupes de 2 à 4, pour permettre à chacun de s'exprimer.

- Soit tous ensemble, soit en petits groupes, remettez à chaque groupe une feuille de papier et demandez-leur de dessiner l'endroit où ils se rencontrent –si c'est un endroit sûr dans la rue, dessinez cet endroit au milieu de la feuille, puis les rues qui l'entourent. Nommez les rues et les points clés par ex. les points d'eau, les magasins qui donnent parfois de la nourriture, l'église, etc.
- Demandez à chacun de discuter des endroits où il se sent 'en sécurité', 'parfois en sécurité' ou 'pas en sécurité'. Ces endroits peuvent être indiqués par des points de couleurs différentes (vert pour sûr, rouge pour dangereux et orange pour parfois sûr).
- Partager les cartes et se mettre d'accord. Discuter de comment rendre les endroits dangereux plus sûrs– leur demander ce qu'ils peuvent faire par eux-mêmes et ce que l'organisation peut faire. Quel soutien venant d'autres personnes serait nécessaire. Si vous le souhaitez, proposez quelques actions simples et réalisables pour rendre des lieux plus sûrs.
- En tant qu'organisation, cet exercice de cartographie peut être utilisé pour élaborer des plans de travail et comme un outil pour suivre les interventions, par exemple en répétant l'exercice tous les six mois et en analysant ce qui a changé – pour le meilleur ou pour le pire.

La réponse à des violences physique et sexuelle

Un référencement pour des soins médicaux d'urgence est primordial, idéalement juste après un examen médico-légal et dans les 72 heures suivant la prophylaxie post-exposition au VIH et d'autres soins médicaux d'urgence.

Les organisations devraient être en mesure de veiller à ce que les garçons et les filles reçoivent des soins médicaux de qualité et éviter toute discrimination.

Un soutien psychologique pour les traumatismes et le traitement de la violence, devrait être fourni par des conseillers spécialisés en soutien psychosocial et identifiés dans la cartographie initiale. Ils devraient travailler au rythme déterminé par l'adolescent et que si l'adolescent se sent prêt à faire face à son traumatisme.

Le schéma suivant qui décrit un modèle de protocole de prise en charge des victimes de violences sexuelles a été élaboré par le Groupe de protection de l'enfant et de lutte contre les violences sexuelles au commissariat de la police provinciale de Kinshasa (IPPKIN). Ce modèle s'articule autour des quatre étapes ci-après :

Étape 1 : Débuter la prise en charge médicale pour prévenir les risques de : Grossesse non désirée ; VIH ; Hépatite B ; Autres IST ; Tétanos		
Étape 4 : Quand la victime est prête à dénoncer : 1. Accompagner la victime vers les services de police 2. Constituer le dossier (appui possible de la police) 3. Dépôt du dossier au parquet	Étape 3 : Dès que possible et à tout moment : ▪ Prise en charge psychologique au centre d'accueil ou dans une structure spécifique, ▪ Explorer les voies de réinsertion socio-économique et scolaire.	Étape 2 : Le succès dans la prise en charge s'évalue lors des consultations de suivi : ▪ A 7 jours : Guérison IST ▪ Réaction aux ARV ▪ A 30 jours : Test de grossesse ▪ A 90 jours : Test VIH

Le soutien psychosocial et la santé mentale

Comprendre la prise de risque durant l'adolescence

L'une des hypothèses les plus fréquentes sur les adolescents en situation de rue est qu'ils vivent des vies « risquées » et doivent être soutenus pour en réduire les risques. Bien que cela soit avéré, des recherches récentes montrent de plus en plus l'importance de considérer le « risque » à travers le regard d'un adolescent :

- Chaque personne est au moins en partie influencée par son environnement. Ce qui se passe autour des garçons et des filles concernés peut augmenter la probabilité qu'ils soient exposés à des activités de prise de risque ou qu'ils y participent. Cela implique que tout soutien aux adolescents de rue doit aussi pouvoir créer un réseau familial et amical et un environnement positifs qui réduisent la pression à s'engager dans le risque. Cela peut se faire en renforçant la famille, en promouvant des activités de groupe et en sensibilisant la communauté.
- La recherche sur le cerveau de l'adolescent montre que les adolescents préfèrent un gain immédiat à une récompense différée ; ce qui signifie que les adolescents sont plus susceptibles de prendre des risques qui donnent une gratification immédiate.
- Les adolescents peuvent renforcer leur résilience s'ils peuvent bénéficier du soutien d'un adulte de confiance qui les aide à prendre des décisions informées et à établir des groupes solidaires amicaux.

Créer le bien-être à travers des relations positives

Les adolescents en situation de rue ont sans doute connu des relations difficiles au sein de leurs familles, de leurs communautés et dans la rue. Ces expériences peuvent rendre plus difficile l'établissement de relations positives et de confiance avec d'autres.

Les adolescents en situation de rue auront des relations solides dans les rues avec d'autres filles et garçons, avec certaines personnes vivant au même endroit, la police, les employés d'ONG, des « protecteurs » pour les filles ou les garçons impliqués dans le travail sexuel ou organisés dans des activités illégales, les agents de sécurité et avec les adultes des rues. Ces relations peuvent souvent offrir un soutien, mais peuvent aussi, par moments, être nuisibles.

Il est important d'aider les garçons et les filles à développer des compétences pour établir des relations les uns avec les autres et avec des adultes (y compris le personnel des ONG) qui soient apaisantes et encourageantes.

Il y a un certain nombre d'activités qui aident à mieux comprendre et à construire des relations positives et de confiance (voir les exemples ci-dessous).

Parler aux adolescents de rue avec respect et leur faire confiance permettra au fur et à mesure de réciproquer la confiance. Cela comprend de veiller à ce que toute communication tienne compte du genre et soit respectueuse pour les filles autant que pour les garçons.

Donner l'opportunité à des adolescents d'élaborer une culture de respect entre eux peut être très encourageant et responsabilisant. Ça peut aussi aider à établir les règles de base du fonctionnement d'un programme et/ou un lieu sûr.

Les drogues et l'alcool

Il est fréquent que les garçons et les filles adolescents en situation de rue consomment de l'alcool ou prennent des drogues. Ils le font généralement comme stratégie d'adaptation pour faire face à des expériences négatives du passé ou du présent ; pour s'aligner à des normes sociales dans la rue ; et/ou comme activité de détente. L'usage de drogues et d'alcool est malsain et peut mettre l'adolescent dans une situation plus risquée – en cherchant à obtenir la drogue ou l'alcool, ou en les consommant (les substances peuvent rendre la personne plus léthargique, plus agressive, ou moins capable de répondre à une situation). Mais arrêter ou réduire leur consommation peut s'avérer difficile.

Il est important de ne pas juger les adolescentes ou les adolescents et de les soutenir tout en permettant une réduction de leur usage.

Envisagez de travailler avec les adolescents en situation de rue pour parler des règles fondamentales qui tiennent compte des réalités de la rue, par exemple, pas de consommation dans les centres, ne pas être sous l'influence de substances pendant les activités.

EXEMPLE D'EXERCICE POUR DEFINIR LES ROLES SUR « COMMENT ETRE TRAITE AVEC RESPECT »:

- Répartir les participants en groupes de deux.
- Chaque groupe prend un scénario du sac (écrit ou dessiné) et discute pour savoir si le scénario est bon/valable ou pas. Si le scénario n'est pas bon, que faut-il y changer pour qu'il devienne bon ?
- Les participants dessinent une image du scénario modifié avec les limites en place (par exemple, les filles dessinent leurs amies qui arrivent en retard ou appellent pour dire qu'elles seront en retard en réponse au scénario 'vous et votre amie avez convenu d'aller au marché mais elle est en retard ...encore').
- Revenir au groupe plénier. Chaque petit groupe lit son scénario à haute voix, puis montre son dessin en donnant des commentaires sur sa réflexion.
- Le groupe discute le scénario ensemble.

Exemples de scénarios

- Vous et votre amie avez convenu d'aller au marché mais elle est en retard ... encore
- Votre petit ami ou petite amie vous a frappé(e)
- Le propriétaire d'une échoppe dit qu'il peut vous aider à améliorer vos ventes si vous lui rendez visite après la fermeture du magasin ...
- Votre ami(e) s'excuse de vous avoir appelé affreux/affreuse et dit qu'il/elle ne le fera plus jamais
- Un agent de sécurité que vous connaissez (mais pas bien) vous protège d'une bande de garçons qui viennent et commencent à vous bousculer
- Votre ami vous offre un verre d'alcool ou de la drogue
- Votre petit ami ou petite amie vous touche
- Vous découvrez que votre ami (e) a embrassé votre petit ami ou petite amie
- Votre amie vous dit de vous dépêcher et de terminer votre histoire car elle veut aller faire des courses
- Vous découvrez que votre ami(e) a raconté votre secret à quelqu'un d'autre

Note : Il est important que l'animateur résume les commentaires après chaque scénario et souligne toute règle structurelle. Il peut s'avérer important d'avoir des discussions avec des participants de même sexe, mais il serait utile de rassembler les filles et les garçons ensuite pour qu'ils transmettent que ce qu'ils ressentent est respectueux.⁴⁵

⁴⁵ Consortium for Street Children. (2014). *Nothing About Us Without Us* (Partie 2, Outil 8). Consortium for Street Children. Consulté à l'adresse <http://sharedlearning.streetchildrenresources.org/resources/nothing-about-us-without-us-for-organisations-who-work-or-want-to-work-with-adolescent-street-connected-girls/>

Le bien-être spirituel

- Face à l'urgence des besoins physiques et de protection, le bien-être spirituel (et émotionnel) finit par être ignoré. Mais il est essentiel au bien-être et à la résilience.
- La foi religieuse peut rendre la vie plus supportable pour certains jeunes. Elle peut donner un espoir pour l'avenir et les liens avec une communauté de croyants accueillante et ouverte peuvent créer un réseau social.
- La foi religieuse qui condamne ou stigmatise peut compromettre la sécurité des adolescents. Les accusations de sorcellerie provenant des familles et des églises sont une raison fréquente pour laquelle les jeunes quittent la maison et sont incapables d'y revenir. Certaines communautés religieuses peuvent également perpétuer l'idée que seul Dieu peut décider, rendant plus difficile pour les adolescents de prendre leur vie en main.
- Certaines enfants et les adolescents en situation de rue s'engagent dans la sorcellerie et la magie s'ils croient que cela les aidera à assurer leur survie. Cela peut les empêcher d'agir par eux-mêmes, les fait se sentir en danger et/ou peut servir d'excuse pour perpétuer la violence et/ou des comportements nocifs. Certaines sorcelleries ou médecines traditionnelles sont coûteuses et néfastes.
- Dans certains cas extrêmes, la sorcellerie est associée à un meurtre rituel, souvent perpétré par ou contre des adolescents vulnérables, tels ceux en situation de rue. Dans ces cas-là, les organisations doivent agir en impliquant la police et en faisant le plaidoyer auprès des leaders locaux et des communautés religieuses.
- Les organisations peuvent établir des liens entre les adolescents et les communautés religieuses et les églises locales qui les acceptent dans les lieux de culte sans porter de jugement et peuvent devenir en partie une source d'appui et de référencement au sein de la communauté.
- Les organisations doivent aider les adolescents en situation de rue à distinguer les pratiques nuisibles et la spiritualité positive et veiller à ce que des problèmes tels que les soins de santé ou la sécurité soient traités par des services reconnus plutôt que par des pratiques traditionnelles néfastes.

EXEMPLE PRATIQUE : DES ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE FONT PREUVE DE RESILIENCE, AFRIQUE DU SUD

Une étude récente sur les adolescents et les adolescentes vivant dans la rue à Durban, en Afrique du Sud, a montré que les garçons et les filles étaient confrontés à des violences fréquentes et consommaient des drogues et de l'alcool pour s'en sortir. Cependant, elle a aussi constaté que beaucoup d'entre eux pouvaient se débrouiller et s'adapter à des circonstances extrêmement difficiles. Les facteurs les plus utiles cités par les adolescents étaient la force personnelle et émotionnelle, les croyances religieuses, les relations de solidarité avec des pairs et la participation à des activités sportives.⁴⁶

⁴⁶ Hills, F., Meyer-Weitz, A., & Asante, K. (2016). The lived experiences of street children in Durban, South Africa: Violence, substance use, and resilience. *International Journal Of Qualitative Studies On Health And Well-Being*, 11(1), 30302. doi:10.3402/qhw.v11.30302

Éducation formelle et non formelle

Les options suivantes devraient être envisagées :

- Un soutien scolaire aux familles pour les adolescents à risque d'abandonner l'école, pour prévenir qu'ils le fassent : Le coût élevé de l'éducation – frais scolaires, livres, uniformes – est l'une des raisons principales pour lesquelles les adolescents se retrouvent en situation de rue et d'échec de la réinsertion familiale ;
- Offrir des cours d'alphabétisation, dispensés par le biais d'activités de sensibilisation ou de brèves contributions, en mettant l'accent sur le développement des compétences pour travailler dans la rue. Ces classes devraient être organisées dans des lieux et à des moments qui conviennent aux adolescents en situation de rue ;
- Une formation professionnelle, en ayant auparavant mené une évaluation des besoins pour s'assurer que l'activité économique soit rentable ;
- Équiper en matériels didactiques et spécialisés, les Centres de rattrapage scolaire et de formation professionnelle du MINAS et ceux agréés par les services attitrés du MINAS ;
- Assurer la prise en charge des éducateurs sociaux des Centres de rattrapage scolaire ;
- Réévaluer les filières existantes au sein des Centres de rattrapage scolaire et des centres de formation professionnelle et, au besoin, les diversifier en les adaptant aux besoins identifiés des bénéficiaires.

Les activités ludiques et sportives

Offrir un espace pour se relaxer favorise le bien-être mental et cet espace peut être un lieu où les adolescents s'ouvrent et parlent.

Le sport est un bon moyen d'encourager les enfants et les adolescents en situation de rue de venir dans un lieu sûr où ils peuvent apprendre à se connaître les uns les autres et apprendre à connaître les travailleurs de proximité.

De nombreuses activités sportives sont relativement peu coûteuses. Toutefois, les adolescents auront eux-mêmes des idées sur les activités qu'ils apprécieraient et sur le meilleur moment de les organiser, comme tôt le matin ou l'après-midi. Ci-dessous, quelques activités pouvant être organisées :

- Faire suivre les activités sportives par de très brèves discussions sur des sujets qui les intéressent ou sur lesquels ils veulent en savoir plus ;
- Encourager les garçons comme les filles à s'impliquer dans le sport, offrir des opportunités de faire du sport entre groupes de filles, groupes de garçons et groupes mixtes ;
- Aider les adolescents en situation de rue à organiser leurs propres activités, comme un moyen de développer leurs compétences.

Au cours de l'activité, les travailleurs de proximité ou les prestataires de services peuvent trouver des occasions d'interagir de manière individuelle et en groupe avec ceux qui semblent très vulnérables et ceux qui souhaitent en savoir plus sur les services disponibles. Il faut veiller à ce que les travailleurs ne soient jamais seuls avec un enfant ou un adolescent, sauf quand ils sont clairement visibles par d'autres jeunes et/ou travailleurs. Une telle règle protège l'enfant du mal et réduit le risque d'une allégation de dommage pour le travailleur de proximité.

EXEMPLE PRATIQUE : PARTICIPEZ !

« Les activités sportives nécessitent en général de grands espaces ouverts et ne peuvent être menées dans les rues. Une stratégie pour prévenir les enfants des rues du début d'une activité sportive est de demander aux enfants qui ont été formés à une approche participative de mener une marche à travers les zones où les adolescents en situation de rue ont tendance à se trouver et de les encourager à se joindre et à rejoindre le terrain de football ou toute autre zone ouverte où une activité aura lieu. »⁴⁷

⁴⁷ Retrak. (2015). *Standardd Operating Procedures*. Retrak. Consulté à l'adresse <https://www.retrak.org/content/uploads/2015/11/Retrak-Outreach-SOPs-Oct2015.pdf>

L'assistance juridique

Beaucoup d'adolescents en situation de rue ont besoin d'une assistance juridique pour :

- Obtenir des documents juridiques de base, y compris les actes de naissance et les pièces d'identité ;
- Leur situation familiale, y compris pour les allocations d'entretien ;
- Faire face à des traitements abusifs dans la rue, comme le harcèlement policier ;
- Un soutien à la justice pour mineurs en cas de conflit avec la loi, pour une aide juridique et une représentation en justice.

Il est important de travailler avec des organismes d'assistance juridique pour offrir cette aide, soit en partenariat avec ces organismes, soit par le biais d'un référencement.

L'appui aux moyens de subsistance et l'émancipation économique

Travailler et gagner de l'argent sont souvent les raisons premières et principales d'être dans la rue.

Les adolescents en situation de rue travaillent généralement dans des environnements économiquement et physiquement instables et à haut risque, sans savoir ce qu'ils gagneront quotidiennement.

Le travail peut être légal mais il est presque toujours informel et souvent illégal. Ce constat augmente le risque potentiel d'exploitation et de violence et peut entraîner des conflits avec la police ou d'autres personnes au sein de la communauté.

Pour les adolescentes, la prostitution est souvent un moyen de gagner de l'argent. Certains emplois sont plus difficiles à obtenir pour les filles – par exemple, elles risquent de se sentir plus à risque d'être embarquées quand elles mendient que les garçons. Ceci implique qu'elles pourraient percevoir la prostitution comme leur seule option viable.

En RDC, les adolescents en situation de rue travaillent dans une variété d'emplois formels et informels, comme le petit commerce, la collecte de déchets, la collecte et le transport de marchandises sur le marché ou pour le recyclage. Il peut aussi s'agir de mendicité, de travail sexuel et/ou de vol.

Il est important que les adolescents en situation de rue puissent accéder à leurs droits légaux qui leur permettent de travailler en toute légalité. Ceux-ci incluent : le droit d'obtenir un acte de naissance, lors des audiences foraines (surtout à l'intérieur du pays) voire des campagnes de rattrapage des enfants en situation difficile à l'état-civil à l'issue desquelles ces deniers bénéficient gratuitement d'actes de naissance auprès des Tribunaux Pour Enfants de leur ressort. Dans ce cas précis, les concernés doivent être identifiés en tant que tels par les assistants sociaux du MINAS et des enquêteurs des Divisions de l'Intérieur. Les adolescents peuvent également bénéficier de formation/apprentissage professionnel/remise à niveau/rattrapage scolaire. Ce faisant, ils peuvent bénéficier du droit d'ouverture d'un compte bancaire, lorsque ces derniers ont été par exemple ciblés parmi les bénéficiaires d'un programme des filets sociaux tels que les Travaux à haute intensité de main d'œuvre ou le transfert monétaire qui leur permet de bénéficier du paiement par voie bancaire. Ce processus garantit leur réinsertion socio-professionnelle. Reconnaisant que les adolescents peuvent choisir de travailler, il est important de les accompagner à chercher des options parallèles grâce aux activités suivantes :

- Une formation professionnelle initiale en entrepreneuriat. Elle peut être adaptée pour des groupes d'adolescents peu alphabétisés ;

- Contacts avec des entreprises locales, pour identifier celles qui seraient prêtes à proposer une formation professionnelle et/ou un mentorat ;
- Une formation en matière de finances pour mieux gérer les revenus du ménage et du travail ;
- Faciliter l'accès à des moyens sûrs de déposer de l'argent, ce qui peut être difficile sans pièces d'identité, adresse permanente et/ou un adulte qui les chapeaute.

L'appui aux moyens de subsistance est l'une des activités les plus importantes. Cet appui coûte de l'argent et doit être bien planifié et exécuté pour être réussi.

3.5 LES INTERVENTIONS TERTIAIRES

Les types de soins de remplacement y compris les options pour adolescents en situation de rue sont :

- La réintégration familiale (voir point 3.4. Interventions secondaires) ;
- Les soins de transition ;
- La prise en charge dans une famille d'accueil ;
- L'aide à la vie autonome et en groupe ;
- Les centres de transit pour adolescents en situation de rue.

Certains adolescents et adolescentes auront besoin d'un soutien supplémentaire à long terme, notamment en ce qui concerne la santé chronique y compris le VIH et le soutien pour lutter contre l'alcool et la consommation de drogues.

Pour beaucoup d'adolescents, un retour à la maison n'est pas toujours possible. Il est essentiel que toute réhabilitation :

1. Donne la priorité aux souhaits de l'adolescent ;
2. Comprend pourquoi l'adolescent a quitté le foyer familial ;
3. Travaille avec la famille et l'adolescent pour déterminer les risques, atouts et défis ;
4. Apporte à la famille et à l'adolescent des conseils, une formation et un support (aussi bien séparément qu'ensemble) pour répondre aux préoccupations, y compris les soucis pour l'adolescent retournant au foyer ;
5. Une fois que l'adolescent est retourné au foyer :
 - a. Suivre de près la famille ;
 - b. Offrir à l'adolescent des moyens faciles de contacter l'organisation pour pouvoir répondre rapidement à tout souci ;
 - c. Continuer à donner un soutien pratique et émotionnel à la famille. Ce soutien peut rester nécessaire pour des mois ou même des années.

Les soins de transition

Tous les établissements pouvant accueillir des enfants doivent respecter le « Guide des prestataires de prise en charge des enfants en situation difficile » et les « Normes et standards de prise en charge des enfants vulnérables ».⁴⁸

Les différents axes se présentent comme suit :

Axe I : Qualité des établissements de protection (12 Normes)

Axe II : Prévention de la rupture familiale (6 Normes)

Axe III : Identification des enfants à assister et à orienter (4 Normes)

AXE IV : Conditions de prise en charge de l'enfant (9 Normes)

AXE V : Promotion du développement intégral de la personnalité de l'enfant (9 Normes)

AXE VI : Processus de réunification familiale (5 Normes)

⁴⁸ MINAS (2014), Normes et standards de prise en charge des enfants vulnérables.

AXE VII : Synergie d'actions avec les forces de l'ordre et les autorités judiciaires (3 Normes)

AXE VIII : Placement en famille d'accueil et/ou centre de transit (1 Norme)

AXE IX : Protection sectorielle au bénéfice des enfants particuliers (1 Norme)

AXE X : Suivi psychosocial (2 Normes).

Certaines des priorités les plus pertinentes, telles que reprises dans le « Guide des prestataires de prise en charge des enfants en situation difficile » sont indiquées ci-dessous, *avec des informations supplémentaires spécifiques aux adolescents* :

Dispositions à prendre

- La structure d'accueil doit mettre en place un dispositif d'actualisation ou d'approfondissement des connaissances du personnel en matière d'appui psychologique aux enfants en situation difficile. *Dans les cas d'adolescents, il est impératif que du personnel soit compétent pour travailler avec des enfants de l'âge de l'adolescence.*
- Les prestataires de prise en charge et de protection de l'enfant doivent également avoir de bonnes connaissances sur la psychologie de l'enfant et en particulier avoir de l'expérience pour soutenir des adolescents en situation de rue qui ont traversé de multiples épreuves ayant affecté leur développement émotionnel, d'autres développements et leur bien-être.

Conditions de travail et compétences du personnel

- Les prestataires de prise en charge doivent être informés et sensibles aux signes révélateurs de l'existence d'un mauvais traitement de l'enfant. Ils doivent savoir reconnaître également les symptômes d'une maladie ou d'un stress permanent entourant la vie de l'enfant. Cela inclut la compréhension des problèmes potentiels liés à la violence auxquels les garçons et les filles sont confrontés. Il est souvent plus difficile pour les garçons de parler de violence sexuelle, mais en parler reste très difficile pour les filles comme pour les garçons.
- Chaque membre du personnel (contractuel ou non) a droit à un salaire décent, conforme à la loi et selon son contrat de travail. Le salaire doit être régulièrement payé à une période connue et respectée. *Si vous travaillez avec des bénévoles qui sont eux-mêmes en situation de rue, il est important de leur donner un salaire approprié et un soutien émotionnel. Rappelez-vous, l'adolescent peut ne pas encore avoir fait face à tous les traumatismes vécus pendant sa vie dans la rue.*

Accréditation et contrôle des structures de prise en charge

- Une structure de protection de l'enfant peut appartenir à l'État, à une association ou à une personne physique (un individu). Pour exercer, l'établissement doit avoir obtenu une autorisation du MINAS via ses structures notamment, la Direction de l'Action Sociale au niveau central et la Division Urbaine des Affaires Sociales à Kinshasa (DUAS) ou les Divisions des Affaires Sociales en provinces (DIVAS) où une liste des pièces à fournir est disponible.
- Le MINAS doit renforcer les compétences de ses Directions techniques et des services chargés de l'étude des demandes et de la délivrance des accréditations.
- Les critères et conditions de qualification doivent s'inspirer des normes et standards en la matière.

Remise à niveau du personnel et partage d'expériences

- Les responsables des structures de prise en charge des enfants en situation difficile doivent assurer la formation, le perfectionnement ou la remise à niveau de leurs prestataires de prise en charge afin de les rendre capables de bien accomplir leurs tâches auprès des enfants.

- Divers manuels, normes et autres protocoles ont été produits à cet effet et sont rendus disponibles. Il s'agit notamment des (i) Normes et standards ainsi que du guide de prise en charge des enfants en situation difficile ; (ii) du guide des prestataires sur la réunification des enfants en rupture familiale, (iii) du protocole national de placement social des ESD ; (iv) du protocole national de référencement et contre référencement des ESD ; (vi) du module de formation sur la protection de l'enfant en RDC.

La prise en charge dans une famille d'accueil

Les familles d'accueil sont diversement organisées selon les provinces. Au niveau de la Division Urbaine des Affaires sociales (DUAS- Kinshasa), le cadre formel qui organise les familles d'accueil transitoire (FAT), est appelé « accord de partenariat DUAS – FAT ». Cet accord, valable pour deux ans, intervient après les phases (i) d'identification selon des critères précis consignés dans l'Arrêté ministériel portant placement social et (ii) de formation des familles concernées. Il s'agit en fait des FAT des enfants en conflit avec la loi (ECL), Enfants victimes de viols, de violence et maltraitance et, des enfants en situation difficile (ESD). Il est signé par le Chef de Division des Affaires sociales et le Responsable de la FAT.

L'identification et le placement sont effectués par un Assistant social dûment habilité par Ordonnance portant homologation dudit placement dûment signée par le Juge pour Enfants du Tribunal Enfant. Le module de formation a été initié par l'UNICEF et validé par le MINAS.

Au terme de cet accord, chaque FAT s'engage à :

- Respecter les principes directeurs que sont : l'humanisme, le bénévolat et le respect strict des droits de l'enfant ;
- Accueillir et prendre soin des enfants placés, sans aucune discrimination ;
- Assurer à la DUAS que les enfants placés recevront un bon encadrement et bénéficieront d'un développement intégral ;
- Accepter sans condition la réunification familiale de l'enfant et toute autre mesure prononcée par le juge pour enfant en privilégiant son intérêt supérieur ;

Quant à la DUAS, celle-ci s'engage à :

- Faire un suivi régulier de chaque enfant placé dans la famille d'accueil ;
- Accorder un minimum des suppléments alimentaires par enfant placé au prorata du nombre d'enfants et de la durée du séjour dans la famille d'accueil ;
- Limiter le nombre d'enfants à placer dans la FAT, soit 2 enfants par famille sauf en cas de fratries dont la durée ne peut dépasser 6 mois ;
- Veiller à ce que les enfants placés ne soient pas des pervers ni ceux ayant commis des faits graves pour ce qui est des enfants en conflit avec la loi et égarés et/ou faisant l'objet d'un avis de recherche.

En réalité, en raison de manque de ressources au niveau de la DUAS, c'est l'UNICEF qui apportait son appui aux familles d'accueil transitoires, à raison de 50 USD par enfant par mois. A ces jours, les FAT se débrouillent toutes seules, ce qui devrait avoir un impact négatif sur leur disposition à accueillir des enfants, eu égard à la conjoncture de plus en plus difficile du pays.

Le suivi de ces familles d'accueil est assuré chaque mois par les Assistants sociaux et chaque trimestre au niveau de la coordination qui organise à cet effet un échange d'expériences ou une étude des cas afin de relever les forces et faiblesses du mécanisme. Actuellement, la DUAS Kinshasa dénombre environ deux cents (200) FAT. Au terme de cette expérience, il y a lieu que cette pratique soit uniformisée à travers le pays.

L'aide à la vie autonome et en groupe

Les adolescents plus âgés peuvent être soutenus pour vivre de manière autonome. C'est aussi une option pour les adolescents qui quittent un établissement d'accueil ou la détention préventive.

Voici quelques options qui peuvent être envisagées :

- Avant de commencer à vivre de manière autonome, les adolescents devraient recevoir une formation sur la vie dans les domaines de la gestion du ménage comme la gestion de leur argent, la nutrition, l'hygiène, des compétences professionnelles et d'autres compétences similaires ;
- Habituellement, les groupes ont besoin d'un soutien psychosocial continu, y compris pour faire face à des situations nouvelles ;
- Une aide pour les trois premiers mois de loyer ;
- Une allocation en espèces pour s'installer par exemple pour la literie, les casseroles ;
- Une subvention pour démarrer une entreprise ou pour obtenir les accessoires nécessaires à un emploi officiel ;
- Souvent une aide à la vie autonome fonctionne mieux quand les adolescents vivent à deux, en choisissant un(e) ami(e) proche avec qui partager la maison ;
- Un parrain – par exemple, un adulte formé provenant d'une autre organisation de rue et qui ferait des visites régulières au début. Ces visites peuvent diminuer au fil du temps, mais pour les adolescents, il est toujours important de savoir qu'ils peuvent 'revenir' pour parler ou se faire aider si nécessaire.

Il est aussi important de veiller à ce que les adolescents ne soient pas victimes de discrimination communautaire. Cela peut nécessiter une prise de conscience et une interconnexion avec les responsables et intervenants au niveau local. Si les intervenants locaux, comme un commerçant du coin ou une personne de l'église, visitent la maison et jouent le rôle de parrain informel, cela peut augmenter les chances d'acceptation sociale.

4. LE SUIVI ET L'ÉVALUATION

Que contient ce chapitre ?

Ce chapitre expose les raisons de l'importance du suivi et de l'évaluation pour réaliser les droits et la protection des adolescents en situation de rue et fournit des suggestions pratiques sur comment développer un processus de suivi et d'évaluation.

Comment utiliser l'information de ce chapitre ?

L'information contenue dans ce chapitre peut être utile pour :

- Identifier les éléments clés nécessaires pour effectuer le suivi et l'évaluation ;
- Développer et adapter des indicateurs pour un usage local.

4.1 LES ELEMENTS CLES DU SUIVI ET DE L'ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation doivent être menés à trois niveaux :

- Suivi du bien-être et des progrès de chaque adolescent recevant du soutien ;
- Suivi de l'impact des activités entreprises par l'organisation ou le prestataire de services ;
- Suivi et évaluation des impacts à plus long terme des interventions sur la prévention, la réponse à court-terme et la réponse à long-terme.

En ce qui concerne le suivi des adolescents concernés, il est important à mettre en place les activités suivantes :

1. Suivi de l'activité – prendre note des activités proposées pour atteindre et soutenir les adolescents en situation de rue et suivre les activités ;
2. Dossiers individuels pour les enfants, suivant l'approche de gestion de cas recommandée dans le Protocole National de Référencement et Contre-Référencement ;
3. Consolidation des données sur les adolescents en situation de rue, combien sont ciblés, combien sont atteints et par quels services ;
4. Enregistrement des présences et accès à tous les services personnalisés ;
5. Mesure du bien-être (voir 4.2).

Dans la mesure du possible, le suivi devrait récolter de manière régulière des données quantitatives (chiffres) ainsi que des données qualitatives (opinions).

Ci-dessous, quelques indicateurs de résultats possibles :

- Nombre de réunions/points de proximité planifiés, mesurés par rapport au nombre atteints ;
- Nombre de contacts établis avec les adolescents ;
- Nombre d'évaluations individuelles ;
- Nombre de référencement faits ;
- Nombre de plans de bien-être complétés ;
- Nombre d'adolescents qui signalent une amélioration de leur bien-être.

Quelques indicateurs de résultats et d'impacts possibles :

- Les adolescents en situation de rue sont satisfaits du moment, de la régularité et de l'emplacement des points de contact et des activités ;
- Les commentaires des adolescentes sont tout aussi positifs que ceux des adolescents ;
- L'adolescent/adolescente a un sentiment positif par rapport à son plan d'intervention et le considère comme réaliste et réalisable ;
- L'adolescent/adolescente sent que ses idées et opinions sont écoutées et aident à façonner les programmes et directives ;

4.2 MESURER LE BIEN-ETRE DES ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE

EXEMPLE PRATIQUE : L'ECHELLE DE 1 A 10 VERS LE BIEN-ETRE

Un exemple de l'organisation StreetInvest est l'utilisation d'une échelle de 1 à 10 qui mesure les progrès accomplis par rapport aux objectifs des adolescents.

'L'objectif' doit être décidé d'un commun accord entre l'adolescent et son 'gestionnaire de cas', qui peut être un agent de terrain, un travailleur de proximité, un para travailleur social ou un travailleur du centre, par exemple. La progression vers l'objectif devra être mesurée à intervalles réguliers.

L'utilisation d'un tel outil, ou de tout autre outil qui favorise la discussion et la réflexion sur les progrès, peut améliorer la résilience en accordant régulièrement du temps pour parler à et être écouté par un adulte de confiance. Il peut aussi permettre de s'assurer que c'est l'adolescent ou l'adolescente qui réfléchit à tous les aspects de sa vie.

La première étape pour l'adolescent ou l'adolescente est de déterminer un objectif réaliste à long terme, par exemple terminer l'école, commencer une formation professionnelle, créer son propre petit commerce en vendant des collations (au lieu de devoir donner les bénéfices à un patron) ou trouver une maison sûre et permanente pour lui/elle et son enfant. L'étape suivante est de se fixer au plus trois 'petites mesures' nécessaires pour avancer vers l'objectif. Celles-ci doivent être pratiques, réalistes et réalisables dans un futur proche. Par exemple, identifier quelles sont les formations professionnelles disponibles, décider où quelqu'un voudrait vivre.

Chaque mois, l'adolescent et le travailleur regardent les étapes et les mettent à jour avec de nouvelles 'petites mesures'.

En même temps, les mêmes états de bien-être sont demandés et mesurés. Quelques exemples sont suggérés ci-dessous.

Note : Tout projet devra identifier les domaines et les énoncés les plus adaptés à son propre programme, en fonction de la cartographie générale et des discussions avec les adolescents de la région. Les questions devront porter sur les problèmes de genre spécifiques aux garçons et aux filles.

Tableau 2 : Exemples de questions de suivi pour mesurer le bien-être⁴⁹

SUJET DE LA QUESTION	EXEMPLE DE DECLARATION DE BIEN-ETRE	CONSIDERATION DE GENRE SUPPLEMENTAIRE
Ambition	J'ai un rêve et je crois que je peux le réaliser	Mesurer si le 'rêve' conteste les règles du genre, par exemple, si une fille se sent capable d'étudier ou de travailler dans un certain métier
Être créatif /talentueux	J'ai le sentiment que je peux utiliser ma créativité et développer mon talent	Remettre en cause les talents liés au genre, comme les filles savent cuisiner et coudre ; les garçons sont les principales sources de revenus d'un foyer
Être en sécurité	Je me sens en sécurité la nuit	Considérer d'être libre de violence sexuelle, de relations sexuelles transactionnelles, de relations sexuelles sous contrainte et de prostitution forcée
Être résilient	Habituellement, quand les choses vont mal, je peux retourner à la normale et continuer	Remettre en cause des stéréotypes liés au genre, comme que les garçons sont plus forts que les filles ; les garçons ne pleurent pas
Être indépendant	J'ai le sentiment d'être écouté et d'être capable de participer aux décisions qui concernent ma façon de vivre ma vie	Étudier si on écoute les points de vue des filles quand les garçons ou les hommes parlent
Avoir confiance en soi	J'ai le sentiment que je peux réaliser ce que je veux faire	Étudier les stéréotypes, par exemple : à quoi ressemble la confiance exprimée par un garçon et par une fille, par exemple que ce soit perçu comme arrogant chez la fille !
Être actif	En général, je trouve un équilibre entre une vie active/saine et le repos	Envisager de s'assurer que les problèmes d'hygiène, et de santé sexuelle et procréative sont satisfaits
Avoir des relations positives avec un adulte de confiance	Il y a des gens dans ma vie qui se soucient vraiment de moi	Veiller à ce que l'exploitation sexuelle par les adultes soit envisagée, inclure les adultes en positions de confiance
Avoir des relations positives avec des ami(e)s	Je m'entends bien avec mes ami(e)s	Selon le contexte, envisager d'être libre d'une 'protection' sous contrainte

⁴⁹ StreetInvest. *Wellbeing Tool Guidelines*. StreetInvest. Consulté à l'adresse http://www.streetinvest.org/control/uploads/files/1374760967~_~StreetInvest_Wellbeing_Tool_Guidelines.pdf

4.3 LES TECHNIQUES A UTILISER PAR LES TRAVAILLEURS DE RUE

La réflexion active est un aspect important du travail avec les adolescents en situation de rue. Les personnes qui travaillent avec des adolescents et des adolescentes verront un large éventail d'enjeux complexes et en rapide mutation.

Les étapes suivantes ont été développées par Retrak dans le cadre de ses procédures opérationnelles standard pour la sensibilisation dans la rue.

L'objectif : Créer l'espace pour que les travailleurs de proximité puissent recueillir des informations sur les enfants afin d'évaluer leurs besoins en services supplémentaires et de réfléchir à leurs propres expériences.

La réflexion se déroule à la fin de l'activité. Une brève réflexion peut aussi se faire pendant une activité en cours, tant que ça ne détourne pas l'attention du soutien aux adolescents. Il est important de réfléchir aux relations qui sont en train d'être établies avec et entre les adolescents, afin de décider des meilleures façons de travailler avec chaque adolescent pour que son bien-être soit priorisé. La réflexion permet aussi à l'organisation de travailler par le biais d'une évaluation pour permettre à un adolescent d'accéder à d'autres services.

Le premier point à prendre en considération est de connaître les besoins de l'adolescent et d'analyser comment et pourquoi il a abordé la personne ou l'organisation : réfléchir aux besoins et aux souhaits qui ont amené l'adolescent à entrer en contact, si c'est l'adolescent qui a pris l'initiative du contact ; se demander si l'adolescent est prêt à recevoir un soutien, si le contact a été initié par l'adulte. Se poser la question de savoir si cela change avec le temps. Réfléchir à la question de savoir si l'adolescent partage des informations sensibles et/ou encourage d'autres adolescents à contacter l'organisation et réfléchir à ce que cela signifie pour son/leur niveau de responsabilité et d'engagement.

Il faudra aussi prendre un temps de réflexion une fois qu'une activité est terminée, en partageant les expériences avec des collègues ou avec des 'amis à l'esprit critique' (comme un parrain ou un travailleur expérimenté d'une autre organisation). Il peut s'agir de séances officielles, telles que des conférences de cas, et/ou de conversations quotidiennes pour une action informelle.

Il est important qu'une aide appropriée soit fournie aux travailleurs par le biais d'une supervision solidaire et d'un soutien au personnel et d'une formation du personnel.⁵⁰

⁵⁰ Retrak. (2015). *Standard Operating Procedures*. Retrak. Consulté à l'adresse <https://www.retrak.org/content/uploads/2015/11/Retrak-Outreach-SOPs-Oct2015.pdf>

4.4 UTILISER DES DONNEES ET DES PREUVES

Actuellement, il existe un nombre limité d'informations sur les adolescents en situation de rue en RDC. Tous les intervenants qui utilisent ces lignes directrices pour offrir des programmes ou des services aux adolescents en situation de rue sont invités à rassembler et à partager les informations suivantes, afin de générer des données solides et de produire des preuves :

- a. Données précises sur le nombre d'adolescents vivant dans la rue ou passant du temps dans la rue, réparties selon l'âge et le sexe
- b. Données sur les raisons signalées par des adolescents qui mènent à vivre et/ou travailler dans la rue
- c. Données quantitatives sur les services fournis et les résultats par service
- d. Données qualitatives sur les expériences des rues des adolescents, comment et pourquoi ils abordent un service et ce qui rend les services efficaces et efficients.
- e. Données sur les processus de référencement, en utilisant les protocoles nationaux pour les référencements.
- f. Données à long terme sur les impacts sur le bien-être des enfants, en utilisant des outils localement adaptés tels que ceux repris ci-dessus.

Disposer de telles informations devrait permettre au Ministère de disposer de données probantes en vue d'une réglementation conséquente. En effet, la prise des décisions adéquates est subordonnée à la disponibilité des données fiables et actualisées du phénomène à étudier et de leur exploitation judicieuse. Ces données devraient être captées par les structures compétentes du MINAS grâce au développement des indicateurs récemment produits et, bientôt, en cours de dissémination. La DEP les centralisera selon le circuit y défini, en vue de renseigner sur l'immense travail réalisé en faveur de cette catégorie des compatriotes.

5. ANNEXES

Les outils de travail et activités de formation.

Ressources supplémentaires et où aller pour plus d'information

OUTIL DE TRAVAIL : MODELE DE FORMULAIRE D'EVALUATION POUR LES ADOLESCENTS EN SITUATION DE RUE⁵¹

Les informations ci-dessous ont été conçues pour compléter d'autres outils de vulnérabilité, tels que le bon d'orientation et d'autres outils de référencement du Protocole National de Référencement et de Contre-Référencement des enfants en situation difficile en République Démocratique du Congo.⁵²

Les informations doivent être recueillies par une discussion avec l'adolescent lui-même et uniquement quand il est sûr et approprié pour l'adolescent de le faire. On doit expliquer clairement à l'adolescent comment, où et quand les données seront utilisées et l'adolescent doit pouvoir faire un choix éclairé de participer ou pas. On ne notera jamais de noms de famille ni toute information qui mène à une identification facile de l'adolescent.

Note importante : Les informations ci-dessous complèteront les autres informations obtenues par le biais d'autres outils d'évaluation pertinents. Elles peuvent servir de base de référence simple afin d'identifier les options de prévention, de soutien et de réinsertion ou de réadaptation envisageables pour l'adolescent.

Nom de l'enfant ou de jeune/Numéro de référence :	
Est-ce que tu vis ou travaille dans les rues ou est-ce que tu ne fais que passer du temps dans les rues	
Comment es-tu arrivé à la rue ?	
Qu'est-ce que tu préfères le plus dans les rues ?	
Qu'est-ce que tu détestes le plus dans les rues ?	
Depuis combien de temps est-ce que tu vis/travailles/passes du temps dans la rue (à temps plein) ?	
Raconte-moi comment cela se passe dans les rues (les questions suivantes peuvent être utilisées pour les guider, rappelez-vous que toutes ces questions doivent se référer aux moments que l'enfant passe à vivre dans la rue)	
1. Alimentation et nutrition a. Où trouves-tu de la nourriture dans la rue ? b. Que manges-tu ?	
2. Hébergement et prise en charge a. Où dors-tu dans la rue ? b. As-tu déjà payé quelqu'un pour être logé ? c. Chez qui vas-tu quand tu as besoin d'aide ?	

⁵¹ Child Fund International. (2016). *Deinstitutionalization of Orphans and Vulnerable Children in Uganda Case Management Tools*. Child Fund International.

⁵² MINAS. 2016. Le Protocole National de Référencement et de Contre-Référencement des enfants en situation difficile en République Démocratique du Congo

3. Protection a. Comment trouves-tu de l'argent, de la nourriture ou d'autres besoins dans la rue ? b. Est-ce qu'un adulte ou un autre enfant t'a déjà demandé de faire quelque chose qui te met mal à l'aise ? c. Comment restes-tu en sécurité dans la rue ? d. As-tu jamais été à la police ou chez un avocat pour de l'aide ? e. As-tu déjà été en conflit avec la loi ?	
4. Santé a. As-tu récemment été malade dans la rue ? b. Qu'est-ce qui t'a rendu malade ? c. Que fais-tu quand tu es malade ? d. Vers qui et où vas-tu quand tu es malade ? e. As-tu jamais pris des drogues (alcool, colle) ? f. Observez son apparence physique et son niveau d'énergie.	
5. Psychosocial a. Qu'est-ce qui te rend heureux ? b. Qu'est-ce qui t'énervé ? c. Qui sont tes ami(e)s ? d. Observez la capacité de l'enfant à se joindre aux activités, à parler aux enfants et à interagir avec le personnel.	
6. Éducation et formation professionnelle a. As-tu été à l'école dans la rue ? b. As-tu acquis de nouvelles compétences dans la rue ? c. Quand as-tu été à l'école pour la dernière fois ? d. Dans quelle classe étais-tu ?	
Observations de l'assistant social :	
Type d'action requise : ☐ Intervention urgente nécessaire ☐ Suivi constant (expliquez quoi, qui et comment) ☐ Aucune action nécessaire pour l'instant	
Actions recommandées :	
Quoi :	

Qui :	
Quand :	
Nom complet de la personne qui remplit le formulaire	
Discuté lors de la réunion de bilan/supervision	
Points d'action décidés :	

ACTIVITES DE FORMATION POUR TRAVAILLER AVEC DES ADOLESCENTES EN SITUATION DE RUE – PREPARATION POUR DES APPROCHES DIFFERENCIEES SELON LES SEXES ET CENTREES SUR LES FILLES⁵³

ACTIVITÉ : ÉTUDIER LES PERCEPTIONS DU PERSONNEL SUR LES ADOLESCENTES EN SITUATION DE RUE

Objectif : Aider les adultes qui travaillent avec des adolescentes en situation de rue à reconnaître leurs propres attitudes et stéréotypes et comment cela pourrait influencer leur travail avec des filles.

Taille de groupe recommandée : 2 à 15 participants (plus petits groupes s'ils sont plus de 15)

Matériels : Du papier et des stylos (si les personnes savent lire et écrire)

Durée : 20 minutes

Description de l'activité :

- Remettre à chaque participant une feuille de papier et un stylo (s'ils sont alphabétisés ; à défaut, ils peuvent penser à des réponses sans les écrire). Dire aux participants :
 - L'exercice se fait seul – on ne parle pas à ses collègues.
 - Vous avez trois secondes pour écrire le premier mot ou la première phrase qui vous vient à l'esprit en relation avec le mot que je lis tout haut.
 - Les réponses ne peuvent être partagées à aucun moment ni avec quiconque – elles sont confidentielles.
- Donner un exemple : « Si je dis 'police', le premier mot auquel vous pourriez penser est 'solidaire', donc vous écrivez ce mot ».
- Lire à haute voix les mots suivants aux participants. Assurez-vous qu'ils n'ont que quelques secondes avant de passer au mot suivant :
 1. Une fille qui passe du temps dans les rues
 2. La violence envers les filles
 3. Les droits des filles
 4. L'amitié
 5. Le bien-être émotionnel
 6. Les Infections sexuellement transmissibles (IST)
 7. Les drogues
 8. L'alcool
 9. L'industrie du sexe
 10. La grossesse
 11. Une jeune mère
 12. La formation pour les filles
 13. Les garçons
 14. Les relations sexuelles
- Une fois l'exercice terminé, demandez aux participants de regarder leurs réponses. Leur expliquer qu'ils peuvent être choqués ou surpris par elles. Discutez en groupe : « Comment nos propres perceptions peuvent-elles influencer notre travail avec les filles ? » Les réponses de chacun ne seront pas communiquées.
- A la fin, résumez le point d'apprentissage principal : Chaque individu a certains stéréotypes ou des idées préconçues. Il est important de les admettre et de savoir comment ils peuvent avoir un impact sur son travail.

⁵³ Ces activités ont été retenues de *Nothing about us without us*, Consortium for Street Children, (2014) – une boîte à outil pour les organisations travaillant ou désirant travailler avec des adolescentes en situation de rue. La possibilité de copier leur outil est sincèrement appréciée

La boîte à outils est avant tout une ressource en ligne. Chaque chapitre (en version anglaise) peut être chargé et imprimé du 'Consortium for Street Children's Global Resource Centre' (www.streetchildrenresources.org). Des enregistrements oraux d'études de cas et des expériences du personnel et des filles sont disponibles pour être téléchargée, en anglais [http://www.streetinvest.org/control/uploads/files/1481200283~_~Nothing-about-us-without-us-CSC-2014_\(1\).compressed.pdf](http://www.streetinvest.org/control/uploads/files/1481200283~_~Nothing-about-us-without-us-CSC-2014_(1).compressed.pdf)

ACTIVITE : ÉTUDIER LES PERCEPTIONS DES FILLES SUR LEUR SITUATION

Objectif : Développer la compréhension des organisations travaillant avec des filles en situation de rue, de la façon dont les filles perçoivent les défis auxquels elles sont confrontées.

Taille de groupe recommandée : 6 à 10 filles

Matériels : Feuille d'activité : Les défis auxquels les filles font face ; de grandes feuilles de papier et des stylos, des autocollants en forme d'étoile (facultatif)

Durée : 2 heures

Description de l'activité :

- Répartir les filles en deux groupes.
- Remettre à chaque fille une feuille d'activité (i) – Les défis auxquels les filles font face
- Expliquez que cette activité permettra d'aider votre organisation à mieux comprendre leurs perceptions et ainsi de renforcer ses capacités et ses programmes.
- Expliquez aux participantes qu'elles représentent les filles qu'elles connaissent et qui passent du temps dans la rue et pas seulement leurs propres expériences.
- Chaque groupe discute et remplit la feuille en utilisant des mots ou des dessins. Rappelez-leur qu'elles ne doivent pas être toujours d'accord entre elles.
- Demander aux filles de dessiner ou coller un autocollant en étoile à côté des défis les plus complexes à relever.
- Coller les feuilles d'activité sur le mur. Chacune fait le tour pour regarder les réponses des autres.
- Les participantes se remettent en un seul grand groupe. Discuter du premier problème sur le temps passé dans les rues en demandant : Êtes-vous d'accord avec les autres ?
- Recommencez jusqu'à ce que tous les sujets aient été couverts.

ACTIVITE : LA COMPREHENSION PAR NOTRE ORGANISATION DES DEFIS RENCONTRES PAR LES FILLES

Cette activité de formation ne se fait qu'une fois les activités 1 et 2 ci-dessus ont été terminées !

Objectif : Développer une compréhension partagée des défis auxquels les filles font face

Taille de groupe recommandée : 5 à 15 participants (ceux qui ont fait l'activité 1 ci-dessus)

Matériels : Les grandes feuilles remplies de l'activité 2 des filles ; de grandes feuilles de papier et des stylos

Durée : 3 heures

Description de l'activité :

- Tout le monde est assis en cercle. Demandez aux participants de repenser à leurs réponses de l'activité 1. Ensuite, remettre à chacun une copie des réponses des filles à l'activité 2. Assurez-vous que les réponses sont bien anonymes. Expliquez-leur que les participantes sont des filles qu'ils connaissent et qui passent du temps dans la rue, pas seulement celles liées à leurs expériences personnelles.
- Expliquez que le but de cette activité est d'aider leur organisation à mieux comprendre les perceptions des filles et à renforcer sa capacité et ses programmes.
- Discuter des réponses et demandez-leur si les réponses des filles les étonnent. Demandez-leur si les réponses changent leurs perceptions personnelles.
- En petits groupes, effectuer la même activité que l'activité 2 par eux-mêmes.
- Après avoir débattu de toutes les activités, revenir au grand groupe et discuter sur le ressenti de la communauté (choisir des membres clés de la communauté, par exemple, la police, un chef religieux, un enseignant, un commerçant, etc.) à propos des défis auxquels les filles sont confrontées.
- Ensuite, aborder ce qui diffère dans la compréhension des défis rencontrés par les filles, entre les organisations et la communauté locale. Débattre de ce que les organisations pourraient faire ou dire pour répondre aux perceptions négatives des filles de la part de la communauté.

Les constatations peuvent être utilisées pour illustrer des interventions en cours, les réviser ou introduire de nouvelles activités. Ces activités pourront être répétées pour suivre les progrès.

Cette même activité peut être répétée avec les points de vue des filles sur la communauté.

ACTIVITES DE FORMATION POUR TRAVAILLER AVEC DES ADOLESCENTES EN SITUATION DE RUE – EXECUTION DU PROGRAMME POUR FILLES⁵⁴

ACTIVITE : LES FILLES DEFENDENT LEURS DROITS

Objectif : Encourager/amener les filles à réfléchir à ce que 'le genre' représente pour elles

Taille de groupe recommandée : 2 à 15 filles

Matériels : De grandes feuilles de papier, des stylos, du papier collant, deux pancartes avec les mots 'd'accord' et 'pas d'accord'

Durée : 30 minutes

Description de l'activité :

- Tout le monde est assis en cercle. Demandez aux participantes de repenser à leurs réponses de l'activité 1. Ensuite, remettre à chacun une copie des réponses des filles de l'activité 2. Assurez-vous que les réponses sont bien anonymes. Expliquez-leur qu'elles représentent des filles qu'elles connaissent et qui passent du temps dans la rue et qu'on voudrait qu'elles ne partagent pas seulement des expériences liées à leurs expériences personnelles mais aussi des réflexions sur les expériences d'autres filles qui sont dans la même situation qu'elles.
- Expliquez que le but de cette activité est d'aider cette organisation (l'organisation qui mène des activités avec les filles en situation de rue) à mieux comprendre les perceptions des filles et à renforcer sa capacité et ses programmes.
- Choisissez 5 ou 6 déclarations sur les garçons et les filles, les hommes et les femmes. Vous pouvez utiliser celles reprises ci-dessous où créer vos propres déclarations :
 - Les femmes sont de meilleurs parents que les hommes
 - La façon dont les filles s'habillent est une invitation à la maltraitance
 - Les hommes sont des leaders nés
 - Les hommes peuvent frapper les femmes
 - Les garçons ne devraient pas pleurer
 - Les femmes devraient se marier quand elles sont jeunes
 - Une famille a besoin d'un homme comme chef
 - Les filles sont meilleures élèves que les garçons
- Collez les pancartes 'd'accord' et 'pas d'accord' sur des murs opposés l'un à l'autre (si vous êtes à l'intérieur) ou posez-les sur le sol à des côtés opposés dans l'espace où vous parlez aux filles.
- Les filles se rassemblent autour de l'animateur qui lit la première déclaration. Demandez aux participantes de se tenir à côté de la pancarte qui représente ce qu'elles ressentent à propos de la déclaration. En cas d'hésitation, elles peuvent se tenir au milieu de la pièce
- Choisissez 3 ou 4 participantes qui expliquent la raison de leur choix. Dites aux participantes qu'elles peuvent bouger durant la discussion au cas où elles changeraient d'avis.
- Après la discussion, l'animateur étudie les points d'apprentissage clés suivants :
 - Nos idées et expériences sur le genre influencent ce que nous faisons et la manière dont nous interagissons avec autrui à tous les niveaux de notre vie.
 - Les comportements qui vous font du tort, vous nuisent à vous ou à d'autres, y compris la violence à la maison et les mariages des enfants ne sont JAMAIS acceptables. Si vous ou quelqu'un d'autre que vous connaissez est en danger ou risque d'être en danger, parlez-en à un membre du personnel de l'organisation.
 - Avec du soutien, les filles et les garçons peuvent atteindre les mêmes buts et travailler à tenir des rôles équivalents/égaux dans la société.

⁵⁴ Les activités suivantes ont été retenues de *Nothing about us without us*, Consortium for Street Children, (2014) – une boîte à outil pour les organisations travaillant ou désirant travailler avec des adolescentes en situation de rue. La possibilité de copier leur outil est sincèrement appréciée.

EXEMPLE D'OUTILS DE SUIVI POUR MESURER LE BIEN-ETRE

Outil : Formulaire des objectifs à se fixer⁵⁵

Nom de l'enfant/adolescent (ou code d'identification)

Nom du travailleur :

Objectif (à long terme) :							
Échelle 1-10							
Petites mesures	Description	Date		Date		Date	
		Note (sur 10)	Commentaire	Note (sur 10)	Commentaire	Note (sur 10)	Commentaire
1.							
2.							
3.							

⁵⁵ Adapté de StreetInvest. *Wellbeing Tool Guidelines*. StreetInvest. Consulté à l'adresse http://www.streetinvest.org/control/uploads/files/1374760967~_~StreetInvest_Wellbeing_Tool_Guidelines.pdf

Outil : Formulaire du bien-être⁵⁶

Nom de l'enfant/adolescent (ou code d'identification) : Nom du travailleur :

Échelle (1-10)	Date :		Date :		Date :	
	Note	Commentaire	Note	Commentaire	Note	Commentaire
J'ai un rêve et je crois que je peux le réaliser						
J'ai le sentiment que je peux utiliser ma créativité et développer mon talent						
Je me sens en sécurité la nuit						
Habituellement, quand les choses vont mal, je peux retourner à la normale et continuer						
J'ai le sentiment d'être écouté(e) et d'être capable de participer aux décisions qui concernent ma façon de vivre ma vie						

⁵⁶ Adapté de StreetInvest. *Wellbeing Tool Guidelines*. StreetInvest. Consulté à l'adresse http://www.streetinvest.org/control/uploads/files/1374760967~_~StreetInvest_Wellbeing_Tool_Guidelines.pdf Ces outils sont des exemples et auront besoin d'être adaptés aux intérêts locaux.

J'ai le sentiment que je peux réaliser ce que je veux faire						
En général, je trouve un équilibre entre une vie active/saine et le besoin de me reposer						
Il y a des gens dans ma vie qui se soucient vraiment de moi						
Je m'entends bien avec mes ami(e)s						
Je peux me défendre quand je suis victime d'intimidation						



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE



4Children
Coordinating Comprehensive Care for Children



IntraHealth
INTERNATIONAL
Because Health Workers Save Lives.



Maestral.



Westat